

N° 100
—
SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès verbal de la séance du 19 novembre 1980.

A V I S

PRÉSENTE

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur
le projet de loi de finances pour 1981, adopté par l'Assemblée
Nationale.*

T O M E XXI

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Par M. Jean-Marie RAUSCH¹

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de :* MM. Michel Chauty, *président* ; Marcel Lucotte, Auguste Chupin, Bernard Legrand, Pierre Noé, *vice-présidents* ; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, André Barroux, Raymond Dumont, *secrétaires* ; Octave Bajeux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Jean-Marie Bouloux, Amedée Bouquerel, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Jean Colin, Pierre Croze, Marcel Daunay, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Jean-Paul Hammann, Rémi Herment, Bernard Hugo (Yvelines), Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Labonde, Pierre Lacour, Robert Laucournet, France Lechenault, Fernand Lefort, André Lejeune, Charles-Edmond Lenglet, Paul Maïas-sagne, Serge Mathieu, Marcel Mathy, Daniel Millaud, Louis Minetti, Paul Mistral, Jacques Mossion, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Bernard Parmantier, Albert Pen, Pierre Perrin, Jean Peyrafitte, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Maurice PrévotEAU, Jean Puech, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Michel Rigou, Roger Rinchet, Marcel Rosette, Jules Roujon, André Rouvière, Maurice Schumann, Michel Sordel, Pierre Tajan, Fernand Tardy, René Travers, Raoul Vadepied, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Joseph Yvon, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 1933 et annexes, 1976 (annexe 52), 1981 (tomes XXIV), in-8°/359.

Sénat : 97 et 98 (annexe 39) (1980-1981).

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION | 3 |
| PREMIÈRE PARTIE | 5 |
| A. — L'évolution du service postal..... | 5 |
| B. — Les services financiers..... | 7 |
| C. — Les télécommunications d'un Plan à l'autre..... | 8 |
| 1. — Développer l'équipement téléphonique..... | 9 |
| 2. — Promouvoir les produits et les services nouveaux..... | 9 |
| 3. — La nécessité d'une adaptation de la politique tarifaire..... | 17 |
| DEUXIÈME PARTIE | 19 |
| A. — L'évolution globale du budget annexe des postes et télécommunications.... | 19 |
| B. — Analyse du budget en termes fonctionnels..... | 21 |
| 1. — Les investissements affectés au service postal..... | 21 |
| 2. — Les investissements bénéficiant aux télécommunications..... | 23 |
| 3. — Les dispositions financières concernant le personnel..... | 25 |
| CONCLUSION .. | 27 |
| EXAMEN EN COMMISSION .. | 29 |
| ANNEXES | 33 |

Mesdames, Messieurs,

L'intérêt tout particulier apporté par votre Commission des affaires économiques et du Plan au secteur des postes et des télécommunications se justifie par son importance décisive pour l'évolution de notre société et pour le développement de notre industrie.

La poste, les télécommunications, la télédiffusion doivent être en effet envisagées dans une triple perspective :

— deux services publics complémentaires qui permettent aux hommes, aux entreprises, aux collectivités de communiquer en défiant les distances ;

— une composante déterminante de l'aménagement du territoire aussi bien pour les grandes villes où la téledistribution peut revitaliser la vie de la cité, qu'en zone rurale à faible densité de peuplement où la poste comme les télécommunications favorisent la rupture de l'isolement et les échanges ;

— une branche capitale de notre industrie parce qu'elle se situe en pointe de la technologie et favorisera la création de nombreux emplois au cours des prochaines années.

C'est au regard de ces trois aspects que votre Commission des affaires économiques et du Plan a examiné le budget des postes et télécommunications en s'attachant à vérifier dans quelle mesure il traduit, au plan financier, la politique définie en ce domaine par les pouvoirs publics.

Son rapporteur vous présente l'avis de la Commission avec un double sentiment :

— sentiment de modestie tout d'abord car il n'est pas aisé de succéder à notre ancien collègue M. Pierre MARZIN dont chacun sait la part qu'il a prise dans la mise en œuvre de la politique française des télécommunications ;

— honneur de rapporter le budget d'une administration, d'un service public dont il a pu vérifier la qualité et la capacité d'évolution aussi bien comme parlementaire d'un département rural et industriel qu'en tant que maire d'une grande ville.

*
* * *

Votre Commission, unanime, comme le Sénat, d'ailleurs, tient à rendre un solennel hommage à la haute compétence et aux grandes qualités humaines de Monsieur Norbert SEGARD qui a exercé avec abnégation jusqu'au 6 Novembre 1980 la lourde charge de Ministre de la poste, des télécommunications et de la télédiffusion.

PREMIÈRE PARTIE

La France a-t-elle effectivement une politique en matière de postes, de télécommunications et de télédiffusion ?

Pour la première année où il a l'honneur de rapporter au Sénat l'avis de sa Commission des affaires économiques et du Plan sur le budget du secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications votre rapporteur estime utile de vérifier dans quelle mesure notre pays poursuit une politique cohérente dans le domaine des communications postales, téléphoniques et télédiffusées.

A cet effet il convient d'examiner les textes fondamentaux de référence que sont les VII^e et VIII^e Plan et les conclusions d'un débat qui s'est déroulé dans notre Assemblée le 28 Octobre 1980.

A. — L'ÉVOLUTION DU SERVICE POSTAL

« Il est aventureux de prétendre qu'à l'ère de la télématique l'écrit se meurt », déclarait récemment avec pertinence notre collègue Louis Perrein rapporteur spécial du budget des Postes et Télécommunications de la Commission des finances. Votre Commission des affaires économiques et du Plan partage pleinement cette conviction : la poste ne doit pas être considérée comme un service collectif suranné ; elle conserve un rôle décisif pour l'échange des documents écrits, elle doit s'adapter à l'évolution des techniques de communications. A cet égard les priorités retenues dans le VII^e Plan semblent confirmées et complétées dans le VIII^e Plan.

— améliorer les conditions de collecte, de distribution du courrier, d'accessibilité du service postal dans les régions urbaines ;

— renforcer la desserte postale dans les zones rurales grâce notamment à la généralisation du système CIDEX (Courrier individuel à distribution exceptionnelle) qui permet d'accroître la rapidité de la distribution ;

— promouvoir la polyvalence des services collectifs en milieu rural en prenant comme support les bureaux de poste appelés à devenir de véritables bases de services publics à vocations multiples ;

— moderniser le tri postal et le réseau d'acheminement en application du programme d'action prioritaire N° 4 du VII^e Plan ;

— développer la formation des personnels et la modernisation des bureaux de poste.

Votre Commission ne peut que souscrire à la poursuite de tels objectifs. Elle doit toutefois souligner certaines contraintes et quelques contradictions :

— est-il cohérent de retirer progressivement les cabines publiques des bureaux de poste alors que l'on veut en développer la polyvalence ?

— malgré l'automatisation progressive du tri postal, sera-t-il possible, sans création d'emplois nouveaux, de faire face à un accroissement de 2 à 3 % par an du volume du courrier, malgré le recours aux nouvelles technologies et l'accroissement de la productivité ?

— est-il logique d'avancer l'heure de levée du courrier, en fin d'après-midi, dans les grandes villes alors que l'on prétend accroître la qualité du service postal ?

— afin de préserver le monopole de la distribution du courrier par le service public, ne conviendrait-il pas de développer, dans les grandes agglomérations la formule du courrier par porteur spécial ?

D'une manière générale, il importe que la poste prenne en compte l'évolution de la demande des usagers et les transformations technologiques pour confirmer son rôle fondamental dans la diffusion de l'écrit ; et réciproquement que les nouvelles technologies et leur diffusion dans le public s'appuie sur l'infrastructure humaine et technique de la poste.

B. — LES SERVICES FINANCIERS

Seule à pouvoir rivaliser avec le Crédit Agricole mutuel du fait de la grande décentralisation de ses implantations, la poste offre aux usagers une gamme de services financiers capables de satisfaire aussi bien les personnes âgées des villages ruraux que les entreprises industrielles attirées par la rapidité et la gratuité de certaines prestations.

Il convient à cet égard, d'indiquer l'évolution du nombre des détenteurs de comptes chèque postaux et du montant des avoirs correspondants :

Situation au 31/12

| | | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 |
|-------------------|-----|--------|--------|--------------------|--------|--------|
| Nombre de comptes | (1) | 22,3 % | 21,5 % | 21,0 % | 20,6 % | 19,8 % |
| Avoirs | (1) | 15,9 % | 16,0 % | • 15,8 % 16,7 % | 17,0 % | 16,0 % |

• Nouvelle série dans les statistiques annuelles du Conseil National du Crédit.
(1) Par rapport à l'ensemble du nombre et des avoirs en comptes de dépôts.

On doit déplorer une diminution régulière de la part occupée par les chèques postaux sur la tranche bancaire de dépôt. Cette régression est principalement due au faible nombre des nouvelles ouvertures de comptes qui représentent environ 10 % de l'ensemble des comptes de dépôts.

Cette évolution défavorable semble due, dans une large mesure, au caractère désuet des services offerts aux usagers par les chèques postaux.

Afin de pallier les causes de cette situation, la direction des postes a entrepris la mise en œuvre d'un important programme d'amélioration de la productivité, d'élargissement de la gamme des services rendus et d'adaptation des conditions de travail des personnels des chèques postaux.

Ce programme comporte notamment :

— Le projet CHEOPS qui porte sur l'équipement de 6 500 bureaux au plan national. Les installations ont commencé dans

les régions de NANTES en 1977. PARIS en 1979 et se poursuivront en 1981 avec la prise en charge des régions de MARSEILLE et LYON. Le réseau devrait être complètement opérationnel en 1985 pour l'ensemble des bureaux concernés. Les autres bureaux seront équipés de matériels de consultation des avoirs des clients.

— Le projet de modernisation des méthodes d'exploitation des centres de chèques postaux a débuté en 1980 avec le démarrage de BORDEAUX équipé selon le procédé CII-HB, l'équipement de NANTES en matériel IBM s'effectuera en 1981. Les 15 autres centres seront équipés progressivement d'ici 1984.

— La substitution progressive des transferts électroniques de fonds aux opérations manuelles grâce à la généralisation de l'implantation de distributeurs de billets de banque (carte CCP 24/24) et à l'interconnexion du réseau électronique de retrait automatique des C.C.P. avec d'autres réseaux bancaires.

Votre Commission se réserve d'examiner de manière plus détaillée, dans le cadre d'une prochaine loi des finances, les transformations accomplies par la Caisse Nationale d'Epargne, elle aussi engagée dans un programme de diversification de ses fonctions (carnets de chèques) et de modernisation de sa gestion.

C. — LES TÉLÉCOMMUNICATIONS, D'UN PLAN A L'AUTRE

En consacrant un programme d'action prioritaire (P.A.P.) à l'équipement téléphonique du pays, le VII^e Plan avait manifesté la priorité donnée à l'accroissement du nombre des abonnés et à l'amélioration des conditions de transmission.

La dotation globale prévue pour la réalisation de ce programme d'action prioritaire (104 400 millions de F en 1975) a permis de passer de 8 millions de lignes en 1976 à 15,5 millions en 1980.

En dépit de ces efforts, la France conserve un retard vis à vis de pays à niveau économique comparable : en 1980 la desserte téléphonique appréciée au nombre de lignes pour 100 habitants a permis à la

(1) Cf. annexe 2. — Etat d'exécution du Programme d'actions prioritaires N° 4 « Améliorer l'équipement téléphonique du pays ».

France de dépasser la Belgique, l'Espagne et l'Italie, notre pays demeurant largement distancé par les pays anglosaxons et scandinaves. On peut toutefois se féliciter de l'amélioration de la qualité du service (40 % en 5 ans) appréciée à partir de 7 indices retenus dans le cadre du Programme d'action prioritaire N° 4.



L'évolution de la demande et la mutation rapide des technologies, en particulier dans le secteur de la télématique, justifient la poursuite des efforts engagés au cours du VII^e Plan et la priorité donnée aux produits nouveaux par le VIII^e Plan.

Les objectifs fondamentaux en ce domaine sont les suivants :

1. — Développer l'équipement téléphonique

La simple prolongation des tendances actuelles permet de prévoir l'installation de 7 millions de lignes nouvelles au cours du VIII^e Plan, l'effectif atteignant ainsi en 1985, 23 millions de lignes ; sur la base d'une action plus volontariste, le parc cumulerait alors à 25 millions de lignes.

L'amélioration de la qualité du service (parvenir effectivement à un délai de raccordement de 2 mois au lieu de 5 mois actuellement, réduire la durée d'établissement des communications, équiper les lignes dans la perspective de l'usage généralisé de la télématique...) demeure l'une des finalités que poursuivra la direction générale des télécommunications au cours des cinq prochaines années.

Il importe en outre de souligner que le développement de la télématique suppose une large diffusion des récepteurs téléphoniques.

2. — Promouvoir les produits et les services nouveaux

L'offre sur le marché de nouveaux produits correspond à la mise au service du public : usagers individuels, collectivités, entreprises... des nouvelles méthodes de télématique et de bureautique.

Il s'agit en particulier, outre l'installation de postes téléphoniques à clavier, des services suivants :

| Service | Définition | Possibilités |
|---|----------------------------------|--|
| TÉLÉCOMMUNICATIONS DE GROUPE | | |
| 24 studios publics 27 studios privés 4 télécentres installés à l'étranger Fin 1980 objectif 150 studios | Téléconférence audiographique | Studios publics (télécentres) ou privés reliés entre eux par réseau téléphonique de qualité supérieure |
| Réseau expérimental public ouvert depuis 1978 à Paris, Rennes, Nantes et prochainement Lyon | Visioconférence | Exige réseau à infrastructure numérique |
| | | <ul style="list-style-type: none"> • liaisons entre quatre studios possibles • prise de parole libre, simultanée, interruptible • avec téléécriture et télécopie • identification des intervenants |
| | | <ul style="list-style-type: none"> • liaison entre Paris et Bretagne • une liaison Paris-Lyon • tous équipements complémentaires |

TÉLÉCOM-1

| | | | |
|-------------------------|-----------|--|--|
| Lancement par Ariane | Télécom-1 | Satellite national • accès direct par antennes autonomes | Service global de communication pour les entreprises : • téléphone interétablissements • visioconférence |
| Mise en service mi-1983 | | • orbite géostationnaire au-dessus de l'Atlantique • liaisons temporaires possibles | • transmission numérique à grand débit • télécopie rapide • télétext • vidéotransmission |

TÉLÉCOPIE

| | | | |
|--|--------------------------|---|---|
| Novembre 1978 | Téléfax | Service de télécopie Appareil analogique du groupe 2 CCITT (Secré S 360) | • 3 minutes pour format A4 sur réseau téléphonique commuté • réception automatique • identification de l'appelé |
| Fin 1981 production en grande série | Télécopieur grand public | Création et soutien d'un réseau par la DGT Appareil analogique du groupe 3 CCITT Premiers prototypes 1979 | • moins de 2 minutes pour format A4 sur réseau téléphonique commuté • couplage avec fonction photocopie • réception automatique • identification de l'appelé |

TÉLÉTEX

| | | | |
|-----------|----------|--|---|
| Juin 1982 | Télétext | Raccordement de machines à écrire évoluées au réseau de télécommunications | Transmission de textes séparés en temps réel ou en temps différé. |
|-----------|----------|--|---|

TÉLÉTEL

| | | | |
|----------|----------|---|---|
| | Télétext | Service de vidéotexte et de téléinformatique domestique ou professionnelle à bas prix | • accès à des banques de données ou à des services informatiques transactionnés |
| Fin 1980 | Télétext | Expérience de Vélizy 3000 terminaux prototypes (équipement de plus de 2000 ménages) | Plus de 100 services grand public choisis par les habitants eux-mêmes |

| | Service | Définition | Possibilités |
|--|----------------|--|--|
| 1981 | Télélet | Annuaire téléphonique | De 1981 à 1992 : un terminal grande diffusion installé gratuitement chez chaque abonné Services assurés : • annuaire téléphonique • accès à tous services « Télélet » de téléinformatique domestique |
| En cours | Télélet | Utilisations professionnelles | Banque de données : • médicales • financières • économiques Services informatiques Services de messagerie |
| En cours | ANTIOPE | | Diffusion d'informations pratiques le matin par T.D.F. sur Antenne 2 |
| TRANSPAC | | | |
| Fin 1978 tout le territoire français | Transpac | Réseau public de commutation de données par paquets | <ul style="list-style-type: none"> • réseau public : évite la multiplication de réseaux privés incompatibles entre eux • réseau « norme » : facilite l'interconnexion de matériels hétérogènes • réseau maille : fiabilité • tarifs bas : indépendants de la distance • adaptation à la majorité des besoins des petites et grandes entreprises • interconnexion prévue à terme avec les autres réseaux mondiaux |
| 1979-1980 autour de 15 villes dans un rayon de 30 km | Transmic | Service de liaisons spécialisées numériques | • complète Transpac pour des besoins particuliers |
| 1979 | ST1 | Service de téléinformatique touristique : terminal modulaire standard Accès à tous systèmes de réservation électronique de places sans modification des systèmes de réservation actuels | • utilise Transpac (qui permet la conversation et les travaux de gestion <i>ad libitum</i>) et des commutateurs de messages spécialisés |
| 2 ^e semestre 1980 | CCMB | Service national de commutation de messages bancaires | • accessible par téléphone, telex, liaisons spécialisées, Transpac |
| Été 1981 | Simplexcom | Service de traitement et de transmission de tout document se rapportant à l'expédition ou à la réception d'une marchandise Régime national ou international | • surtout pour les petites et moyennes entreprises |
| TÉLÉALARME | | | |
| Décembre 1978 quatre expériences | Téléalarme | Lancement d'un appel d'urgence par bouton-poussoir portatif | Appel par émetteur avec numérotation automatique ou par transmission supraphonique Réception dans un centre de secours qui entre en action |
| Novembre 1980 | | Ouverture du service pour personnes âgées | |

Ces nouveaux services mis à la disposition du public le plus large posent une série de questions dont les parlementaires se font l'écho notamment à l'occasion de la loi de finances pour 1981.

Le mot télématique inventé par le rapport Nora-Minc en 1978 a donné lieu à une réflexion nationale orchestrée par les instances gouvernementales sur un phénomène technique préexistant : la rencontre de l'informatique et des télécommunications.

La France s'est ainsi engagée dans une entreprise d'informatisation de la société. Le Ministère de l'Industrie vient d'ailleurs de publier les principales orientations de ce plan pour lequel en 1979, 112,5 millions de francs ont été débloqués en sus des 440 millions consacrés aux actions industrielles.

Un mot, une réflexion, d'importants moyens financiers : nous sommes au cœur de la bataille industrielle et technique qui se joue au niveau mondial dans le domaine des télécommunications.

Il est vital que la France occupe une bonne position dans cette bataille à un moment où aucune norme internationale n'est définie et où plusieurs systèmes se livrent une compétition acharnée. Pour ne prendre que l'exemple du vidéotexte, les systèmes français, anglais, canadiens, allemands, hollandais et japonais se disputent un marché mondial.

Il est évident qu'une industrie française doit viser un marché international afin que soit préservé le marché français.

La vitesse des évolutions techniques, la compétition économique mondiale acharnée rendent obligée une attitude volontariste et positive des pouvoirs publics pour favoriser l'éclosion d'un pôle industriel français compétitif.

Dans ce contexte industriel, il ne s'agit pas de brider une technique mais d'affirmer la prééminence du politique sur les techniciens et de suivre les répercussions que peut avoir le développement technologique en cours sur la vie économique, culturelle et sociale.

Les débats récents qui ont eu lieu au Sénat nous rassurent sur ce point :

Le 24 octobre, M. Norbert SEGARD déclarait au Sénat qu'à son avis « il est impensable que la politique — Parlement et Gouvernement — ne soit pas le maître d'œuvre. La technique ne four-

nit que les moyens, la politique détermine leur utilisation et définit la déontologie. Nous devons prendre par la loi ou le règlement toutes les précautions nécessaires, afin de ne pas jouer les apprentis sorciers ».

Le 28 octobre 1980, M. Norbert SEGARD déclarait à votre rapporteur, après avoir confirmé que le Sénat serait équipé de terminaux Teletel pour pouvoir suivre l'expérience de Vélizy :

« Je me suis engagé à ne rien décider au sujet des produits nouveaux que nous fabriquerons et des modes de vie nouveaux qui en découleront avant que le Parlement en soit pleinement informé... et par informer le Parlement, j'entends non pas le consulter a posteriori, mais l'associer... C'est pourquoi des contacts fréquents avec la Haute Assemblée ne suffiront pas, il faut mettre en place des structures. »

Votre rapporteur avait déposé le même jour une proposition de loi visant à la création de délégations parlementaires à l'informatique et à la télématique à l'Assemblée nationale et au Sénat.

M. RIBES, annonçait le 14 novembre 1980 au cours du budget du Secrétariat d'Etat au P.T.T. que le Gouvernement avait décidé de la mise en place d'une commission du suivi des expériences de télématique destinées au public, composée de membres du Parlement.

Le principe, évident par lui-même de la prééminence du Parlement est ainsi clairement posé.

Il semble à votre rapporteur que ce principe clair ne s'inscrit pas encore dans les faits.

Le discours tenu par le Gouvernement est le suivant :

- l'informatique est bonne en soi,
- le développement des techniques nouvelles est inéluctable,
- tout retard dans ce domaine se compte en déclin de la puissance nationale.

En conséquence :

- il est du rôle de l'Etat de contribuer au développement d'un pôle économique dynamique et compétitif.

Pour ce faire :

- un plan d'informatisation de la société, un plan composants, des aides diverses à l'industrie, sont mis en place ou distribués,

- des expériences limitées dans le temps et dans l'espace sont tentées dont les leçons techniques seront tirées a posteriori,
- à l'issue de ces expériences, le Parlement sera saisi du problème et pourra en discuter à loisir, pièces en main.

On ne peut critiquer ce discours en tant que tel. Il comporte toutefois un acte de foi, une contradiction, et est sous-tendu par une idéologie économique dirigiste.

Un acte de foi : « l'informatique est bonne ».

Cette affirmation tiendrait plus de la formule incantatoire si elle n'était entendue que sous un angle technique. C'est sous cet angle technique que se place le Gouvernement. Cette affirmation a donc pour corollaire le côté inéluctable de l'avènement de la technique et débouche sur un impératif économique dont l'enjeu, l'indépendance du pays, est politique. Aucun homme politique responsable ne peut s'opposer au développement harmonieux d'une industrie française de l'informatique et de la télématique qui conditionne l'avenir de notre indépendance nationale.

L'informatique n'est pas bonne en soi, c'est une technique qui existe et que nous devons intégrer dans nos schémas de réflexion.

Il ne faut pas pour autant affirmer le caractère purement objectif de la technique. Aucune technique n'est objective ; celle-là moins qu'une autre qui a pour finalité la communication des idées et des connaissances.

C'est pour cette raison que votre rapporteur souhaite que le Parlement soit étroitement associé au développement des expériences de télématique.

- Une contradiction : celle entre les énormes moyens financiers mis au service du développement de la télématique et l'affirmation du caractère provisoire et limité des expériences en cours.

Une politique d'informatisation qui dispose en 1979 de 552,6 millions de francs, en 1980 de 526 millions et en 1981 de 545 millions de francs permet de se rendre compte de son état d'avancement.

Un secrétariat d'Etat qui dispose de 22,5 milliards de francs pour l'équipement des télécommunications en 1981 ne peut nier que la France est engagée largement dans l'informatisation de sa société.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes et ne peuvent être contestés. Sur l'emploi de ces autorisations de programme, le Parlement, qui approuve l'idée originelle du développement d'une technique française indépendante, n'a pas de possibilité de suivi.

Votre rapporteur est conscient qu'il ne s'agit pas de créer un réflexe malthusien ou protectionniste qui aboutirait en fin de compte à une télématique d'origine étrangère distribuée en France par les réseaux de télécommunications internationaux.

Il attire simplement l'attention des élus et du Gouvernement sur les dangers évidents de la décision technocratique dans un domaine purement politique.

Cette contradiction entre investissements considérables et caractère expérimental des actions menées permet réflexion :

- il ne faut pas juger du développement de l'informatisation de la société sur quelques expériences sur lesquelles l'attention a pu se focaliser (vidéotexte),

- l'enjeu réel du débat sur la télématique n'est pas un enjeu économique. Le débat économique est déjà assez largement dépassé par la vitesse d'exécution des réalisations en cours dans tous les domaines concernés. L'enjeu économique n'est pas critiquable en soi. L'objet réel du débat est politique.

- Une idéologie économique : Il y a contradiction entre l'affirmation de libéralisme économique et le rôle de l'Etat dans le développement de la télématique. Ce rôle est premier, c'est un rôle de direction et non pas simplement d'impulsion.

Il ne s'agit pas de se demander si cela est bon ou mauvais mais d'être attentif aux conséquences d'une telle attitude des pouvoirs publics qui trustent toutes responsabilités, toutes décisions dans ce domaine. Or, à partir du moment où la réflexion porte sur la communication — ce qui est bien le but final de la télématique — il y a un risque à laisser se développer un hégémonisme étatique.

En définitive, on se trouve devant une contradiction qui peut se résumer par un accord sur les objectifs techniques et industriels et par un désaccord sur le caractère unilatéral des actions menées.

Or, aucune technique ne peut se prévaloir d'objectivité lorsqu'elle s'applique à une activité humaine de masse. A fortiori lorsqu'il s'agit de la communication.

Ce qui est donc nécessaire, c'est un contrôle rendu d'autant plus nécessaire que c'est l'administration d'Etat qui est le réalisateur de ce plan d'informatisation de la Société. C'est toute la fonction d'équilibre des pouvoirs que réalise le législatif par rapport à l'exécutif qui doit ici s'exercer librement.

Le Parlement se doit d'être présent en évitant deux écueils :

En faire trop, c'est-à-dire bloquer une technique et prendre le risque pour l'avenir de voir imposer de l'extérieur un appareil de communication dont nous n'aurions pas la maîtrise ;

N'en pas faire assez c'est-à-dire laisser les techniciens nous mettre devant un fait accompli.

A cet égard, la presse française est justement inquiète du développement de ces nouvelles technologies et notamment du vidéotexte.

Le Pluralisme, la libre expression des idées et des idéaux de notre démocratie ont toujours été défendus par la presse française. Il ne faut pas que cet instrument primordial de la démocratie soit remis en cause par une technique. Il est évident qu'il faut faire porter la réflexion sur les conséquences de l'introduction de ces nouvelles technologies dans les activités de presse. Indiscutablement l'apparition d'un nouveau média pose des problèmes d'adaptation juridique. Je ne citerai que le problème des droits d'auteur, du droit de réponse, de la responsabilité des informations fournies.

A cet égard, il est certain que le meilleur utilisateur de ce nouveau média est la presse elle-même dont l'expérience et, si j'ose dire, les références démocratiques sur un atout.

A cette situation complexe il faut que le Parlement soit associé conscient qu'il est des enjeux industriels, politiques, sociaux et culturels qui ne sont qu'apparemment contradictoires. Car s'ils l'étaient, cela voudrait dire que notre société ne peut rester libre dans un contexte techniquement changeant. Tout nous dit que ce n'est pas le cas, tout nous montre que nous, parlementaires, avons un rôle central à jouer dans un débat pour poser le problème et le régler. Tout nous dit que le moment est venu d'agir dans l'esprit positif et ouvert qui caractérise la Haute Assemblée.

3. — La nécessité d'une adaptation de la politique tarifaire

Dès lors que l'objectif en matière de télécommunications est de permettre au plus grand nombre de ménages d'accéder à une gamme de service correspondant à leurs besoins, il convient d'adapter la politique des tarifs afin de permettre à un maximum d'usagers de bénéficier des nouveaux équipements.

Le principal moyen pour diminuer le coût d'installation et d'utilisation consiste, évidemment, à abaisser les frais fixes.

On notera, en ce domaine **la baisse de 100 %**, entre 1974 et 1980 **du montant de la taxe de raccordement.**

La fixation des tarifs devrait mieux prendre en compte la période de la journée, la distance, la durée de la communication, la quantité d'informations acheminées. En tout état de cause, il importe que les usagers, individuels ou collectifs puissent connaître l'évolution des tarifs à moyen terme, et le coût de chaque opération.

*
* * *

Plusieurs constatations ou remarques semblent pouvoir être déduites de l'examen de la politique menée par les pouvoirs publics en matière de poste et de télécommunications.

— En premier lieu, il est avéré que notre pays s'est effectivement doté d'une politique, c'est-à-dire d'un programme à moyen et long terme, assorti de moyens de financement dans ce secteur.

— Les progrès, ou plutôt le rattrapage réalisé dans le domaine des télécommunications paraissent bien augurer de l'application des programmes consacrés aux nouveaux produits.

— Une complémentarité évidente relie le service postal : transmission sous pli de l'écrit (de la lettre personnelle au journal quotidien) et les télécommunications : transmission de l'écrit, de l'informa-

tion... Sans manipulation intermédiaire. Il s'agit donc de déterminer la part respective de ces deux instruments de communication, compte tenu des besoins des usagers, de l'évolution technologique et de la nécessité d'une utilisation démocratisée des produits nouveaux.

— La mutation des techniques paraît mettre en évidence la difficulté à poursuivre la gestion d'un service public de nature industrielle et commerciale par le moyen classique de l'administration en régie directe. La politique de « filialisation » qu'est obligée de mener la direction générale des télécommunications et l'imbrication entre l'administration des Postes et Télécommunications et les entreprises privées fournisseurs ou prestataires de services confirment **le caractère obsolète de l'organisation administrative actuelle des postes et télécommunications, obsolescence qui ne peut être palliée que par le démembrement conscient et efficace du service public traditionnel.**

— Le retentissement de la transformation des moyens de communication sur les libertés individuelles et collectives semble appeler **un renforcement du contrôle démocratique sur la politique menée en ce domaine** : de la définition des objectifs, aux modalités de leur mise en œuvre.

*
* *

Dans cette première partie de son exposé, votre rapporteur s'est volontairement borné à dresser un panorama de la politique conduite par le Gouvernement dans le secteur des postes et des télécommunications.

Votre Commission des affaires économiques et du Plan laisse en effet à la Commission des Finances le soin de procéder à l'analyse minutieuse des crédits du Secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications. Elle se réserve de plus la possibilité au cours des prochaines années d'étudier plus particulièrement telle ou telle composante du secteur des postes, télécommunications et télédiffusion.

Cependant après la présentation synthétique de la stratégie menée en ce domaine, votre Commission a tenu à vérifier dans quelle mesure le projet de loi de finances pour 1981 exprimait réellement au plan des crédits les finalités énumérées par les pouvoirs publics.

DEUXIÈME PARTIE

Le projet de loi de finances pour 1981 traduit-il les choix politiques effectués en matière de postes et de télécommunications ?

Comme la plupart des budgets civils de l'Etat, celui des postes et télécommunications est soumis à une double contrainte :

- celle, volontariste, des priorités retenues à moyen et long terme par les pouvoirs publics, notamment dans le cadre du Plan ;
- celle d'une conjoncture économique et financière dont la rigueur oblige l'Etat à effectuer un redéploiement de ses dépenses.

Il importe d'examiner dans quelles conditions le budget annexe des postes, télécommunications, télédiffusion parvient à maintenir la poursuite des objectifs décidés en ce domaine et décrits dans la première partie du présent rapport.

A. — L'ÉVOLUTION GLOBALE DU BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les crédits du secrétariat d'Etat atteignent en 1981 100,2 milliards de francs soit une progression en francs courants de 10,2 % par rapport à 1980, et donc une légère diminution en termes réels. Cependant, ce budget reste en tête des budgets d'investissement parmi les ministères civils.

Les crédits alloués aux postes et télécommunications se décomposent comme suit :

- dépenses nettes de fonctionnement : 73 357 millions de francs au lieu de 64 722 millions de francs en 1980 soit une progression de 13,3 % en francs courants ;
- dépenses nettes en capital : 28 855 millions de francs au lieu de 26 227 millions de francs en 1980 soit + 10 %, ce qui correspond à une baisse sensible en francs constants ;

— autorisations d'engagement (autorisations de programme versements aux sociétés de financement et divers) : 27 850 millions de francs au lieu de 27 350 millions en 1980 soit + 1,8 % en francs courants ; soit une nette régression par rapport à l'année précédente en termes réels.

I. — RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| | 1980 | 1981 | Diffé- rence % |
|---|--------------------|---------------|----------------------|
| | (en millions de F) | | |
| Produits d'exploitation de la poste et des services financiers..... | 20 242 | 23 162 | + 14,4 |
| Produits des placements de la Caisse d'Epargne..... | 14 259 | 15 079 | + 5,8 |
| Prestations à la branche télécommunications..... | *1 750 | 1 495 | - 14,6 |
| Autres recettes..... | 4 977 | 5 528 | + 11,1 |
| TOTAL branche postes et service financier | 41 828 | 45 264 | + 9,8 |
| Produits d'exploitation des télécommunications..... | 43 968 | 47 339 | + 7,8 |
| Autres recettes..... | 2 265 | 2 680 | + 18,3 |
| TOTAL par branche télécommunications... | 46 233 | 50 019 | + 8,2 |
| TOTAL P.T.T..... | 87 462 | 95 283 | + 3,9 |

(*) Chiffre rectifié.

II. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

| | 1980 | 1981 | Diffé- rence % |
|---|--------------------|---------------|----------------------|
| | (en millions de F) | | |
| Frais de personnel..... | 37 311 | 42 925 | + 15,0 |
| Frais financiers..... | 16 810 | 18 575 | + 10,5 |
| Amortissements et provisions..... | 9 411 | 11 436 | + 21,5 |
| Autres dépenses..... | 14 601 | 15 997 | + 9,6 |
| Excédent d'exploitation..... | 9 329 | 6 350 | - 32,0 |
| TOTAL P.T.T..... | 87 462 | 95 283 | + 8,9 |
| Branche Postes et services financiers..... | 41 157 | 45 883 | + 11,5 |
| Branche Télécommunications..... | 35 582 | 41 824 | + 17,5 |
| Branche services généraux..... | 1 044 | 1 224 | + 17,2 |

III. — DÉPENSES EN CAPITAL

| | 1980 | 1981 | Diffé- rence |
|--|--------------------|---------------|-----------------|
| | (en millions de F) | | % |
| A. — Autorisations de programme | | | |
| Equipement des services postaux et financiers.... | 1 728 | 1 729 | + 0,1 |
| Equipement des Télécommunications..... | 22 256 | 22 507 | + 1,1 |
| Equipement des services généraux..... | 366 | 364 | - 0,6 |
| TOTAL autorisation de programme budgétaires..... | 25 050 | 24 600 | + 1,0 |
| Engagements des sociétés de financement et divers..... | 3 000 | 3 250 | + 5,3 |
| TOTAL des autorisations d'engagement.... | 27 350 | 27 850 | + 1,8 |
| B. — Crédits de paiement | | | |
| Equipement des services postaux et financiers.... | 1 332 | 1 444 | + 8,4 |
| Equipement des Télécommunications..... | 22 141 | 21 446 | - 3,1 |
| Equipement des services généraux..... | 390 | 379 | - 2,8 |
| TOTAL | 23 863 | 23 270 | - 2,5 |
| Versement aux sociétés de financement des télé- communications..... | 300 | 360 | + 20,0 |
| Remboursements d'emprunts..... | 2 065 | 3 225 | + 56,2 |
| Immobilisations produites par l'administration.. | 1 414 | 1 669 | + 18,0 |
| TOTAL GÉNÉRAL..... | 27 641 | 28 524 | + 3,2 |

Il semble que les contraintes conjoncturelles aient limité la progression des crédits destinés à réaliser les objectifs prioritaires retenus pour les Postes, Télécommunications, Télédiffusion.

Il convient en outre d'observer que l'ampleur des investissements réalisés depuis cinq ans explique leur diminution relative en 1981.

B. — ANALYSE DU BUDGET EN TERMES FONCTIONNELS

1. — Les investissements affectés au service postal

Les autorisations de programmes consacrées aux services postaux et financiers passent de 1 728 à 1 729 millions de francs soit une progression de 0,1 % en francs courants.

Compte tenu de la diminution réelle des crédits, l'effort sera concentré sur les investissements de modernisation et sur les investissements de renouvellement du patrimoine des Postes et des Télécommunications.

— **Les investissements de modernisation** bénéficient d'une dotation de 560 millions de francs qui permettront notamment :

— d'améliorer l'automatisation du tri postal grâce à la mise en service de 10 machines à trier, de 800 postes d'indexation, de 11 systèmes d'indexation par reconnaissance et codage d'adresses (SIPCA) et de divers équipements de traitement du courrier postal ;

— d'équiper les bureaux de poste en terminaux d'ordinateurs et en appareil à libre service à l'usage du public. La poursuite du projet CHEOPS exigera l'achat de 790 terminaux d'ordinateurs, de 50 petits ordinateurs et de divers matériaux périphériques ;

— de développer le traitement informatisé des chèques postaux : 177 terminaux et périphériques seront installés en 1981 ;

— d'intensifier l'installation de boîtes à lettres groupées dans le cadre des opérations de courrier individuel à distribution exceptionnelle (CIDEX) : 150 000 boîtes à lettres CIDEX seront posées au cours de l'année prochaine ;

— de développer l'innovation ou l'expérimentation appliquées au service postal : mise en œuvre d'études et de prototypes en matière de télé-copie, de télétransmission et de tri postal.

— **Les investissements consacrés au renouvellement ou à l'adaptation du patrimoine** :

— les crédits affectés au renouvellement du patrimoine (nouveaux centres de tri automatique, construction, rénovation des bureaux de poste, aménagement des bureaux, renouvellement du parc de véhicules et de matériaux) seront dotés de 1 milliard de francs ;

— le souci d'améliorer la sécurité des bureaux de poste conduit à consacrer à cet objectif 106 millions de francs ;

— 45 millions de francs seront alloués pour des opérations à caractère fonctionnel : économie d'énergie, amélioration de l'accès des équipements par les handicapés ;...

2. — Les investissements bénéficiant aux télécommunications

Au terme de l'application du programme d'action prioritaire N° 4 du VII^e Plan les dépenses en capital consacrées aux télécommunications évoluent comme suit :

(Millions de francs)

| | 1980 | 1981 | Evolution en francs courants |
|-------------------------------|--------|--------|------------------------------|
| Autorisations de programme . | 22 256 | 22 507 | + 1,1 % |
| Crédits de paiement | 22 141 | 21 446 | — 3,1 % |

Globalement, en additionnant les dotations du budget annexe des postes télécommunications télédiffusion, les crédits des sociétés de financement des télécommunications et les avances des établissements publics, régionaux, **les autorisations d'engagement** passent de 25 500 millions de francs en 1980 à 26 000 millions de francs en 1981 soit une progression en termes relatifs de 2 % et une **diminution de l'ordre de 10 % en francs constants**.

A noter que 2,4 milliards de francs sont inscrits au fonds d'action conjoncturelle (F.A.C.), leur utilisation éventuelle bénéficiant à la distribution.

Dans le domaine des télécommunications, la rigueur des finances publiques contraint le Gouvernement à limiter le nombre des opérations prioritaires :

— l'exécution du programme pluriannuel d'équipement téléphonique :

Sa réalisation est présentée dans le tableau ci-dessous :

| | 1978 Réalisé | 1979 Réalisé | 1980 Objectif | 1981 Objectif | 1982 Objectif |
|---|-----------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|
| Parc de lignes principales au 31/12 (en milliers) | 12 010 | 13 959 | 15 800 | 17 550 | 19 300 (PAP) |
| Indice global de qualité de service | 73,9 | 80,7 | 85,0 | 90 | 95 (PAP) |
| Délai moyen de raccordement (en mois) | 7,1 | 4,7 | 4,1 | 3,8 | 3,5 (PAP) |

— **les autres investissements affectés aux télécommunications et à la télématique :**

— les dotations du budget de 1981 permettront de disposer d'un parc de 100 000 cabines publiques à la fin de 1980 ;

— dès 1981 la totalité des commandes de commutation sera effectuée avec du matériel électronique ;

— une expérience d'installation d'un terminal d'ordinateur reliant chaque ligne téléphonique et un écran de télévision (TELETEL) sera engagée à Vélizy au début de l'année prochaine ;

— le département d'Ille-et-Vilaine connaîtra en 1981 la première expérience d'annuaire électronique ;

— l'expérimentation de télécopieurs de grande diffusion et celle d'un service de télécopie rapide sera poursuivie en 1981 ;

— la mise en œuvre du projet de satellite de télécommunications TELECOM 1 sera développée conformément au programme engagé depuis plusieurs années ;

-- comme dans d'autres secteurs économiques (agriculture) la recherche et le développement technologique seront maintenus en 1981 ; on notera en particulier la préparation de l'expérience de communication optique prévue pour 1982 à Biarritz. (On doit déplorer en ce domaine que la conclusion du marché de fourniture de fibres optiques ait été ajournée).

*
* *
*

— Votre Commission est partagée entre **une double appréciation** sur les crédits consacrés aux télécommunications.

— **déception de voir les dotations budgétaires diminuer en valeur réelle, limitant ainsi les possibilités de développement des technologies nouvelles et, par voie de conséquence, les possibilités de création d'emploi dans le secteur public et dans l'industrie concernés par les télécommunications ;**

Certes, il ne saurait être question de renoncer à améliorer la productivité des services à seule fin de créer des emplois au demeurant susceptibles de l'être dans les secteurs liés aux actions de développement des nouvelles technologies ;

— réconfort de constater qu'en dépit des rigueurs budgétaires les priorités sont maintenues, notamment en matière d'équipement téléphonique et d'expérimentation des nouveaux procédés de la télématique et de la bureautique.

3. — Les dispositions financières concernant le personnel

la politique de gestion du personnel du secrétariat d'Etat : il importe en premier lieu de souligner que le projet de loi de finances pour 1981 ne prévoit aucune création d'emplois de fonctionnaires titulaires.

Cette situation sera tempérée par un accroissement de la productivité de l'ordre de 1,4 %, par la transformation d'emplois compte tenu de l'évolution de la nature des tâches (coût 30 millions de francs) et par le recrutement de 1 200 auxiliaires correspondant aux 2 490 000 heures de travail nécessaires en période de pointe saisonnière ;

— les mesures indemnitaires et statutaires s'élèvent à 207 millions de francs en 1981 au lieu de 185 millions de francs l'année précédente. Elles sont, en fait, la traduction sur une année budgétaire de la progression des traitements et des actions de restructuration du corps des personnels administratifs supérieurs en poste dans les services extérieurs ;

— le budget social du Secrétariat d'Etat atteint 730 millions de francs en 1981. Cette dotation est utilisée notamment :

— à la mise en place d'équipements sociaux pour les 450 000 fonctionnaires des Postes, télécommunications et télédiffusion ;

— à l'action en faveur de l'accueil et du logement des personnels qui s'installent dans les grandes agglomérations ;

— à une série de mesures à caractère sanitaire et social : médecine préventive, restaurants d'entreprise, équipement de loisirs en faveur du personnel et de leur famille.

D'une manière générale, il convient de saluer l'effort déployé par le secrétariat d'Etat pour pallier, au niveau de l'action sociale, la pénibilité du travail et le déracinement géographique inhérent au service dans cette administration.

*
* *

CONCLUSION

« Autrefois, les hommes politiques et les prophètes ne pouvaient se faire entendre dans les dimensions de l'agora ; mais, actuellement, l'agora a pris les dimensions de la planète, ce qui va probablement modifier les structures mentales et psychologiques des sociétés ». C'est par ces propos que Monsieur Norbert SEGARD, clôturait le débat du 28 octobre 1980, débat où le Ministre avait donné la pleine mesure de ses compétences d'homme d'Etat et convaincu tous les membres de notre Assemblée qu'il était un homme d'espérance.

Votre Commission, son rapporteur, Mesdames, Messieurs ne peut qu'indiquer combien il mesure la dimension prophétique de la conclusion énoncée par le Secrétaire d'Etat et combien il souhaiterait qu'au sein de notre agora cette conviction, cet espoir soient partagés !

Cependant nous ne serions pas à la hauteur de notre devoir si nous ne mesurons pas, nous les élus du peuple, les implications sur nos libertés personnelles et communautaires de l'évolution des moyens de communiquer la parole, la pensée, l'écrit, l'information.

Or, et c'est une grave lacune, jamais nos Assemblées parlementaires n'ont eu à se prononcer par un véritable débat sanctionné par un **vote** sur la politique menée par le Gouvernement en matière de poste et de télécommunications. Certes, Mesdames, Messieurs, il y a le vote du Plan mais ni son contenu, ni sa portée ne peuvent réellement donner lieu au débat démocratique indispensable sur une politique qui engage le destin de notre société.

C'est pourquoi votre Commission s'est prononcé en faveur d'une **loi d'orientation relative à l'avenir des postes et des télécommunications** ; à défaut d'une loi-programme assortie de l'indication des moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre.

Sans attendre la préparation d'un tel projet de loi par le Gouvernement, plusieurs de nos collègues et votre rapporteur, soucieux d'améliorer les conditions du contrôle parlementaire sur politique menée en matière d'informatique et de télématique, ont déposé une **proposition de loi tendant à la constitution d'une délégation parlementaire pour ces deux branches complémentaires du traitement de l'information et de sa diffusion.**

Il importe que nous, responsables politiques d'aujourd'hui puissions contribuer à orienter et à contrôler une technologie dont les applications détermineront la physionomie de la société et de la démocratie françaises du troisième millénaire.

EXAMEN EN COMMISSION

Le jeudi 5 novembre 1980, sous la **présidence de M. Marcel LUCOTTE, Vice-Président**, la Commission a procédé à l'examen des crédits inscrits au budget des Postes et Télécommunications.

M. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis de ce budget a présenté à la Commission les grands axes de son rapport :

- il a tout d'abord tenu à vérifier dans quelle mesure notre pays est vraiment doté d'une politique en matière de postes et télécommunications et télédiffusion ;
- il a ensuite examiné le projet de loi de finances pour 1981, compte tenu des objectifs de la politique du Gouvernement en ce domaine.

Au terme de son rapport, M. Jean-Marie RAUSCH, soulignant l'importance pour le devenir de notre société et de notre démocratie, de l'évolution des technologies en matière de télécommunications et de leurs applications, a insisté sur la nécessité d'une amélioration du contrôle parlementaire. En ce domaine, un tel contrôle pourrait être effectué en premier lieu par le débat d'une loi d'orientation sur la politique gouvernementale en matière de postes, télécommunications et télédiffusion ; et à tout le moins dans cette attente par la constitution dans notre Assemblée d'une **délégation parlementaire à l'informatique et à la télématique**.

M. Marcel LUCOTTE a tenu à s'associer, au nom de tous les membres de la Commission, à l'hommage rendu par M. RAUSCH à son prédécesseur, M. Pierre MARZIN qui a rapporté pendant de longues années, avec compétence et talent, le budget des Postes et Télécommunications.

Au cours du débat auquel ont participé M. Jean PEYRAFITTE, Rémi HERMENT, Pierre NOE, Pierre CECCAI-DI-PAVARD, Maurice JANETTI, Raymond DUMONT et Pierre LABONDE, les problèmes suivants ont été évoqués :

- l'équipement des bureaux de poste dans les stations thermales ou climatiques dont la population subit de grandes variations saisonnières ;

- l'amélioration de l'accessibilité des bureaux de poste pour les handicapés ;

- les retards constatés dans l'installation de nouvelles lignes téléphoniques en milieu rural ;

- l'absence de coordination dans la réalisation des travaux d'équipement entre les P.T.T. et les autres services publics ;

- la discordance que l'on peut constater entre les affirmations d'objectifs politiques en matière de postes et télécommunications et la baisse des crédits, en termes réels, dans la loi de finances pour 1981 ;

- **l'importance des progrès réalisés dans l'équipement téléphonique du pays** : 8 millions de postes téléphoniques en 1975, 15,5 millions de lignes en 1980 ;

- l'amélioration de l'état d'entretien des cabines publiques ;

- le problème du logement des personnels des P.T.T. qui arrivent dans la région parisienne en provenance de province, sans que l'administration des postes coordonne ses programmes de logements avec celui des collectivités locales ;

- la crainte que la polyvalence des bureaux de poste ne s'effectue au détriment des attributions des mairies ;

- la situation actuelle de l'aviation postale ;

- la nécessité d'assurer la comptabilité entre l'équipement téléphonique en milieu rural et la protection de l'environnement (dégradation des paysages par la prolifération des poteaux et lignes...) ; à cet égard, il y aurait lieu de développer les lignes enterrées ,

- le comportement abusif de l'administration des postes et télécommunications lors de la construction d'immeubles destinés au service, les P.T.T. étant dispensées de tout permis de construire et met-

tant en demeure les communes de se plier à leurs décisions de construction.

Après avoir répondu aux divers intervenants et indiqué que leurs réflexions, remarques et critiques seraient annexées à son rapport écrit, M. Jean-Marie RAUSCH a proposé à la Commission tout d'abord l'adoption de son rapport ensuite le vote des crédits du Secrétariat d'Etat aux P.T.T. **La Commission a adopté à l'unanimité le rapport de M. RAUSCH. Le vote des crédits du Secrétariat d'Etat aux P.T.T. a été acquis à la majorité.**

*
* *

Informée qu'il ne pourrait répondre à son invitation, la Commission des affaires économiques et du Plan a rendu un solennel hommage à la compétence et au courage de M. Norbert SEGARD, ministre délégué auprès du Premier Ministre, ancien Secrétaire d'Etat aux postes, télécommunications, télédiffusion.

ANNEXES

- ANNEXE 1 Tableaux récapitulatifs du budget annexe des postes et télécommunications.
- ANNEXE 2 Etat d'exécution du VII^e Plan.
- ANNEXE 3 Extrait du rapport d'activité des postes et télécommunications pour 1979.
- ANNEXE 4 Extrait du VIII^e Plan sur les postes et télécommunications.
- ANNEXE 5 Compte rendu du débat qui s'est tenu au Sénat le 28 octobre 1980.
- ANNEXE 6 Extrait du livre blanc sur la recherche « Construire l'avenir ».
- ANNEXE 7 Fiche sur la polyvalence des services postaux (décret N° 79-889 du 16 octobre 1979).
- ANNEXE 8 Fiche sur les industries liées aux télécommunications.
- ANNEXE 9 Proposition de loi N° du tendant à la création dans chaque Assemblée du Parlement d'une délégation parlementaire à l'informatique et à la télématique.
- ANNEXE 10 Note sur l'activité du groupe sénatorial de la télématique.

ANNEXE 1



BUDGET ANNEXE DES POSTES, TÉLÉCOMMUNICATIONS, TÉLÉDIFFUSION

Principaux tableaux récapitulatifs

ENSEMBLE DU BUDGET ANNEXE

I. — NOMENCLATURE DES ÉVALUATIONS DE RECETTES POUR 1981

| Numéros des chapitres | Désignation des produits | Évaluations pour 1981 | Évaluations pour 1980 | Différences par rapport aux évaluations pour 1980 | | Recouvrements de 1979 (1) |
|--|--|--------------------------|--------------------------|--|----------------------|------------------------------|
| | | | | en plus | en moins | |
| PREMIÈRE SECTION | | | | | | |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | | | | |
| <i>Recettes d'exploitation, proprement dites</i> | | | | | | |
| 70-01 | Produits d'exploitation des postes | 23 162.377.000 | 20 242.424.000 | 2 919.953.000 | " | " |
| 70-02 | Produits d'exploitation des télécommunications | 47.338.800.000 | 43.968.400.000 | 3.370.400.000 | " | " |
| <i>Autres recettes</i> | | | | | | |
| 71-01 | Subventions de fonctionnement reçues du budget général | Mémoire | Mémoire | " | " | " |
| 71-02 | Dons et legs | 80 | 80 | " | " | " |
| 76-01 | Produits accessoires | 749.461.041 | 650.768.551 | 98.692.490 | " | " |
| 77-01 | Intérêts divers | 5.232.500.000 | 4.731.400.000 | 501.100.000 | " | " |
| 77-02 | Produits des placements de la caisse nationale d'épargne | 15 079.400.000 | 14.259.200.000 | 820.200.000 | " | " |
| 77-03 | Droits perçus pour avances sur pensions | 3.200.000 | 3.000.000 | 200.000 | " | " |
| 79-01 | Travaux faits par l'administration pour elle-même | 1.669.000.000 | 1.414.000.000 | 255.000.000 | " | " |
| 79-01 | Prestations de services entre fonctions principales | 1.940.000.000 | 6.389.000.000 | " | 4.449.000.000 | " |
| 79-02 | Recettes exceptionnelles ou sur exercices antérieurs | 107.850.000 | 92.700.000 | 15.150.000 | " | " |
| 79-03 | Augmentation de stocks | Mémoire | Mémoire | " | " | " |
| 79-04 | Écritures diverses de régularisation | Mémoire | Mémoire | " | " | " |
| Totaux égaux aux dépenses de fonctionnement.. | | 95.282.588.121 | 91.750.892.631 | 7.980.695.490 | 4.449.000.000 | " |

(1) En raison de l'accélération de la procédure budgétaire, les résultats définitifs de l'année 1979 ne peuvent être mentionnés.

ENSEMBLE DU BUDGET ANNEXE

NOMENCLATURE DES ÉVALUATIONS DE RECETTES POUR 1981 (suite et fin)

| Numéros des chapitres | Désignation des produits | Évaluations pour 1981 | Évaluations pour 1980 | Différences par rapport aux évaluations pour 1980 | | Recouvrements de 1979 (1) |
|-----------------------------|---|--------------------------|--------------------------|--|-----------------------|------------------------------|
| | | | | en plus | en moins | |
| DEUXIÈME SECTION | | | | | | |
| RECETTES EN CAPITAL | | | | | | |
| 795-01 | Participation de divers aux dépenses en capital | Mémoire | Mémoire | " | " | " |
| 795-02 | Aliénations d'immobilisations | Mémoire | Mémoire | " | " | " |
| 795-03 | Diminution de stocks | Mémoire | Mémoire | " | " | " |
| 795-04 | Écritures diverses de régularisation | 2.200.000.000 | 1.900.000.000 | 300.000.000 | " | " |
| 795-05 | Avances de type III et IV (art. R. 64 du code des postes et télécommuni- cations) | Mémoire | Mémoire | " | " | " |
| 795-06 | Produit brut des emprunts | 8.538.000.000 | 7.001.000.000 | 1.537.000.000 | " | " |
| 795-07 | Amortissements | 11.436.000.000 | 9.411.000.000 | 2.025.000.000 | " | " |
| 795-081 | Excédent d'exploitation affecté aux opérations en capital (virement de la section d'exploitation) | 6.272.756.000 | 9.250.825.000 | " | 2.978.069.000 | " |
| 795-082 | Excédent d'exploitation affecté à la dotation de la caisse nationale d'épargne (virement de la section d'exploitation) | 77.640.000 | 78.470.000 | " | 830.000 | " |
| | Totaux (recettes en capital) | 28.524.396.000 | 27.641.295.000 | 3.862.000.000 | 2.978.899.000 | |
| | Totaux (recettes brutes) pour les postes et télé- communications | 123.806.984.121 | 119.392.187.631 | 11.842.695.490 | 7.427.899.000 | " |
| | A déduire : | | | | | |
| | <i>Prestations de services entre fonctions principales</i> | <i>— 1.940.000.000</i> | <i>— 6.389.000.000</i> | <i>4.449.000.000</i> | " | " |
| | <i>Virements entre sections :</i> | | | | | |
| | <i>Travaux faits par l'administration pour elle-même</i> | <i>— 1.669.000.000</i> | <i>— 1.414.000.000</i> | " | 255.000.000 | " |
| | <i>Écritures diverses de régularisation</i> | <i>— 2.200.000.000</i> | <i>— 1.900.000.000</i> | " | 300.000.000 | " |
| | <i>Amortissements</i> | <i>— 11.436.000.000</i> | <i>— 9.411.000.000</i> | " | 2.025.000.000 | " |
| | <i>Excédent d'exploitation affecté aux opérations en capital</i> | <i>— 6.272.756.000</i> | <i>— 9.250.825.000</i> | 2.978.069.000 | " | " |
| | <i>Excédent d'exploitation affecté à la dotation de la caisse nationale d'épargne</i> | <i>— 77.640.000</i> | <i>— 78.470.000</i> | 830.000 | " | " |
| | Totaux à déduire | — 23.595.396.000 | — 28.443.295.000 | 7.427.899.000 | 2.580.000.000 | " |
| | Totaux (recettes nettes) pour les postes et télé- communications | 100.211.588.121 | 90.948.892.631 | 19.270.594.490 | 10.007.899.000 | " |

(1) En raison de l'accélération de la procédure budgétaire, les résultats définitifs de l'année 1979 ne peuvent être mentionnés.

ENSEMBLE DU BUDGET ANNEXE

II. — NOMENCLATURE SELON LA CLASSIFICATION BUDGÉTAIRE DES CRÉDITS
ET DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME PRÉVUS POUR 1981

A. — 1^{re} section : dépenses de fonctionnement

| N° des chapitres | Désignation des chapitres | Crédits votés pour 1980 | Crédits prévus pour 1981 | | | | Différence entre 1980 et 1981 |
|---|--|-------------------------|--------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|-------------------------------|
| | | | Mesures acquises | Services votés | Mesures nouvelles | Total | |
| <i>1^{re} section. — Dépenses de fonctionnement</i> | | | | | | | |
| <i>Frais de personnel</i> | | | | | | | |
| 61-01 | Traitements des personnels de l'administration centrale. | 176.491.361 | + 19.510.082 | 196.001.443 | + 9.582.735 | 205.584.178 | + 29.092.817 |
| 61-02 | Traitements des personnels des services extérieurs. | 19.889.192.740 | + 2.307.978.683 | 22.197.171.423 | + 960.584.568 | 23.157.755.991 | + 3.268.563.251 |
| 61-03 | Rémunérations des personnels auxiliaires. | 842.106.250 | + 108.342.977 | 950.449.227 | + 78.465.314 | 1.028.914.541 | + 186.808.291 |
| 61-04 | Primes et indemnités diverses. | 3.372.904.955 | + 181.958.359 | 3.554.863.314 | + 318.676.153 | 3.873.539.467 | + 500.634.512 |
| 61-05 | Indemnités résidentielles. | 1.595.086.484 | + 54.444.659 | 1.540.641.825 | + 66.808.994 | 1.607.450.819 | + 12.364.335 |
| 61-06 | Cotisations sociales et pensions civiles. | 7.679.916.707 | + 1.003.271.420 | 8.683.188.127 | + 351.612.946 | 9.034.801.073 | + 1.354.884.366 |
| 61-07 | Prestations sociales. | 1.769.929.491 | + 191.541.507 | 1.961.470.998 | + 23.137.548 | 1.984.608.546 | + 214.679.055 |
| 61-08 | Prestations au titre des œuvres sociales. | 217.476.105 | " | 217.476.105 | + 27.369.400 | 244.845.505 | + 27.369.400 |
| 61-09 | Couverture de mesures diverses en faveur du personnel. | 1.505.300.000 | - 1.505.300.000 | | + 1.477.200.000 | 1.477.200.000 | - 28.100.000 |
| 61-10 | Salaires des personnels ouvriers. | 32.164.843 | | 32.164.843 | + 4.081.900 | 36.246.743 | + 4.081.900 |
| 61-20 | Rétributions diverses. | 229.939.038 | + 9.691.198 | 239.630.236 | + 34.867.135 | 274.497.371 | + 44.558.333 |
| | Totaux | 37.310.507.974 | + 2.262.549.567 | 39.573.057.541 | + 3.352.386.693 | 42.925.444.234 | + 5.614.936.260 |
| <i>Impôts et taxes</i> | | | | | | | |
| 62-01 | Impôts et taxes. | 1.001.114.987 | + 102.803.718 | 1.103.918.705 | + 52.452.924 | 1.156.371.629 | + 155.256.642 |
| | Totaux | 1.001.114.987 | + 102.803.718 | 1.103.918.705 | + 52.452.924 | 1.156.371.629 | + 155.256.642 |
| <i>Travaux, fournitures et services extérieurs</i> | | | | | | | |
| 63-01 | Biens et services de consommation courante. | 3.679.247.296 | + 658.302 | 3.679.935.598 | + 511.674.162 | 4.191.609.760 | + 512.362.464 |
| 63-02 | Locations mobilières. | 2.806.350.544 | | 2.806.350.544 | + 288.100.000 | 3.094.450.544 | + 288.100.000 |
| | Totaux | 6.485.597.840 | + 688.302 | 6.486.286.142 | + 799.774.162 | 7.286.060.304 | + 800.462.464 |
| <i>Transports et déplacements</i> | | | | | | | |
| 64-01 | Déplacements de personnel. | 1.114.241.438 | + 7.392.136 | 1.121.633.574 | + 145.053.734 | 1.266.687.308 | + 152.445.870 |
| 64-02 | Transports de matériels et de correspondances. | 1.553.097.643 | " | 1.553.097.643 | + 101.051.436 | 1.654.149.079 | + 101.051.436 |
| | Totaux | 2.667.339.081 | + 7.392.136 | 2.674.731.217 | + 246.105.170 | 2.920.836.387 | + 253.497.306 |

ENSEMBLE DU BUDGET ANNEXE

NOMENCLATURE SELON LA CLASSIFICATION BUDGÉTAIRE DES CRÉDITS
ET DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME PRÉVUS POUR 1981 (suite)

A. — 1^{re} section : dépenses de fonctionnement (suite)

| N° des chapitres | Désignation des chapitres | Crédits votés pour 1980 | Crédits prévus pour 1981 | | | | Différence entre 1980 et 1981 |
|------------------|--|-------------------------|--------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|-------------------------------|
| | | | Mesures acquises | Services votés | Mesures nouvelles | Total | |
| | <i>Frais divers de gestion</i> | | | | | | |
| 66-01 | Frais divers de gestion..... | 203.779.116 | " | 203.779.116 | + 67.176.648 | 270.955.764 | + 67.176.648 |
| 66-02 | Subventions diversos..... | 40.045.280 | " | 40.045.280 | + 3.825.000 | 43.870.280 | + 3.825.000 |
| 66-03 | Frais de contentieux et réparations civiles..... | 68.416.534 | + 10.587.500 | 79.004.034 | " | 79.004.034 | + 10.587.500 |
| | Totaux..... | 312.240.930 | + 10.587.500 | 322.828.430 | + 71.001.648 | 393.830.078 | + 81.589.148 |
| | <i>Frais financiers</i> | | | | | | |
| 67-01 | Frais financiers..... | 5.896.346.819 | + 1.110.102.670 | 7.006.449.489 | " | 7.006.449.489 | + 1.110.102.670 |
| 67-02 | Intérêts à servir aux déposants C.N.E..... | 10.914.000.000 | + 655.000.000 | 11.569.000.000 | " | 11.569.000.000 | + 655.000.000 |
| | Totaux..... | 16.810.346.819 | + 1.765.102.670 | 18.575.449.489 | " | 18.575.449.489 | + 1.765.102.670 |
| | <i>Amortissements et provisions</i> | | | | | | |
| 68-01 | Dotations aux comptes d'amortissements et de provisions..... | 9.411.000.000 | " | 9.411.000.000 | + 2.025.000.000 | 11.436.000.000 | + 2.025.000.000 |
| | Totaux..... | 9.411.000.000 | " | 9.411.000.000 | + 2.025.000.000 | 11.436.000.000 | + 2.025.000.000 |
| | <i>Opérations de régularisation</i> | | | | | | |
| 69-01 | Prestations de services entre fonctions principales..... | 6.389.000.000 | " | 6.389.000.000 | - 4.449.000.000 | 1.940.000.000 | - 4.449.000.000 |
| 69-02 | Dépenses exceptionnelles ou sur exercices antérieurs..... | 134.450.000 | 36.250.000 | 98.200.000 | " | 98.200.000 | - 36.250.000 |
| 69-03 | Diminution de stocks..... | Mémoire | " | Mémoire | " | Mémoire | " |
| 69-04 | Écritures diverses de régularisation..... | 1.900.000.000 | " | 1.900.000.000 | + 300.000.000 | 2.200.000.000 | + 300.000.000 |
| 69-05 | Excédent d'exploitation affecté aux opérations en capital..... | 9.250.825.000 | " | 9.250.825.000 | - 2.978.069.000 | 6.272.756.000 | - 2.978.069.000 |
| -- | Excédent d'exploitation affecté à la dotation de la C.N.E..... | 78.470.000 | " | 78.470.000 | - 830.000 | 77.640.000 | - 830.000 |
| | Totaux..... | 17.752.745.000 | - 36.250.000 | 17.716.495.000 | - 7.127.899.000 | 10.588.596.000 | - 7.164.149.000 |
| | Totaux pour les dépenses de fonctionnement..... | 91.750.892.631 | + 4.112.873.893 | 95.863.766.524 | - 581.178.403 | 95.282.588.121 | + 3.531.695.490 |

ENSEMBLE DU BUDGET ANNEXE

NOMENCLATURE SELON LA CLASSIFICATION BUDGÉTAIRE DES CRÉDITS
ET DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME PRÉVUS POUR 1981 (suite)A. — 1^{re} section : dépenses de fonctionnement (suite et fin)

| Nature des dépenses | Crédits votés pour 1980 | Crédits prévus pour 1981 | | | | Différence entre 1980 et 1981 |
|---|----------------------------|--------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|----------------------------------|
| | | Mesures acquises | Services votés | Mesures nouvelles | Total | |
| RÉCAPITULATION | | | | | | |
| Frais de personnel | 37 310.507.974 | + 2.262.549.567 | 39 573.057.541 | + 3.352.386.693 | 42.925.444.234 | + 5.614.936.260 |
| Impôts et taxes | 1.001.114.987 | + 102.803.718 | 1.103.918.705 | + 52.452.924 | 1.156.371.629 | + 155.256.642 |
| Travaux, fournitures et services extérieurs | 6.485.597.840 | + 688.302 | 6.486.286.142 | + 799.774.162 | 7.286.060.304 | + 800.462.464 |
| Transports et déplacements | 2.667.339.081 | + 7.392.136 | 2.674.731.217 | + 246.105.170 | 2.920.836.387 | + 253.497.306 |
| Frais divers de gestion | 312.240.930 | + 10.587.500 | 322.828.430 | + 71.001.648 | 393.830.078 | + 81.589.148 |
| Frais financiers | 16.810.346.819 | + 1.765.102.670 | 18.575.449.489 | " | 18.575.449.489 | + 1.765.102.670 |
| Amortissements et provisions | 9.411.000.000 | " | 9.411.000.000 | + 2.025.000.000 | 11.436.000.000 | + 2.025.000.000 |
| Opérations de régularisation | 17.752.745.000 | - 36.250.000 | 17.716.495.000 | - 7.127.899.000 | 10.588.596.000 | - 7.164.149.000 |
| Totaux pour les dépenses de fonctionnement... | 91.750.892.631 | + 4.112.873.893 | 95.863.766.524 | - 581.178.403 | 95.282.588.121 | + 3.531.695.490 |
| A déduire : | | | | | | |
| <i>Prestations de services entre fonctions principales</i> | <i>- 6.389.000.000</i> | | <i>- 6.389.000.000</i> | <i>+ 4.449.000.000</i> | <i>- 1.940.000.000</i> | <i>+ 4.449.000.000</i> |
| Virements entre sections : | | | | | | |
| <i>Dotations aux comptes d'amortissements et de provisions</i> | <i>- 9.411.000.000</i> | | <i>- 5.411.000.000</i> | <i>- 2.025.000.000</i> | <i>- 11.436.000.000</i> | <i>- 2.025.000.000</i> |
| <i>Ecritures diverses de régularisation</i> | <i>- 1.900.000.000</i> | | <i>- 1.900.000.000</i> | <i>- 300.000.000</i> | <i>- 2.200.000.000</i> | <i>- 300.000.000</i> |
| <i>Excédent d'exploitation affecté aux opérations en capital</i> | <i>- 9.250.825.000</i> | | <i>- 9.250.825.000</i> | <i>+ 2.978.069.000</i> | <i>- 6.272.756.000</i> | <i>+ 2.978.069.000</i> |
| <i>Excédent d'exploitation affecté à la dotation de la Caisse nationale d'épargne</i> | <i>- 78.470.000</i> | | <i>- 78.470.000</i> | <i>+ 830.000</i> | <i>- 77.640.000</i> | <i>+ 830.000</i> |
| Totaux à déduire | - 27.029.295.000 | | - 27.029.295.000 | + 5.102.899.000 | - 21.926.396.000 | + 5.102.899.000 |
| Net pour les dépenses de fonctionnement... | 64.721.597.631 | + 4.112.873.893 | 68.834.471.524 | + 4.521.720.597 | 73.356.192.121 | + 8.634.594.490 |

ENSEMBLE DU BUDGET ANNEXE

NOMENCLATURE SELON LA CLASSIFICATION BUDGÉTAIRE DES CRÉDITS
ET DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME PRÉVUS POUR 1981 (suite et fin)B. — 2^e section : dépenses en capital

| Numéros des chapitres | Nature des dépenses | Autorisations de programme | | | Crédits de paiement | | | | |
|-----------------------------|--|----------------------------|------------------------|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| | | Votées pour 1980 | Demandées pour 1981 | Différence entre 1980 et 1981 | Votés pour 1980 | Demandés pour 1981 | | | Différence entre 1980 et 1981 |
| | | | | | | Services votés | Mesures nouvelles | Total | |
| 695-01 | I. Remboursement d'emprunts | | | | 2.064.749.000 | 3.225.396.000 | | 3.225.396.000 | + 1.160.647.000 |
| | II. Dépenses d'équipement : | | | | | | | | |
| 695-02 | Équipement des postes | 1.728.000.000 | 1.728.710.000 | + 710.000 | 1.332.000.000 | 923.350.000 | 520.710.000 | 1.444.060.000 | + 112.060.000 |
| 695-03 | Équipement des télécommunications | 22.256.000.000 | 22.507.430.000 | + 251.430.000 | 22.140.898.000 | 16.130.550.000 | 5.315.830.000 | 21.446.480.000 | — 694.418.000 |
| 695-04 | Équipement des services généraux | 366.000.000 | 363.860.000 | — 2.140.000 | 389.648.000 | 197.600.000 | 181.860.000 | 379.460.000 | — 10.188.000 |
| | Totaux (dépenses d'équipement) | 24.350.000.000 | 24.600.000.000 | + 250.000.000 | 23.862.546.000 | 17.251.600.000 | 6.018.400.000 | 23.270.000.000 | — 592.546.000 |
| 695-05 | III. Paiements résultant de l'intervention des sociétés de financement des télécommunications | | | | 300.000.000 | | 360.000.000 | 360.000.000 | + 60.000.000 |
| | IV. Autres dépenses en capital : | | | | | | | | |
| 695-06 | Immobilisations produites par l'ad- ministration pour elle-même | | | | 1.414.000.000 | | 1.669.000.000 | 1.669.000.000 | + 255.000.000 |
| 695-07 | Augmentation de l'actif du compte aux domaines résultant de la vente des véhicules usagés | | | | | | | | |
| 695-08 | Augmentation de stocks | | | | Mémoire | | Mémoire | Mémoire | |
| 695-09 | Ecritures diverses de régularisation | | | | Mémoire | | Mémoire | Mémoire | |
| | Totaux (autres dépenses en capi- tal) | | | | 1.414.000.000 | | 1.669.000.000 | 1.669.000.000 | + 255.000.000 |
| | Totaux généraux pour les dé- penses en capital | 24.350.000.000 | 24.600.000.000 | + 250.000.000 | 27.641.295.000 | 20.476.996.000 | 6.047.400.000 | 28.524.396.000 | + 883.101.000 |
| | <i>A déduire : Virements entre sections. Immobilisations produites par l'adminis- tration pour elle-même</i> | | | | — 1.414.000.000 | | — 1.669.000.000 | — 1.669.000.000 | — 255.000.000 |
| | <i>Totaux à déduire</i> | | | | — 1.414.000.000 | | — 1.669.000.000 | — 1.669.000.000 | — 255.000.000 |
| | Net (dépenses en capital) | 24.350.000.000 | 24.600.000.000 | + 250.000.000 | 26.227.295.000 | 20.476.996.000 | 6.378.400.000 | 26.855.396.000 | + 628.101.000 |

RECAPITULATION GÉNÉRALE

| Nature des dépenses | Crédits votés pour 1980 | Crédits prévus pour 1981 | | |
|--|-------------------------------|--------------------------|------------------------|-------------------------|
| | | Services votés | Mesures nouvelles | Total |
| A. — 1^{re} SECTION : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | | |
| Frais de personnel | 37.310.507.974 | 39.573.057.541 | + 3.352.386.693 | 42.925.444.234 |
| Impôts et taxes | 1.001.114.987 | 1.103.918.705 | + 52.452.924 | 1.156.371.629 |
| Travaux, fournitures et services extérieurs | 6.485.597.840 | 6.486.286.142 | + 799.774.162 | 7.286.060.304 |
| Transports et déplacements | 2.667.339.081 | 2.674.731.217 | + 246.105.170 | 2.920.836.387 |
| Frais divers de gestion | 312.240.930 | 322.828.430 | + 71.001.648 | 393.830.078 |
| Frais financiers | 16.810.346.819 | 18.575.449.489 | " | 18.575.449.489 |
| Amortissements et provisions | 9.411.000.000 | 9.411.000.000 | + 2.025.000.000 | 11.436.000.000 |
| Opérations de régularisation | 17.752.745.000 | 17.716.495.000 | - 7.127.899.000 | 10.588.596.000 |
| Totaux pour les dépenses de fonctionnement | 91.750.892.631 | 95.863.766.524 | - 581.178.403 | 95.282.588.121 |
| <i>A déduire : virements entre sections et prestations entre fonctions principales</i> | <i>- 27.029.295.000</i> | <i>- 27.029.295.000</i> | <i>+ 5.102.899.000</i> | <i>- 21.926.396.000</i> |
| Net pour les dépenses de fonctionnement | 64.721.597.631 | 68.834.471.524 | + 4.521.720.597 | 73.356.192.121 |

| Nature des dépenses | AUTORISATIONS DE PROGRAMME | | CRÉDITS DE PAIEMENT | | |
|--|----------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|
| | Votées pour 1980 | Demandées pour 1981 | Votés pour 1980 | 1981 | |
| | | | | Services votés | Mesures nouvelles |
| 2^e SECTION : DÉPENSES EN CAPITAL | | | | | |
| A. Remboursement d'emprunts et d'avances | " | " | 2.061.749.000 | 3.225.396.000 | 3.225.396.000 |
| B. Dépenses d'équipements programmés | 24.350.000.000 | 24.600.000.000 | 23.862.546.000 | 17.251.600.000 | 6.018.400.000 |
| C. Paiements résultant de l'intervention des sociétés de financement des télécommunications | " | " | 300.000.000 | " | 360.000.000 |
| D. Autres dépenses en capital | " | " | 1.414.000.000 | " | 1.669.000.000 |
| E. Couverture du déficit d'exploitation | " | " | " | " | " |
| Totaux pour les dépenses en capital | 24.350.000.000 | 24.600.000.000 | 27.641.295.000 | 20.476.996.000 | 8.047.400.000 |
| <i>A déduire : virements entre sections</i> | <i>"</i> | <i>"</i> | <i>- 1.414.000.000</i> | <i>"</i> | <i>- 1.669.000.000</i> |
| Net pour les dépenses en capital | 24.350.000.000 | 24.600.000.000 | 26.227.295.000 | 20.476.996.000 | 6.378.400.000 |
| TOTAUX POUR LES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS | 24.350.000.000 | 24.600.000.000 | 90.948.892.631 | 89.311.467.524 | 10.900.120.597 |

ANNEXE 2

SEPTIEME PLAN

BILAN D'EXÉCUTION DU PROGRAMME D'ACTION PRIORITAIRE N° 4

AMÉLIORER L'ÉQUIPEMENT TÉLÉPHONIQUE DU PAYS

Rappel des objectifs

Afin de réduire le délai de raccordement téléphonique et d'élever la qualité de service au niveau des normes internationales, plus de 8 millions de lignes doivent être construites de 1976 à 1980 pour atteindre un total de 15,5 millions en 1980. Les équipements doivent être suffisants pour que la qualité du service soit satisfaisante pour les utilisateurs.

| Indicateurs | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 | Objectifs VII ^e Plan (1980) |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|--|
| Délai moyen de raccorde- ment (mois) | 11,2 | 10,0 | 9,0 | 7,1 | 4,7 | 3,5 |
| Parc de lignes principales au 31 décembre (millions) | 7,15 | 8,44 | 10,06 | 12,01 | 13,96 | 15,50 |
| (Accroissement du parc en millions de lignes) | (+ 0,91) | (+ 1,30) | (+ 1,61) | (+ 1,95) | (+ 1,95) | (+ 8,35) (sur les 5 ans) |
| Indice global de qualité de service | 56,8 | 68,2 | 71,3 | 73,9 | 80,7 | 93,5 |
| Emplois budgétaires pour 1.000 lignes principales ... | 18,4 | 16,4 | 14,4 | 12,7 | 11,4 | 10,4 |

Exécution

De 1976 à 1979, les objectifs de raccordement ont été tenus, voire dépassés, et le programme doit se poursuivre normalement en 1980. Ces résultats auront été obtenus avec un volume de financement inférieur à celui retenu initialement alors que la demande téléphonique a dépassé les prévisions.

Si l'essentiel de l'effort se porte sur le réseau d'abonnés au téléphone, les autres services ont également été améliorés : cabines téléphoniques, télex, téléinformatique, radio-téléphone notamment. Par ailleurs, 76 % des commandes de commutation passées en 1979 l'ont été en commutation électronique.

Contribution du budget de l'Etat à la réalisation du programme n° 4

(Millions F)

| | En Francs courants | | | | | En francs constants 1975 (1) | | | | |
|---|--------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 |
| Budget annexe des P.T.T. | | | | | | | | | | |
| Dépenses de personnel | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Dépenses de fonctionnement (hors personnel) | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Autorisations de programme d'équipement (2) | 18.800 | 24.950 | 26.000 | 24.600 | 25.500 | 17.327 | 21.411 | 20.872 | 18.317 | 17.465 |
| Total | 18.800 | 24.950 | 26.000 | 24.600 | 25.500 | 17.327 | 21.411 | 20.872 | 18.317 | 17.465 |

(1) L'indice de prix utilisé ici pour la conversion en francs 1975 est spécifique des équipements de télécommunications auxquels est consacré ce programme majeur du VII^e Plan. Son évolution est : 1976-1975 = + 8,5 % ; 1977-1976 = 7,4 % ; 1978-1977 = 6,9 % ; 1979-1978 = 7,8 % ; estimation 1980-1979 = 8,7 %.

(2) Y compris sociétés de financement.

Rappel de la dotation prévue pour ce programme par le VII^e Plan sur la période 1976-1980 104.400 millions F 1975

Taux d'exécution budgétaire ... 92,3 %

ANNEXE 3

EXTRAITS DU RAPPORT D'ACTIVITÉS
DU SECÉTARIAT D'ÉTAT POUR 1979

LE DÉVELOPPEMENT DES PRESTATIONS POSTALES

ANALYSE DU TRAFIC PAR GRANDE PRESTATION

Augmentation de 3,18 % en 1978

| Catégories d'objets (millions d'objets) | 1978 | 1979 | Variation (en %) |
|---|----------|-------------|---------------------|
| <i>Trafic payant</i> | | | |
| Lettres jusqu'à 20 g et cartes postales urgentes | 3 823,8 | 3 736,7 | - 2,28 |
| Lettres de plus de 20 g | 500,4 | 514,6 | + 2,83 |
| Lettres recommandées | 94,7 | 97,0 | + 2,43 |
| Plis non urgents tarif normal | 2 031,6 | 2 195,4 (1) | + 8,06 |
| Plis non urgents tarifs spéciaux | 1 218,3 | 1 350,9 | + 10,88 |
| Paquets ordinaires non urgents | 192,8 | 209,4 (2) | + 8,61 |
| Paquets ordinaires urgents | 39,9 | 42,4 | + 6,27 |
| Paquets recommandés | 38,2 | 37,3 | - 2,36 |
| Objets avec valeurs déclarées | 3,2 | 3,1 | - 3,13 |
| <i>Sous-total</i> | 7 942,9 | 8 186,8 | + 3,07 |
| Imprimés sans adresse | 654,2 | 752,8 | + 15,07 |
| Catalogues distribués au guichet | 14,1 | 14,4 | + 2,13 |
| Périodiques | 2 173,0 | 2 119,1 | - 2,46 |
| <i>Total trafic payant</i> | 10 784,2 | 11 073,1 | + 2,68 |
| <i>Trafic des plis de service et des franchises (3)</i> | | | |
| Plis ordinaires jusqu'à 20 g | 2 070,7 | 2 150,7 | + 3,86 |
| Plis ordinaires de plus de 20 g | 265,4 | 310,7 | + 17,07 |
| Paquets ordinaires | 28,6 | 33,3 | + 16,43 |
| Plis chargés et recommandés | 69,7 | 71,3 | + 2,30 |
| <i>Total</i> | 2 434,4 | 2 566,0 | + 5,41 |
| <i>Total trafic déposé</i> | 13 218,6 | 13 639,1 | + 3,18 |

(1) dont P.N.U. - 20 g : 1 936,4 millions soit 7,13 % et P.N.U. + 20 g : 259 millions soit + 15,62 %.

(2) y compris catalogues à tarif spécial 30,6 millions.

(3) non compris les mandats.

Poste aux lettres

Glissement des lettres vers les plis non urgents

Lettres et plis non urgents

Le trafic s'est accru globalement de 1,44 %.

Cependant, si l'on distingue les catégories d'envois incluses dans cette rubrique, on constate d'importantes disparités dans l'évolution : c'est ainsi que le trafic des lettres a connu un léger ralentissement (— 1,6 %) alors que celui des plis non urgents progressait sensiblement (+ 8,1 %).

Un glissement des lettres vers les plis non urgents s'est opéré. Leurs parts dans le trafic qui étaient respectivement de 68 % pour les lettres et de 32 % pour les plis non urgents sont passées à 66 % et 34 %.

Messagerie

Forte croissance

Paquets

Le trafic s'est accru de 4,1 % en 1979 avec un total de 291,8 millions de paquets transportés dont 164,7 millions au tarif général et 127,1 millions aux tarifs spéciaux.

Seuls les paquets recommandés accusent une baisse de 2,4 %.

Presse

Baisse de trafic

Journaux et périodiques

Le trafic a été en 1979 de 2 123 millions d'exemplaires, ce qui représente une baisse de 50 millions par rapport à 1978. Les recettes correspondantes se sont élevées à 347 millions de francs et les charges à 2 587 millions.

Le répertoire informatique de la presse a été mis à jour, permettant la réalisation d'études statistiques et de simulations tarifaires en vue de la table ronde Parlement-Presses-Administration.

Prospection commerciale

Prospection commerciale adressée

En 1979, le trafic de la prospection commerciale adressée a augmenté de 10,90 %, atteignant 1 350,8 millions d'objets témoignant de l'utilisation de plus en plus importante de la Poste comme support publicitaire.

Croissance importante

Imprimés sans adresse

En 1979, 753 millions d'imprimés sans adresse ont été distribués contre 654 millions en 1978, soit un accroissement de trafic de 15,1 %.

La hausse du chiffre d'affaires correspondant est de 22,4 % : il atteint 100,3 millions de francs.

Le taux de desserte est actuellement de 88,15 % soit 18,3 millions de foyers desservis sur 20,8 millions de foyers existants.

Catalogues

Le nombre de catalogues confiés à la Poste en 1979 s'est élevé à 45 millions d'exemplaires dont 14,1 millions ont été distribués au guichet, ce qui représente par rapport à 1978 des augmentations respectives de 22,6 % et 2,1 %.

Produits divers

POSTADEX

Le service POSTADEX a poursuivi sa croissance antérieure mais de façon inégale selon la catégorie de trafic : avec 1 775 liaisons quotidiennes, le service national s'est fortement développé (+ 60 %) alors que l'évolution du trafic régional est plus lente et régulière : le nombre de liaisons quotidiennes est passé de 675 à 720, soit une augmentation de 6,7 %.

Télégrammes et envois par porteur spécial

La baisse du nombre de télégrammes distribués à domicile constatée depuis plusieurs années s'est confirmée.

Le trafic annuel des télégrammes, des avis d'appel et des correspondances pneumatiques est passé de 14 408 000 objets distribués en 1978 à 13 453 628 en 1979, soit une baisse de 6,6 %.

Par contre le trafic des envois postaux à distribuer par porteur spécial est en légère augmentation, passant au cours de la même période de 11,7 à 12,3 millions d'objets, soit une hausse de 5,1 %.

HAUSSES DE TARIF

Moyenne de 10,4 %

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1979, les tarifs postaux ont augmenté en moyenne de 10,4 %. Les tarifs de la lettre et du pli non urgent de moins de 20 g ont été portés respectivement de 1,20 F à 1,30 F et de 1 F à 1,10 F au 1^{er} octobre.

LE DÉVELOPPEMENT DES PRESTATIONS FINANCIÈRES

Activité

Chèques postaux

L'augmentation de trafic constatée en 1979 s'est accompagnée d'un accroissement du nombre de comptes, mais la part des chèques postaux dans l'ensemble des dépôts à vue a légèrement diminué, passant de 17 % en 1978 à 16 % en 1979.

Au 31 décembre, le nombre de comptes s'élevait à 7 389 400 contre 7 337 500 un an auparavant, soit un accroissement de 0,7 % contre 0,5 % en 1978.

350 000 comptes ont été ouverts en 1979, soit 3,3 % de plus qu'en 1978.

Ce résultat est à mettre au crédit de deux campagnes publicitaires en direction des jeunes.

Le montant des avoirs au 31 décembre s'établissait à 135,2 milliards de francs pour l'ensemble des comptes, ce qui correspond à une progression de 9,5 % contre 10,3 % en 1978 et à 79,4 milliards de francs pour les comptes des particuliers et des entreprises : + 8,5 % contre + 16,3 % en 1978.

L'avoir moyen annuel est en progression de 11,5 %.

Le trafic global des titres faisant l'objet d'une lecture optique atteint 91,3 millions, soit une augmentation de 11,4 % par rapport à 1978.

L'évolution des trois grandes catégories s'établit comme suit :

| (en milliers) | 1978 | 1979 | % |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Titres Universels de Paiement (T.U.P.) | 65 079 | 70 222 | + 7,9 |
| Lettres-chèques optiques | 16 600 | 20 836 | + 25,5 |
| Postchèques optiques | 268 | 267 | — |
| Total | 81 947 | 91 325 | + 11,4 |

Le développement des lettres-chèques s'est poursuivi malgré l'obligation de percevoir le droit de timbre fiscal pour les titres délivrés non barrés.

407 organismes utilisent ce moyen de paiement, principalement pour le règlement des salaires.

Quant aux titres universels de paiement (T.U.P.), E.D.G.-G.D.F. reste leur principal utilisateur, mais le paiement par ce moyen des taxes téléphoniques a connu un important développement : 3,1 millions de titres, soit trois fois plus qu'en 1978.

Caisse Nationale d'Épargne

Dans un climat peu favorable à l'épargne, la Caisse Nationale d'Épargne, comme les autres réseaux, a vu ses résultats se dégrader par rapport à 1978.

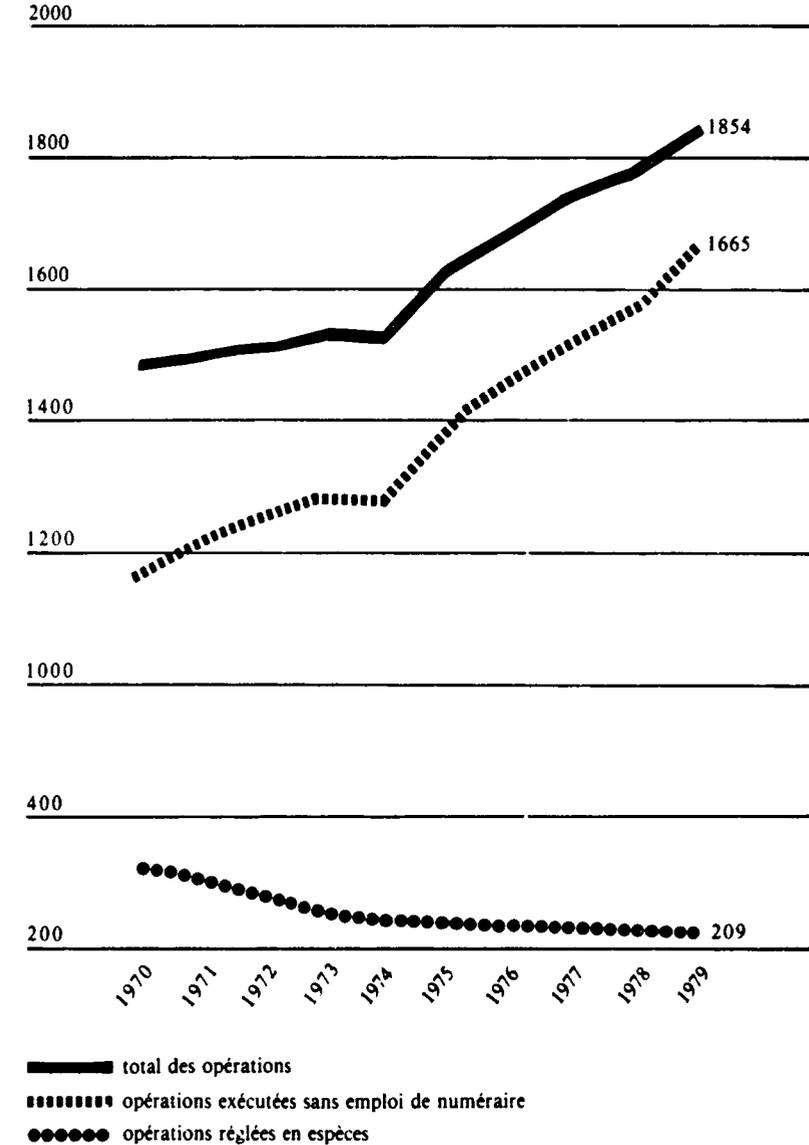
Si les excédents des dépôts de l'épargne-logement sont sensiblement équivalents à ceux de 1978 (1 408 millions de francs), ceux des livrets A et B accusent une diminution de 18,9 % (9 289 millions de francs contre 11 451 en 1978).

Au 1^{er} janvier 1980, compte tenu des intérêts capitalisés (8 778 millions de francs), l'avoir des livrets A et B s'élevait à 153 007 millions de francs.

CHÈQUES POSTAUX

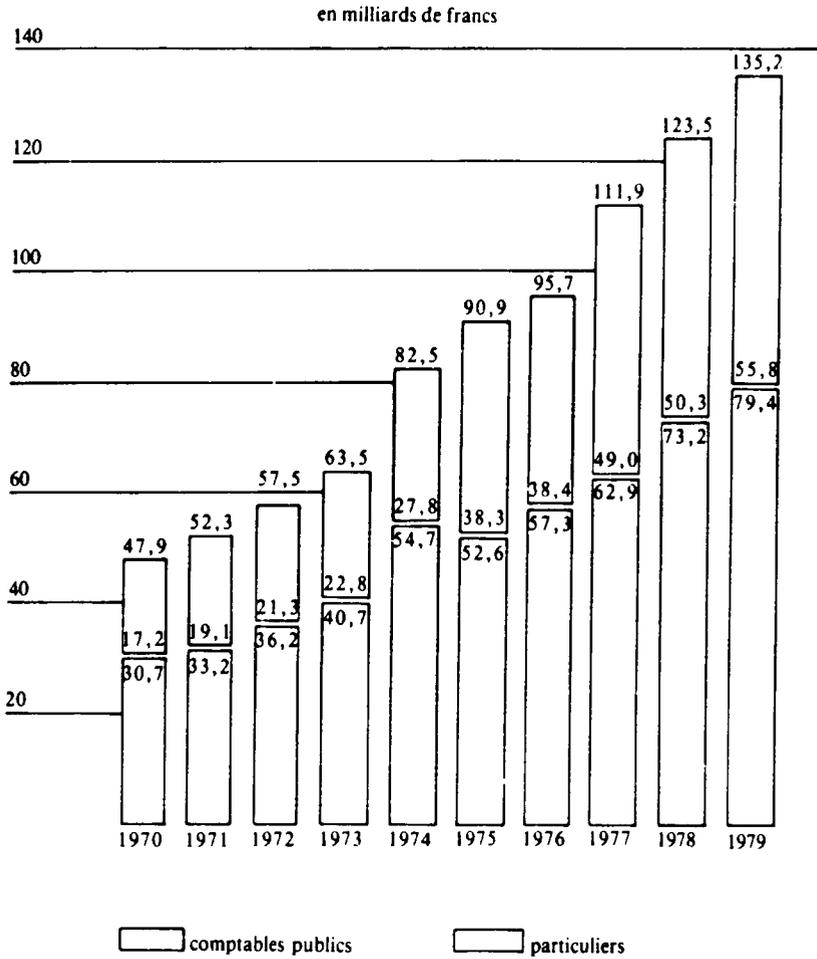
Nombre total d'opérations effectuées

en millions



CHÈQUES POSTAUX

Avoir des comptes au 31 décembre



Progression des ouvertures de comptes mais diminution des excédents de dépôts

922 000 nouveaux livrets A et B et 97 000 nouveaux livrets d'épargne-logement ont été ouverts. La progression par rapport au nombre d'ouvertures constaté en 1978 est respectivement de 5,6 et 8,6 %.

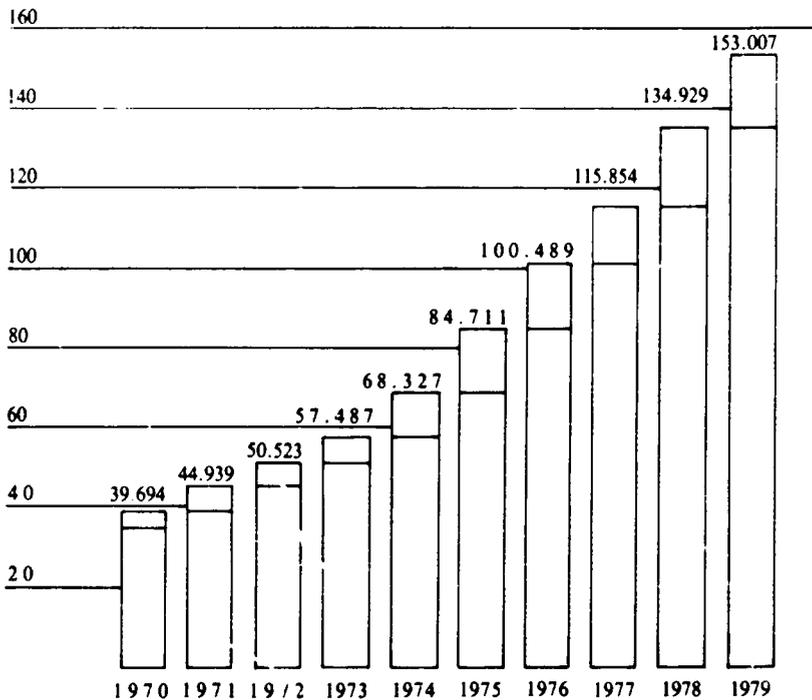
Quelques mesures ont été prises en 1979 : le relèvement de 41 000 F à 45 000 F du plafond des dépôts sur le livret A et le prélèvement de 3 000 F à 10 000 F du montant maximum du prélèvement des frais d'obsèques sur le compte du titulaire décédé.

Pour ce qui concerne l'épargne-logement la situation au 31 décembre 1979 s'établissait comme suit :

| | Nombre de comptes | | Encours des prêts principaux et complémentaires | |
|---------------------|----------------------------------|-------------------------------------|---|---|
| | Nombre Variation 79/78 (%) | Montant (MF) Variation (%) | Nombre Variation 79/78 (%) | Montant (MF) Variation 79/78 (%) |
| Comptes sur livrets | 174 505 (+ 10,1) | 3 264 (+ 16) | 94 738 (+ 13,9) | 2 789 (+ 24) |
| Plans | 240 082 (+ 13) | 6 088 (+ 25,1) | 29 030 (+ 41,3) | 1 378 (+ 46,9) |

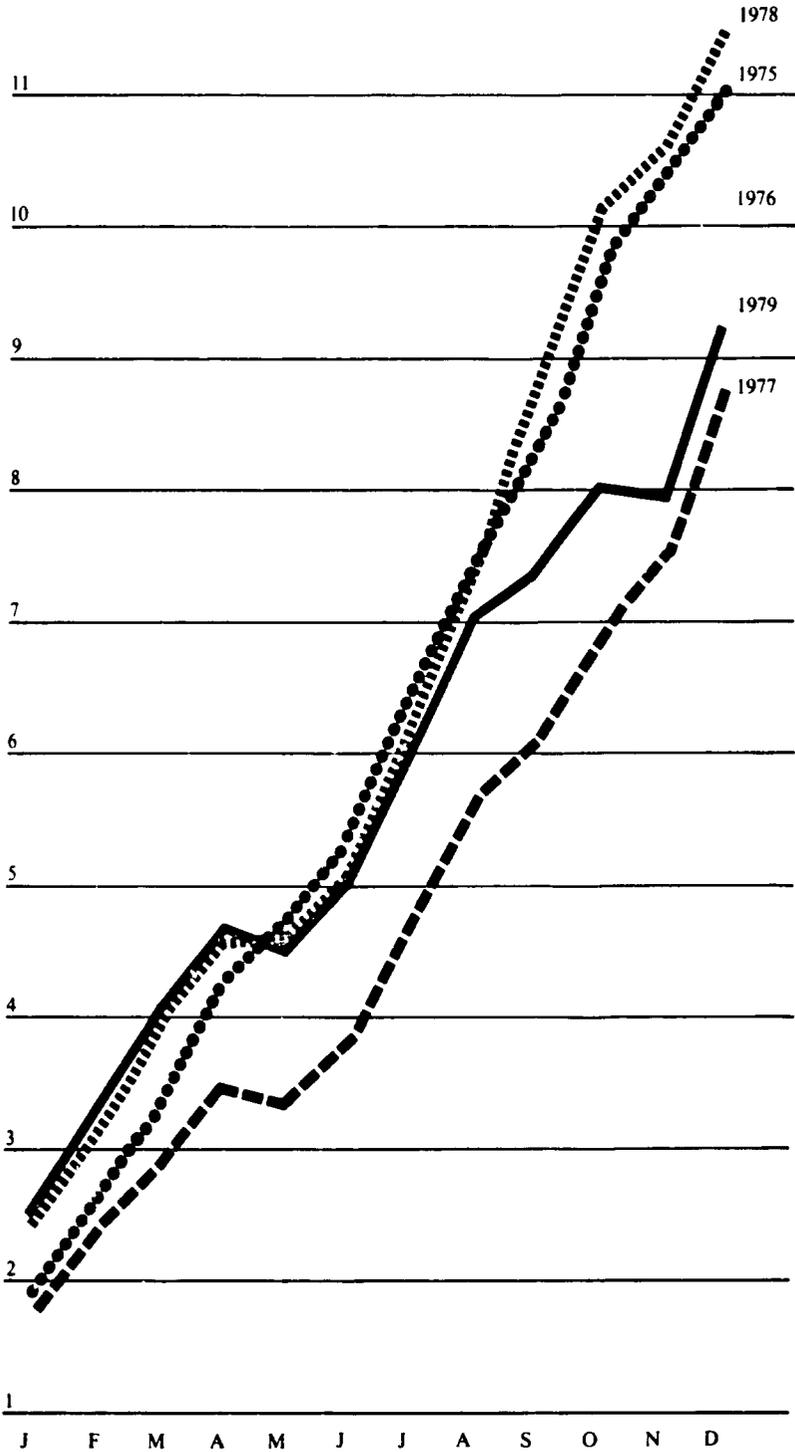
CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE
Epargne ordinaire. Avoir des déposants au 31 décembre
(y compris les intérêts capitalisés)

en milliards de francs



CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE
Épargne ordinaire Excédents cumulés des versements sur les remboursements

en milliards de francs



Epargne boursière

Le nombre d'actions SICAV « le livret portefeuille » souscrites à la Caisse Nationale d'Epargne en 1979 s'est élevé à 51 890, ce qui représente une diminution de 11,50 % par rapport à 1978.

Il a été placé par ailleurs 60 924 actions de la SICAV « Société Nouvelle France Obligation » (+ 70 %) et 936 519 actions de la SICAV livret « Bourse Investissement ».

Mandats

*Constance de la baisse de trafic pour les mandats inférieurs
mais + 12,7 % pour le trafic international*

Pour améliorer la sécurité des paiements, de nouvelles formules de mandats « Colbert », imprimées en offset sur papier filigrané et réactif, ont été mises en service en mars 1979.

Dans le régime intérieur, la baisse du trafic observée depuis 1970 s'est poursuivie : — 6 % en 1979.

Ainsi le nombre total des mandats émis (201,7 millions) a régressé de 5,6 % par rapport à l'année précédente. On retrouve cette baisse dans le trafic des mandats Colbert qui arrive à 40,6 millions (— 3,6 %).

En revanche, le trafic des mandats émis pour le régime international s'est élevé à 7,1 millions de titres, soit une augmentation de 12,7 % par rapport à 1978.

Encaissements à domicile

Faible augmentation du trafic

Le trafic des objets contre remboursement est en légère augmentation avec 20,3 millions d'objets contre 20 en 1978 (+ 1,5 %).

En ce qui concerne les cartes remboursement (2,7 millions) et les valeurs à recouvrer (0,7 million), la régression régulière du trafic (respectivement — 12,3 et — 18,4 %) s'explique par la concurrence d'autres modes de recouvrement des créances, plus modernes ou moins onéreux.

LES SERVICES POSTAUX

Les services d'exploitation postale recouvrent trois domaines d'activité :

- l'acheminement du courrier,
- la distribution du courrier,
- les bureaux de poste.

L'ACHEMINEMENT

Le réseau de transport du courrier

Orientation vers une plus grande autonomie des moyens de transports ferroviaires postaux

a) Transports ferroviaires

Afin d'améliorer la fiabilité de l'acheminement du courrier, la Poste s'est orientée vers la mise en service de moyens de transports ferroviaires autonomes, aux horaires adaptés aux besoins de l'exploitation postale.

Des rames automotrices postales desservent respectivement les liaisons Paris-Evreux-Caen, Paris-Rouen et Paris-Lille.

En outre, deux trains-poste autonomes ont été mis en service entre Paris et Clermont-Ferrand et entre Paris et Bordeaux.

L'utilisation par la Poste de rames T.G.V. (Train à Grande Vitesse) a fait l'objet d'une étude technique et économique approfondie.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU TRANSPORT PAR FER

| Années | Wagons- poste et allèges (millions de TKBR) (1) | Fourgons (millions de TKBR) (1) | Nombre de km parcourus par wagons- poste et allèges (milliers) |
|--------|--|--|--|
| 1975 | 1 988 | 826 | 45 265 |
| 1976 | 2 035 | 852 | 45 930 |
| 1977 | 2 064 | 843 | 46 346 |
| 1978 | 2 072 | 841 | 46 134 |
| 1979 | 2 036 | 844 | 45 035 |

(1) Tonnes kilométriques brutes remorquées.

b) Transports par route

La mise en service de nouveaux centres de tri et les modifications du réseau national ont entraîné la création de 40 liaisons nouvelles dont l'exploitation est confiée à des entreprises.

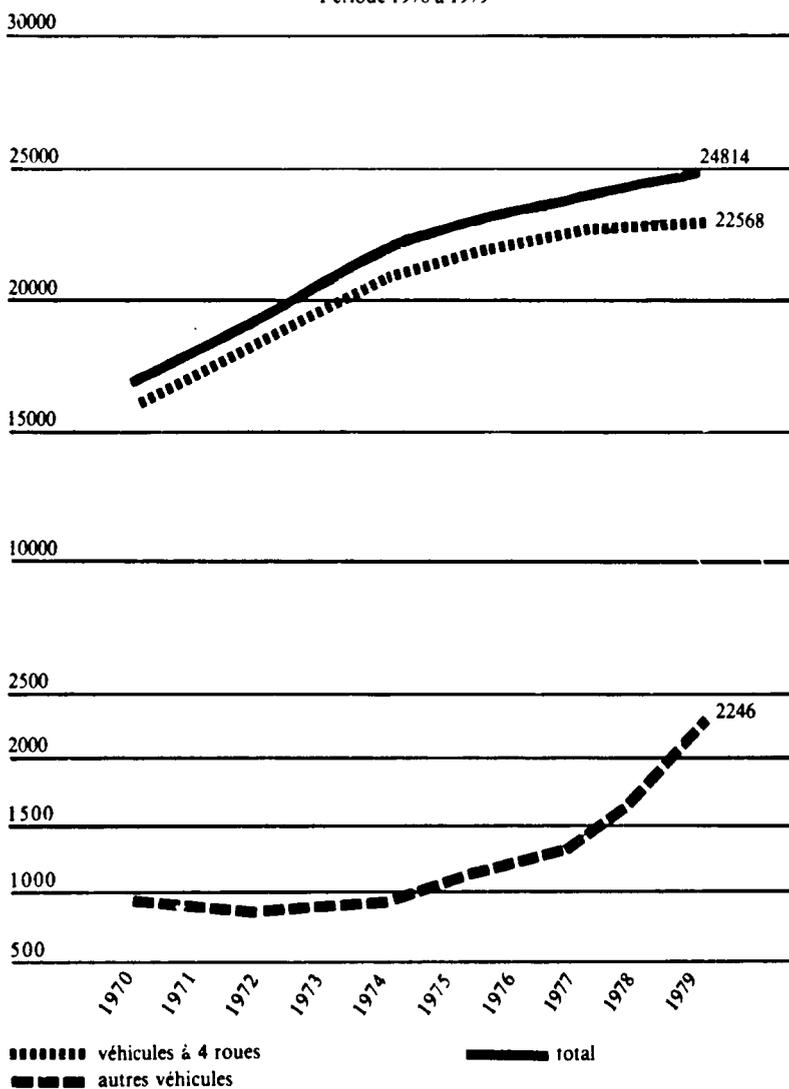
D'autre part, si les conditions de transport de la messagerie n'ont pas été fondamentalement modifiées en 1979, de nombreuses études ont été menées qui devraient entraîner à partir de 1980 un changement important du réseau d'acheminement de la messagerie, utilisant plus intensément les conteneurs.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU TRANSPORT PAR ROUTE

| Années | Nombre de services | Nombre de km parcourus (en milliers) |
|--------|--------------------|--------------------------------------|
| 1975 | 2 055 | 80 937 |
| 1976 | 2 098 | 82 929 |
| 1977 | 2 156 | 94 508 |
| 1978 | 2 539 | 92 965 |
| 1979 | 2 579 | 95 399 |

VÉHICULES MIS EN SERVICE

Période 1970 à 1979



Léger recul des transports aériens

c) Transport aérien

D'importantes modifications ont été apportées au réseau national aérien : reprise par l'aviation postale d'un tronçon assuré précédemment par une compagnie de troisième niveau, mais suppression de quelques lignes en application des directives gouvernementales visant à une diminution de la consommation de produits pétroliers, ou par suite de la mise en service des deux trains-poste sur Clermont-Ferrand et Bordeaux.

La mécanisation du tri

L'équipement des centres de tri automatiques en machines à trier et en postes à indexation a été poursuivi.

Il a été décidé d'équiper les centres de tri départementaux en machines à trier simplifiées.

Un nouveau lecteur-indexateur-prétrieur d'adresses postales et un système d'indexation et de reconnaissance des caractères capables de déchiffrer l'écriture manuscrite en majuscules ont été installés.

Sept systèmes de transport automatique à l'intérieur des centres ont été mis en place.

Enfin, des études ont été menées en vue de la définition d'un dispositif de rangement automatique des plis en caissettes.

Le système Striga

Mise en place progressive du système

La mise en place du système STRIGA (système de traitement des informations pour la gestion des acheminements) préparée en 1979 s'effectuera en 1980.

La collecte des informations relatives à l'acheminement, nécessaires à l'élaboration d'une base de données, a été poursuivie en 1979.

Les consoles de visualisation et les imprimantes ont été installées dans les différents services participant à l'organisation des acheminements, qui, dès la mise en œuvre du système, pourront accéder directement aux informations contenues dans la base de données.

Parallèlement, les équipements nécessaires à l'expérience de suivi en temps réel des acheminements dans la zone Ouest ont été mis en place.

Cette expérience sera menée jusqu'à l'automne 1981. Son extension éventuelle au plan national sera alors décidée en fonction des résultats obtenus.

LA DISTRIBUTION

Motorisation et centralisation de la distribution postale

En 1979, 15 centres de distribution motorisée ont été mis en service. En raison de la politique d'économies d'énergie, seuls les cyclomoteurs ont été attribués.

Le Cidex (courrier individuel) à distribution exceptionnelle)

70 000 nouvelles boîtes ont été installées en 1979, ce qui porte leur nombre total à 720 000.

Dans les zones à faible densité de population, le CIDEX a permis notamment d'accroître le nombre des opérations postales exécutées au domicile des usagers et de maintenir les recettes-distribution dont l'existence ne se justifiait plus en raison du trop faible trafic qu'elles écoulaient en organisation traditionnelle.

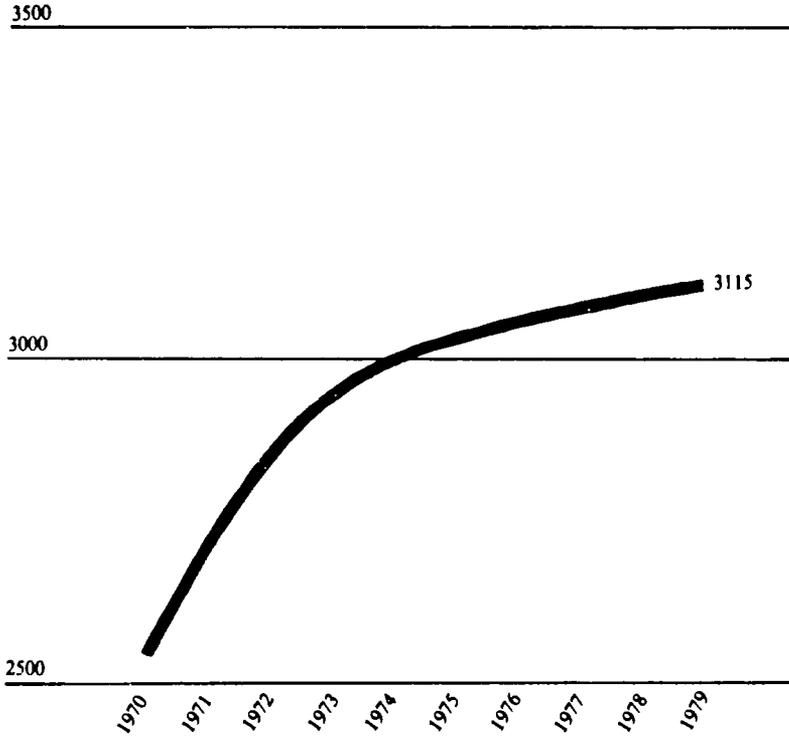
Le distributeur guichetier

Pour lutter contre l'isolement rural et promouvoir les produits financiers proposés au public par la Poste, les fonctions du distributeur ont été élargies : actuellement, il existe 2 500 agents distributeurs qui ont reçu une formation professionnelle spéciale qui leur permet d'effectuer au domicile des usagers les opérations courantes de guichet. Il est prévu qu'ils seront près de 6 000 en 1982.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE L'AÉROPOSTALE

| Années | Nombre de tonnes transportées | Nombre de km parcourus | Nombre d'heures de vol |
|--------|-------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| 1974 | 38 928 | 4 503 156 | 16 282 |
| 1975 | 42 750 | 4 859 203 | 17 142 |
| 1976 | 45 920 | 4 849 189 | 16 987 |
| 1977 | 47 846 | 4 860 005 | 16 529 |
| 1978 | 48 561 | 4 906 251 | 16 758 |
| 1979 | 45 730 | 4 764 249 | 15 712 |

CENTRES DE DISTRIBUTION MOTORISÉE
Période 1970 à 1979



LES BUREAUX DE POSTE

ORGANISATION DU RÉSEAU DES BUREAUX

Amélioration de la desserte postale

En 1979, 8 bureaux de poste de plein exercice ont été créés dans les zones urbaines, ainsi que 23 guichets annexes, 3 agences postales distributrices et 7 agences postales.

Dans les zones rurales, 2 bureaux de poste de plein exercice, 6 recettes-distribution, 6 guichets annexes et 19 agences postales ont été créés.

La formule de la recette-distribution, par la souplesse que lui confère l'association guichet-distribution, demeure la formule la mieux adaptée aux zones rurales pour garantir aux populations la possibilité de continuer à effectuer les opérations postales et financières.

Dans les localités trop petites pour être dotées d'un établissement fixe, l'exécution complète de certaines opérations de guichet au domicile même des usagers est confiée de plus en plus à des distributeurs guichetiers.

Amélioration de l'équipement des bureaux

Développement de la bureautique pour une meilleure efficacité des guichetiers

a) Actions de modernisation au guichet

Le développement des techniques nouvelles liées à l'électronique (informatique et télématique) induit une évolution profonde de l'équipement et de l'exploitation du réseau des bureaux de poste.

Cette mutation doit, au cours des prochaines années, se traduire par une amélioration des conditions d'accueil du public, de la rapidité du service rendu et de la qualité des prestations assurées en même temps que par un enrichissement des tâches du personnel.

Un ensemble cohérent de projets a été engagé concernant les structures de travail : lancement d'un concours d'architectes pour la définition du bureau de poste, recherche de nouveaux types de guichets, étude de l'espace communication dans le bureau de poste (télécopie, téléconsultation, vidéotext...) et d'équipements adaptés.

Des études sont également poursuivies en vue de la réalisation de guichets d'affranchissement postal automatique et d'appareil « libre-service affranchissement » à la disposition du public.

Des matériels électroniques sont substitués systématiquement aux appareils électromécaniques pour effectuer les opérations de pesée, de comptabilité ou d'enregistrement, ce qui améliore la rapidité d'exécution de l'opération et les conditions de travail du personnel.

En 1979, des bureaux de poste de Paris et de Nantes ont été équipés de terminaux dans le cadre du développement du projet « CHEOPS » d'informatisation des guichets financiers des bureaux de poste.

Enfin, 123 distributeurs automatiques de billets ont été installés, ce qui porte leur nombre à 276 appareils, utilisés par les 870 000 titulaires de la carte C.C.P. 24/24.

b) Décentralisation du tri mécanisé dans les bureaux de poste

La politique définie en 1978 visant à faire participer davantage les bureaux de poste au traitement du courrier mécanisable a été mise en œuvre en 1979. A ce titre, 1 430 postes d'indexation y ont été installés.

La sécurité dans les bureaux de poste

Poursuite du programme de protection des bureaux de poste, régression des atteintes à la sécurité

Au cours de l'année 1979, l'action en matière de sécurité entreprise depuis quatre ans s'est poursuivie et intensifiée.

865 bureaux de poste ont été équipés d'une protection au niveau des guichets dont 52 avec une protection intégrale ; 505 bureaux ont été munis de systèmes automatiques d'alarme et de protection. De plus, 48 chambres des valeurs, 278 alvéoles, des cabines et des sas ont été aménagés.

La répartition dans les régions de 612 coffres-forts a permis de renforcer la protection des fonds et valeurs.

Le nombre des fourgons blindés est passé de 290 à 305.

La recherche et l'expérimentation de dispositifs nouveaux a été poursuivies en 1979 : tableaux de gendarmerie, dispositifs de blocage programmé à ouverture retardée, surveillance par caméras, caisse centrale...

La poursuite de la coopération avec les forces de l'ordre s'est révélée très efficace puisqu'elle a permis de multiples arrestations.

Dans certaines régions, plus touchées par la criminalité, les sommes emportées par les réposés ont été limitées.

Ces mesures ont permis de faire régresser de 13 % le nombre des atteintes à la sécurité et diminuer de 40 % le montant des préjudices financiers. En ce qui concerne la sécurité des envois postaux et la lutte contre les faux, fraudes et falsifications, l'année 1979 a été marquée par une intensification de l'action entreprise au cours des années précédentes.

En matière de transports postaux, l'inviolabilité des conteneurs maritimes et des véhicules routiers assurant des liaisons sur des longues distances a été renforcée.

Actions de polyvalence administrative

En milieu rural, certains bureaux de poste deviennent l'« antenne » de diverses administrations

En milieu urbain, l'utilisation du réseau T.D.F. (Antiope) est en cours d'expérimentation dans 10 bureaux parisiens.

En milieu rural, certains bureaux de poste participent aux expériences d'information par téléconsultation ainsi qu'aux missions de différents services publics dans les zones où leur présence est insuffisante.

A ce titre, peuvent être assurées selon les cas un certain nombre de prestations : diffusion des offres d'emploi, stages et contrats de formation, vérification matérielle et envoi de dossiers administratifs relatifs aux cartes d'identité, passeports, fiches d'état civil, immatriculations... et vente des timbres fiscaux correspondants, permis de chasse et timbres cynégétiques, délivrance de bons d'essence détaxée, réception des dossiers de sécurité sociale, dépôt et diffusion de livres à partir des bibliothèques centrales, exonération de la redevance télévision, transport et livraison de colis confiés à la S.N.C.F., vente de billets de transport public de voyageurs et réservation de places, encaissement de la taxe parafiscale.

Un peu plus de 3 000 établissements affichèrent au moins une de ces activités dont 2 700 sont correspondants de l'A.N.P.E.

AUTRES ACTIVITÉS DES SERVICES POSTAUX

Impression des timbres-poste

En 1979, l'Imprimerie des timbres-poste a commercialisé pour les besoins de la Poste française 4,6 milliards de timbres. Elle a par ailleurs produit 70 millions de timbres-poste des-

tinés à divers pays étrangers ainsi que 311 millions de valeurs fiduciaires fiscales commandées par le Direction générale des Impôts et plusieurs administrations étrangères des Finances.

Les 57 rotatives en service ont consommé 1 445 tonnes de papier et 195 tonnes d'encre.

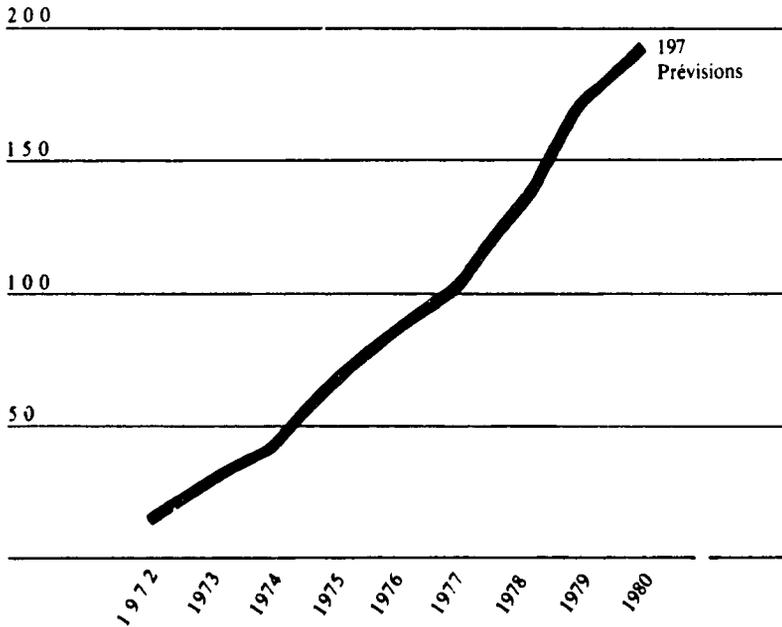
Sur les 280 émissions nouvelles de timbres, 211 ont été réalisés en taille-douce, 65 en héliogravure et 4 en typographie.

Centre de recherche du courrier

Le centre de recherche du courrier a reçu, en 1979, 5 770 000 objets de toutes catégories (contre 6 608 000 l'an dernier). 733 500 d'entre eux ont pu être remis aux ayants droit avant réclamation. Le nombre des réclamations traitées au centre s'élève, pour l'année, à 103 300.

CRÉDITS CONSACRÉS A LA SÉCURITÉ

en millions de francs



TÉLÉCOMMUNICATIONS

Evolution de l'activité

Ecoulement du trafic

Raccordement des abonnés

La gestion

Le développement des télécommunications

Equipement du réseau

Ecoulement du trafic téléphonique

Activités commerciales et services nouveaux

Activités commerciales

Produits et services commercialisés

Produis et services nouveaux

Actions dans le domaine industriel et international

Actions dans le domaine industriel

Actions dans le domaine international

Actions dans le domaine du développement et de la recherche

Domaine du développement

Domaine des études scientifiques et technologiques

Domaine du contrôle technique

Personnel

Incidence de l'évolution des télécommunications sur le personnel

L'organisation des services

La formation du personnel

Le développement téléphonique entrepris pour amener la France à un niveau d'équipement identique à celui de ses partenaires européens, avec une qualité de service comparable, s'est poursuivi cette année encore et les progrès réalisés en ce domaine font apparaître désormais le réseau téléphonique français comme un réseau moderne, notamment par son automatisation intégrale. Mais les progrès accomplis doivent être poursuivis et accentués.

Le rôle des Télécommunications, important dans l'immédiat, sera dans les années à venir déterminant. Secteur de pointe en pleine mutation technologique, elles sont appelées, non seulement à satisfaire les demandes pour les services existants, mais aussi à faire face à la demande des services nouveaux, d'où la nécessaire diversification des activités traditionnelles. Ceci suppose de la part de la Direction Générale des Télécommunications la poursuite de l'effort déjà fourni ainsi que le renforcement de la recherche et du développement pour affronter avec succès le passage futur entre la période de productivité intense, quantitativement et qualitativement, et l'ère nouvelle de l'innovation technologique. Celle-ci est pour notre pays un atout essentiel dans la compétitivité avec l'extérieur et donc par conséquent un moyen privilégié de croissance pour notre économie nationale.

QUELQUES CHIFFRES (1)

Téléphone

| | |
|---|------------|
| Postes de toute nature (au 31.12.79) | 22 361 499 |
| Lignes principales (au 31.12.79) | 13 958 715 |
| Taux d'automatisation (au 31.12.79) | 100 |
| Lignes principales raccordées en 1979 (abonnés nouveaux + transferts) | 2 744 158 |
| Demandes globales de lignes principales reçues en 1979 (valeur nette) | 2 613 392 |
| Trafic total de départ écoulé (en millions de taxes de base) en 1979 | 53 531 |
| Postes publics | 127 295 |

Télex

| | |
|---|---------|
| Abonnements privés (au 31.12.79) | 77 453 |
| Trafic total de départ écoulé (en milliers de communications) en 1979 | 113 967 |

Télégrammes

Télégrammes de départ (en milliers) :

| | |
|------------------------------|--------|
| — régime intérieur | 10 323 |
| — régime international | 2 902 |

Téléinformatique

| | |
|---|--------|
| Nombre d'installations terminales (au 31.12.79) | 63 450 |
|---|--------|

(1) Métropole, départements et territoires d'Outre-Mer.

L'évolution de l'activité

L'action des télécommunications en 1979 s'est poursuivie autour des points suivants :

- automatisation intégrale du réseau ;

— poursuite de l'amélioration de la qualité de service, particulièrement dans le domaine de l'écoulement du trafic ;

— accélération de la cadence de raccordement des abonnés et diminution des délais de raccordement.

L'indice global caractérisant la qualité de service et comprenant en particulier l'efficacité du trafic a été porté de 73,9 à 80,3 au cours de l'année 1979. Les données sur le trafic sont les suivantes :

ÉCOULEMENT DU TRAFIC

Trafic téléphonique

Le trafic téléphonique, intérieur et international, a crû en 1979 de 16,5 %.

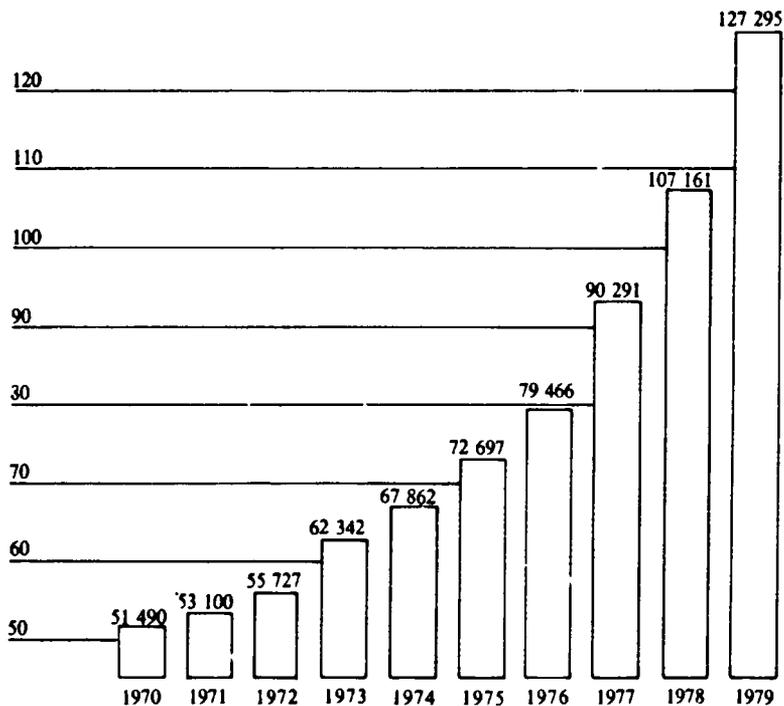
Trafic télex

Le trafic télex total, intérieur et international, a augmenté de 11,6 % en 1979.

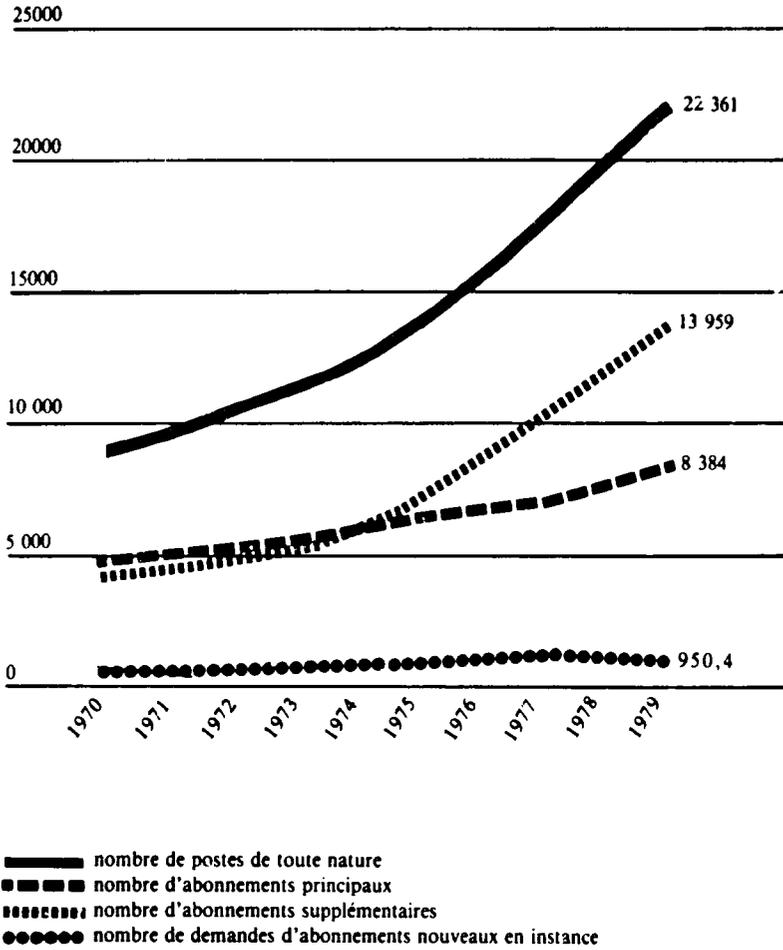
Trafic télégraphique

En 1979, 13,2 millions de télégrammes de départ ont été acheminés, dont 10,3 du régime intérieur et 2,9 du régime international.

TÉLÉPHONE
Evolution de 1970 à 1979 des postes publics en service.



TÉLÉPHONE
Evolution de 1970 à 1979 au 31 décembre
en milliers



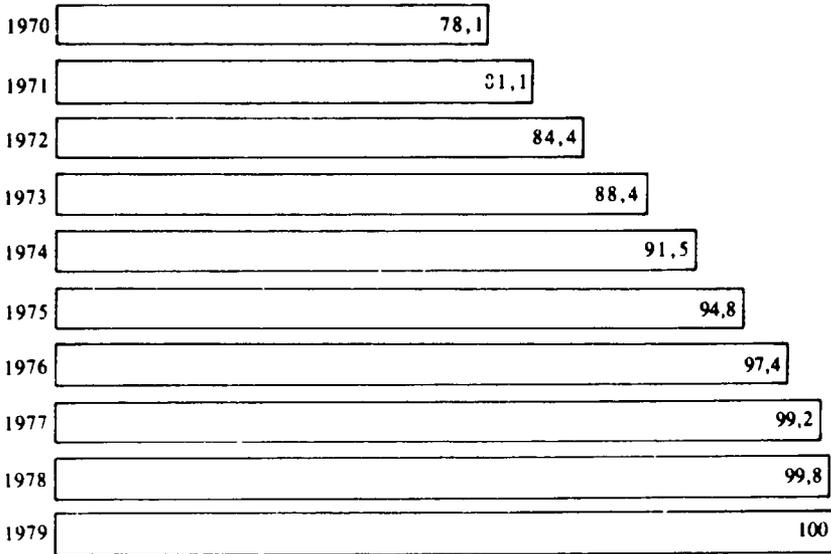
RACCORDEMENT DES ABONNÉS

Téléphone

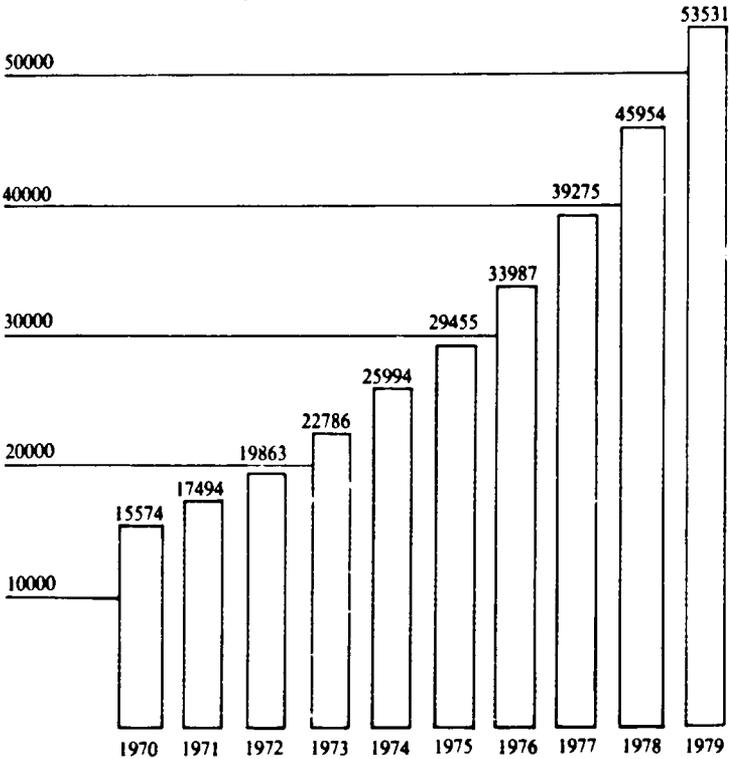
En 1979, 2 203 849 nouveaux abonnés ont été raccordés contre 2 154 223 en 1978, soit un accroissement de 20,8 %. Le nombre de lignes principales est passé de 12 010 113 fin 1978 à 13 958 715 fin 1979. Il en résulte une densité de 22,3 lignes principales pour 100 habitants (France métropolitaine seulement). Le nombre de demandes en instance, transferts compris, était de 1 083 675 à la fin de l'année, la liste d'attente qui ne comprend pas les demandes à l'étude ou en cours de réalisation était de 1 053 816 fin 1978 et de 691 505 fin 1979.

Le nombre d'abonnements supplémentaires en service a crû de 7 991 445 fin 1978 à 8 384 275 fin 1979, soit une augmentation de 5,5 %.

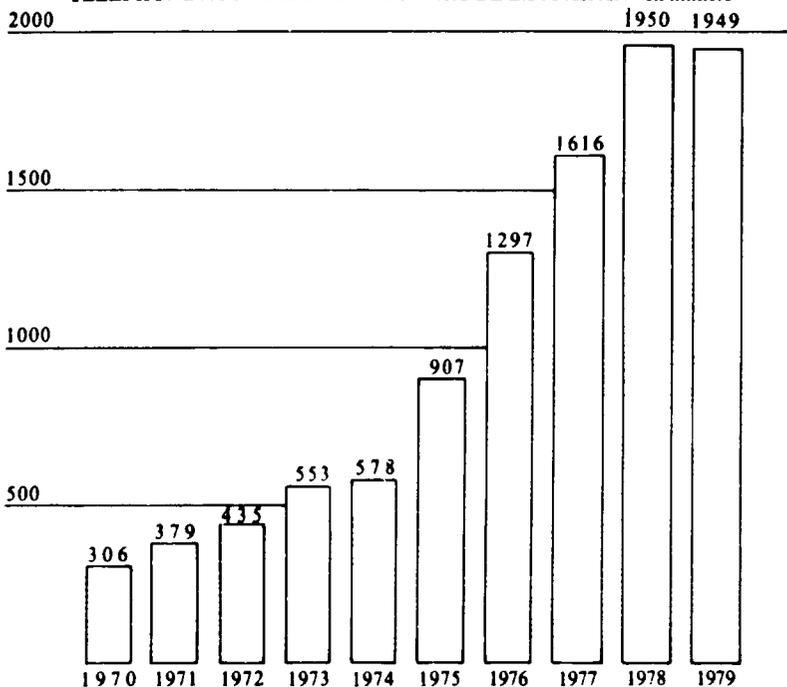
TÉLÉPHONE
Evolution de 1970 à 1979
du taux d'automatisation des postes principaux (au 31 décembre)
en pourcentage



TÉLÉPHONE
Evolution de 1970 à 1979 du produit du trafic total de départ
(exprimée en millions de taxes de base)

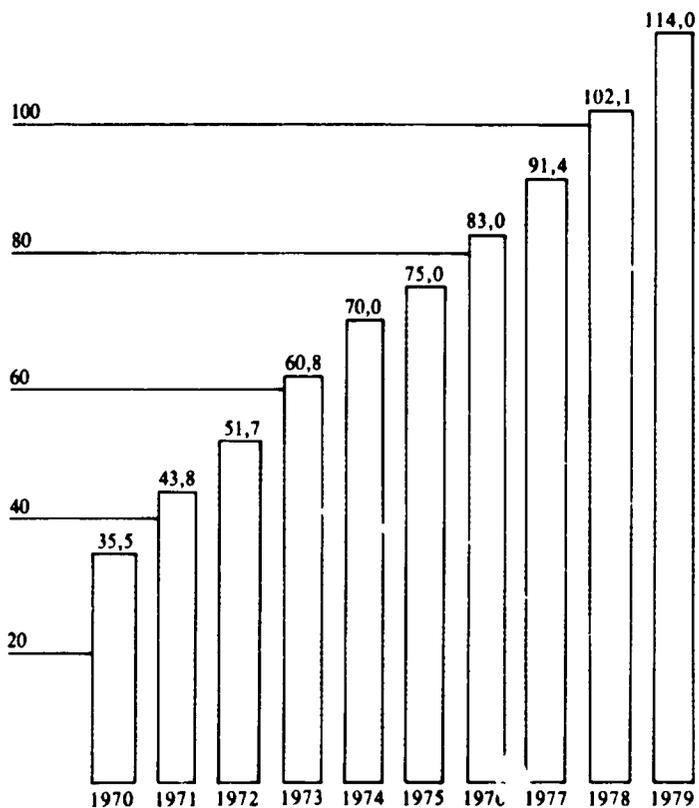


TÉLÉPHONE ACCROISSEMENT DU PARC DE L.P. PAR AN en milliers



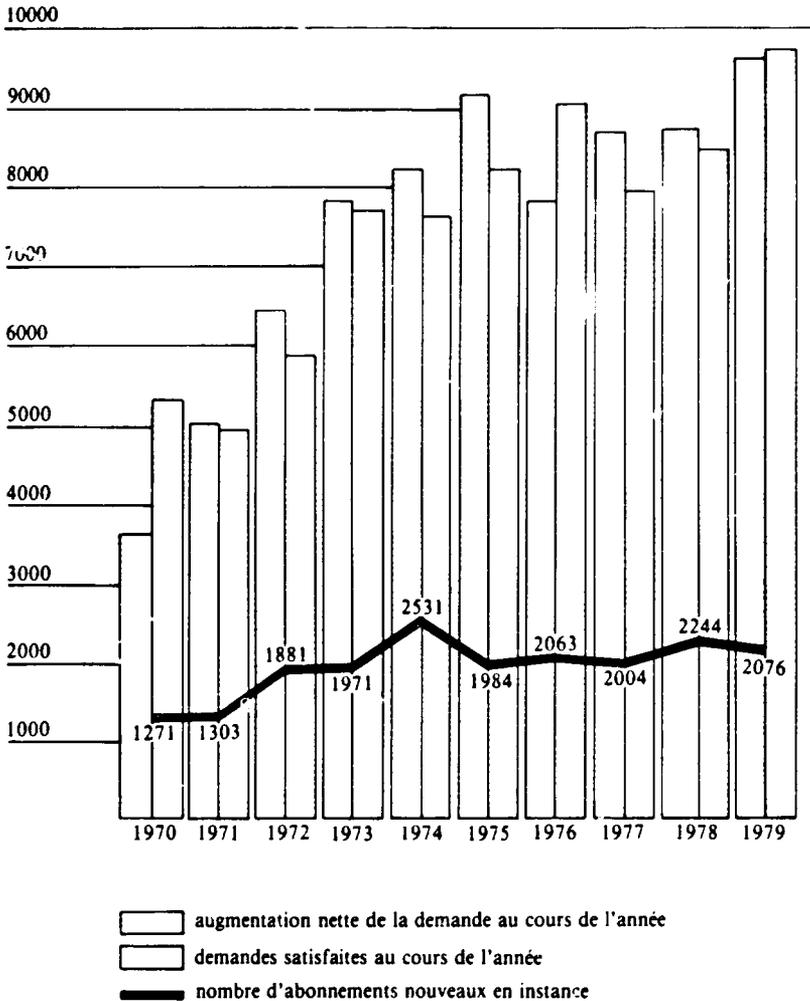
TÉLEX

120 Evolution de 1970 à 1979 du trafic de départ. en millions de communications



TÉLEX

Evolution de 1970 à 1979 de la demande d'abonnements nouveaux



LA GESTION

Télex

Le nombre d'abonnements télex est passé de 71 109 fin 1978 à 77 453 fin 1979, soit un accroissement de 8,9 %.

L'année 1979 se trouve constituer une charnière entre deux régimes de développement des Télécommunications. Un régime de rattrapage accéléré, qui aura caractérisé la fin des années 1970, et un régime de croisière qui sera celui des années 1980.

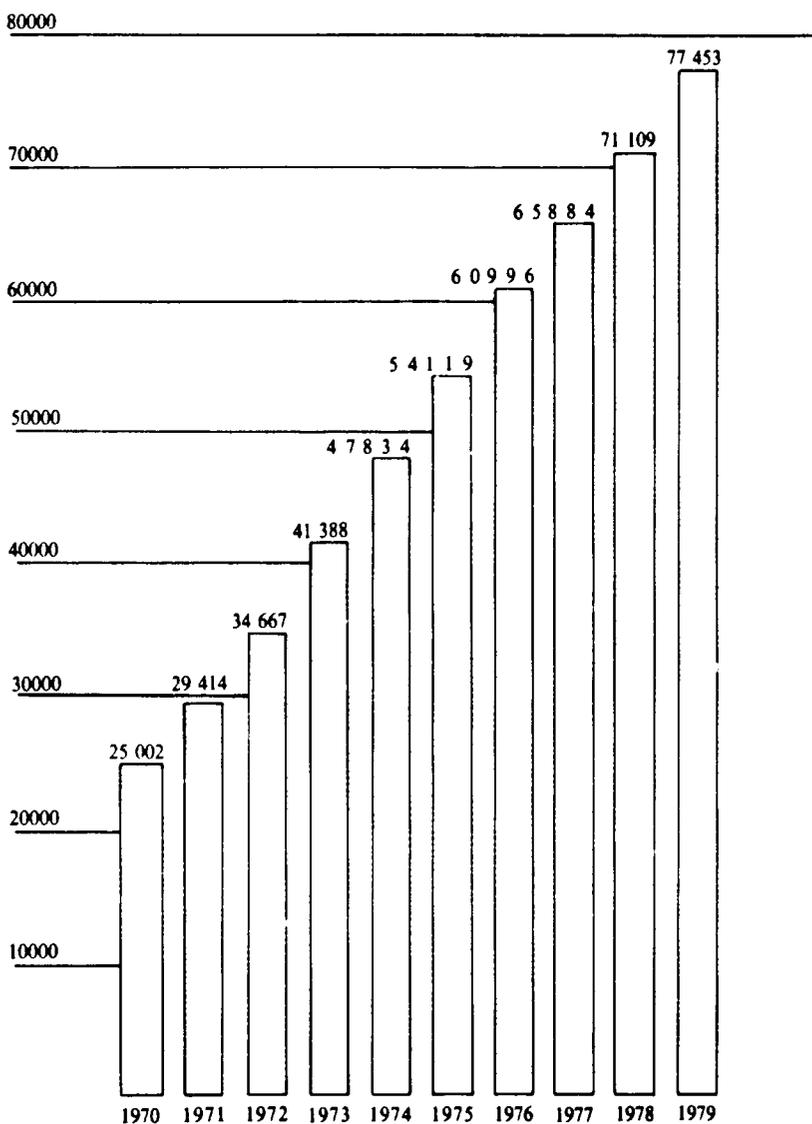
La gestion de ce régime de croisière sera marquée par une priorité aussi forte sur les objectifs financiers et économiques que celle que la période de rattrapage a fait peser sur les objectifs de production et de qualité de service.

Pour s'y préparer, la Direction Générale a lancé en 1979 un vaste projet de resserrement de la gestion, baptisé SG 85. Dès 1979, plusieurs actions ont été menées, parmi lesquelles on peut citer la mise en place d'objectifs financiers pour les Services extérieurs, la préparation d'un système de gestion des projets et programmes des lignes (SGL 85) et une réflexion d'ensemble sur la comptabilité de la gestion des matériels (SGM 85).

L'année 1979 a vu en ce domaine se poursuivre et s'intensifier les efforts des Télécommunications pour mettre à la disposition des usagers un réseau moderne et efficace.

L'achèvement de l'automatisation, la modernisation des équipements avec l'emploi accru de l'électronique, les actions dans le secteur de la recherche et du développement complétées par un effort au niveau international, autant de réalisations à mettre à l'actif du bilan de cette année.

TÉLEX
Evolution de 1970 à 1979
du nombre d'abonnements en service (au 31 décembre).



ÉQUIPEMENT DU RÉSEAU

Automatisation

L'année 1979 a vu s'achever l'automatisation intégrale du réseau téléphonique grâce à la modernisation des installations des vingt départements suivants :

Ain, Alpes-de-Haute-Provence, Ardèche, Cantal, Haute-Corse, Corse du Sud, Côte-d'Or, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Nièvre, Puy-de-Dôme, Haute-Saône, Savoie, Yonne, Guadeloupe et Guyane.

Le parc de lignes principales automatiques s'est ainsi accru de 1 966 000 lignes en 1979. Compte tenu de la diminution du nombre de lignes principales non automatiques (— 19 000 en 1979, l'accroissement net du parc de lignes principales téléphoniques s'établit à 1 947 000 lignes et le parc lui-même à 13 958 715 lignes à la fin de 1979.

Il est à noter que sur les 2 964 000 équipements automatiques d'abonnés installés en 1979 dans les centraux téléphoniques, la part de la commutation électronique représente 21,4 % de ce total, soit 633 000 lignes.

Raccordement des abonnés

Le raccordement des abonnés, avec 2 744 158 demandes satisfaites contre 2 554 244 en 1978, s'est maintenu en 1979 à un niveau très élevé.

Il a notamment permis de réduire le délai moyen de raccordement qui est ainsi passé de 7,1 mois à 4,7 mois entre le début et la fin de l'année.

Cabines téléphoniques

L'équipement du territoire métropolitain en postes publics à prépaiement s'est poursuivi en 1979 à un rythme élevé. Le nombre de cabines publiques effectivement mises à la disposition des usagers s'est élevé à 21 531, ce qui se traduit par une progression de 38 % du parc qui atteint le chiffre de 78 920.

Télex

Le nombre d'équipements d'abonnés télex mis en service au cours de l'année 1979 dans les centres de Paris-Poncelet, Paris-Banque (Centre international électronique), Amiens et Fort-de-France s'est élevé à 6 500.

Pendant la même période, le total des abonnés en service s'est accru de 6 326, atteignant ainsi le chiffre de 77 453 à la fin de 1979.

Bâtiments

Dans le cadre de ces objectifs, des opérations importantes de bâtiment ont été également réalisées : en 1979, il a été procédé à 789 acquisitions portant sur 53 417 m² de locaux et 1 462 189 m² de terrains. En outre, 880 chantiers ont été ouverts, représentant 382 276 m² de surface utile.

ÉCOULEMENT DU TRAFIC TÉLÉPHONIQUE

La fluidité du trafic téléphonique s'est encore accrue parallèlement à l'augmentation du nombre et de la capacité des centres de transit et des artères de transmission.

Centres de transit

Au cours de l'année 1979, trois nouveaux grands centres interurbains (G.C.I.) ont été créés : Metz, Orléans, Tours.

Dans le même temps, des extensions intéressaient treize G.C.I., deux centres de transit à quatre fils (CT4) et un nodal à grande capacité (N.G.C.).

Circuits interurbains

Le nombre de circuits interurbains est passé de 366 500 à la fin de l'année 1978 à 418 000 à la fin de l'année 1979, soit une augmentation de 14,1 %.

Le taux de numérisation du réseau interurbain s'est sensiblement accru en 1979, atteignant 14,7 % contre 11,9 % en 1978.

a) *Liaisons hertziennes*

Les principales réalisations concernent les liaisons à 2 700 voies : Paris-Lyon (quatre systèmes), Paris-Clermont-Ferrand (deux systèmes), Paris-Montpellier (un système), Paris-Nice (un système).

b) *Liaisons coaxiales*

En 1979, il a été procédé à la pose de nouvelles artères coaxiales et à la mise en service de systèmes à grande capacité.

Deux systèmes à 10 800 voies ont été installés sur les liaisons : Paris-Saint-Quentin-Belgique et Saint-Quentin-Lille tandis que des systèmes à 2 700 voies étaient mis en place, notamment entre : Paris-Rouen (un système), Paris-Lille (un système), Paris-Amiens (un système), Lyon-Montpellier (un système).

ACTIVITÉS COMMERCIALES

L'activité commerciale des Télécommunications s'est poursuivie en 1979 autour de trois axes principaux :

- 1) Extension du réseau commercial, formation des responsables commerciaux, amélioration de la gestion des demandes.
- 2) Les produits et services commercialisés.
- 3) Les produits et services nouveaux.

Le réseau

Le programme d'implantation d'agences commerciales étant pratiquement terminé en province depuis fin 1978, l'accent a été mis sur l'achèvement du réseau de Paris, les extensions déjà nécessaires en province et le développement du réseau de téléboutiques. Au 31 décembre 1979, il y avait 152 agences commerciales et 201 téléboutiques.

La formation

L'effort en formation des chefs d'agence entrepris en 1978 a été complété en 1979 par des modules de formation spécifique au profit d'autres catégories de personnel, en particulier celui qui œuvre dans les téléboutiques.

Evolution des méthodes de gestion : G. DEM AGATE

1979 aura été l'année où la mise en place de l'application gestion des demandes aura trouvé sa vitesse « industrielle ». Au 31 décembre 1979, G. DEM était installé ou en cours d'installation dans 38 agences.

Pour ce faire, il a fallu recruter et former au cours de l'année une vingtaine d'équipes régionales de mise en place (soit plus de soixante personnes).

En contrepartie de cet effort, et conformément aux décisions ministérielles prises en novembre 1979, 20 agences environ bénéficiaient au 31 décembre 1979 d'un nouvel horaire hebdomadaire du fait des gains de productivité réalisés par l'informatisation des procédures.

PRODUITS ET SERVICES COMMERCIALISÉS

Annuaire

Conformément aux prévisions, l'ensemble de l'édition 1979 de l'annuaire a été photo-composé. 21 millions de jeux d'annuaire ont été produits.

Renseignements

Le service des renseignements téléphoniques a répondu à 154 millions d'appels en 1979, soit 12 appels par abonné. Le trafic servi a augmenté de 9,2 % par rapport à 1978.

Cabines téléphoniques publiques

Parc au 31 décembre 1979 : 78 920, + 38 %.

Augmentation de la recette moyenne par appareil : + 40 %.

Radiocommunications mobiles

Abonnements au radiotéléphone :

Paris : 3 542 + 17 %.

Province : 746 + 19 %.

Augmentation de la capacité parisienne de 310 unités.

Ouverture du réseau de radiotéléphone de Toulouse (1^{er} septembre 1979).

Eurosignal

Abonnements : 7 232 + 86 %.

Récepteurs : 12 410 + 72 %.

Mise en service des émetteurs de Besançon, Clermont-Ferrand, Gap, Nice, Montpellier.

Installations d'abonnés

Edition du guide des installations privées.

Télex

77 453 abonnés - Croissance du parc : + 21 %.

Télégraphe

Réorganisation du service télégraphique (acheminement) en fonction du raccordement des bureaux au commutateur de messages de Paris.

Automatisation de l'ensemble du trafic de la région parisienne.

Téléfax

Parc de 1 000 S36/ (dont 500 dans les services des télécommunications).

120 ACTEL et 150 téléboutiques sont équipées pour participer au service public de télécopie.

Colisée

Nombre de clients mis en service : 3 (représentant 34 IP et 460 circuits).

Nombre total de clients en service : 9 pour 1 556 circuits.

Chiffre d'affaires 1979 : 15 MF.

Téléalerte - Barrages

Première tranche de 9 réseaux pour 10 barrages avec 85 sirènes.

Fac-similé de presse

Equipped des stations de réception en sources Laser.

Fibres optiques

Précommercial sation de liaisons vidéo pour la Préfecture de Police.

Caducée

1 901 équipements en service.

Audioconférence

37 télécentres + 49 studios privés.

Transmic

Ouverture de 9 points d'accès.

7 clients représentant :

— 96 liaisons à moyen débit ;

— 7 liaisons à grand débit.

Visioconférence

Préparation de la mise en service du réseau probatoire avec 4 studios publics.

PRODUITS ET SERVICES NOUVEAUX

Trois grands axes :

- Réalisations concrètes : les expérimentations.
- Travaux préparatoires pour le développement de produits et services nouveaux.
- Décisions pour l'avenir.

Réalisations concrètes : les expérimentations

Téléunion : service permettant à plusieurs participants (maximum 10 ou 20) qui ont au préalable réservé un créneau d'horaire d'être en conférence, en appelant un numéro de téléphone convenu et sans risque d'intrusion de tiers (expérimentation à Montpellier).

Téléconvivialité : service permettant aux abonnés de converser à plusieurs en appelant un même numéro de téléphone. Expérience à caractère social menée en milieu rural (Lozère) et urbain (Montpellier).

Travaux préparatoires pour le développement de produits et services nouveaux

Service de Télématique Touristique : travaux préparatoires à la mise en place de ce service dont l'ouverture a été réalisée en janvier 1980.

Télétel : mise en place de l'équipe projet de Vélizy et promotion du système.

Annuaire électronique : préparation de l'expérience d'Ille-et-Vilaine qui doit se traduire par l'installation gratuite chez les 230 000 abonnés au téléphone du département d'un terminal annuaire électronique.

Des études ont été réalisées tout au long de l'anne 1979 sur les produits et services nouveaux : CCMB - SIMPLEXCOM - TRANSFAX - TELECOPIE grande diffusion - TELEFEX T83 - TELECOM I.

Décision pour l'avenir

En décembre 1979, le Conseil des Ministres a pris la décision de câbler la ville de Biarritz en fibres optiques. Ce projet qui a pour objectifs de maîtriser la technologie optique et de mesurer l'intérêt de la visiophonie devrait permettre d'assurer à la France une place de choix dans la compétitivité internationale.

EXTRAIT DU VIII^e PLAN

ANNEXE 4

I. — LA STRATÉGIE INDUSTRIELLE DU VIII^e PLAN

Jadis, juger la puissance de l'industrie, c'était surtout mesurer sa capacité de production. Les cheminées fumantes des usines en étaient le symbole. Classer, selon leur nature, ces moyens de fabrication, c'était regrouper dans des ensembles homogènes (secteurs, branches...) des entreprises qui produisaient les mêmes biens et qui se confondaient dans l'uniformité de leurs outils. C'était la base d'une politique industrielle qui suscite encore parfois quelque nostalgie.

Mais, la réalité est aujourd'hui bien différente. Elle impose que les interventions de l'Etat s'y adaptent. L'industrie ne doit plus seulement produire, elle doit vendre, en France, mais aussi dans le monde. Ses clients sont de plus en plus divers et de plus en plus informés. Sollicités par des concurrents venus d'ailleurs, ils sont de plus en plus exigeants. Il faut maîtriser les coûts de production, mais aussi savoir occuper les nouveaux marchés mondiaux en croissance, y affronter la compétition et imposer avec persévérance une image de qualité.

Cette situation nouvelle impose de ne plus raisonner par secteur industriel, catégorie trop globale, hétérogène et dépourvue de l'essentiel : la capacité de décision. Il n'y a pas de secteur condamné, ni de case interdite au développement industriel. Des entreprises prospèrent dans des secteurs réputés en déclin. Réciproquement, l'avenir n'est pas nécessairement garanti là où tout paraît prometteur.

Cela explique pourquoi le VIII^e Plan se refuse à traiter de l'industrie française d'un point de vue sectoriel et à prédéterminer l'évolution de ses structures. Dans un pays développé, l'Etat qui prétendrait jouer ce rôle ne ferait qu'organiser le déclin de son industrie. Tout repose sur l'adaptation rapide aux changements de la concurrence, sur l'initiative et sur la responsabilité. La clé du développement industriel, c'est la **compétitivité**. Celle-ci ne se construit et ne se mesure que dans l'entreprise. C'est l'entreprise qui par la qualité de sa gestion et de ses choix stratégiques, détermine le succès ou l'échec. En suivant des rythmes différents, en adaptant leurs produits à l'évolution de leurs marchés, toutes les entreprises **quel que soit leur métier**, peuvent se développer.

La politique industrielle du VIII^e Plan vise donc à créer l'ensemble des conditions favorables au développement des entreprises. Elle retient quatre objectifs en ce sens : **développer les initiatives, investir plus et mieux, innover et développer les industries du futur.**

I. — Développer les initiatives

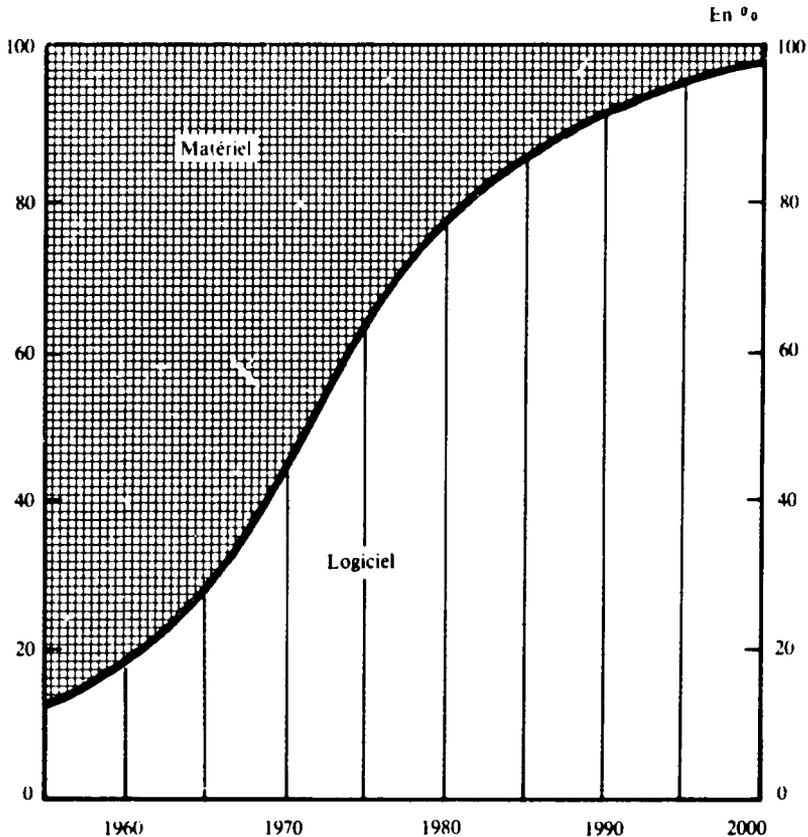
La production industrielle exige aujourd'hui davantage de qualification. C'est un fait qu'illustre le schéma ci-contre. S'il est tiré d'une industrie particulière, il n'en est pas moins significatif.

L'ampleur de cette évolution est différente suivant les produits, mais le phénomène est général. Les effectifs des laboratoires, des bureaux d'étude, des services d'organisation et de programmation, des départements commerciaux... augmentent plus vite que ceux des ateliers. Pour un produit donné, le coût relatif du logiciel augmente, alors que celui du matériel diminue. Jadis, le travail des hommes dans les ateliers ne faisait que prolonger l'effet des outils. Aujourd'hui, la part de l'action créative et originale augmente, alors que celle du travail répétitif diminue. On n'a pas encore mesuré toutes les conséquences de ce mouvement. Il entraîne de grands changements dans l'organisation des entreprises.

Ces changements doivent s'accompagner d'une convergence entre les exigences d'une production moderne, le niveau de formation des Français et leurs aspirations à des conditions de travail qui fassent une place plus grande à l'initiative et à l'autonomie.

INDUSTRIE DES ORDINATEURS Evolution dans le temps des coûts de production

Source : Congrès TEI ECOM 1979



1.1. *L'initiative de tous*

Les oppositions traditionnelles entre les domaines économiques, techniques et sociaux ne correspondent plus aux réalités. Ces éléments doivent au contraire se combiner dans une stratégie industrielle d'ensemble. La baisse de productivité qui touche de nombreuses entreprises américaines prouve que le Taylorisme rencontre des limites lorsque le travail se diversifie et que surviennent des technologies nouvelles sans que les structures de l'entreprise aient elles-mêmes évolué. Inversement, l'adaptation des firmes japonaises à la qualification de leur main-d'œuvre, l'attention qu'elles portent à l'élaboration collective des décisions sont à la base de leur réussite.

Les entreprises françaises se départageront sur ce point parce que leur compétitivité en dépend. Les hommes qui les construisent doivent être **formés (1), informés et résolus, pour inventer ensemble, décider ensemble, gagner ensemble**. Plutôt que de s'appuyer sur des hiérarchies rigides, les entreprises devront convaincre. Elles le feront d'autant mieux, qu'elles auront régulièrement informé leur personnel et que les travailleurs eux-mêmes auront pu s'exprimer. Les entreprises qui suivent cette voie s'adaptent en général plus vite et surmontent mieux les difficultés. La qualité du climat social est une condition de l'efficacité.

La France ne développera pas une industrie dont les Français ne voudraient pas. Pour contribuer à asseoir sur des bases techniques solides les débats nationaux sur le rôle et la situation de l'industrie, le Gouvernement mettra en place dès 1981, une Commission des comptes de l'industrie.

Il est important que les travailleurs de l'industrie bénéficient de revenus attractifs et de meilleures conditions de travail.

L'amélioration des conditions de la vie au travail est l'un des éléments essentiels de la stratégie industrielle. Conformément aux principes énoncés au chapitre 5 (cf. ci-dessus p. 166), il faudra rechercher pendant le VIII^e Plan les moyens les plus appropriés pour réduire le temps de travail et pour augmenter parallèlement la durée d'utilisation des équipements qui demeure en France sensiblement inférieure à ce qu'elle est dans d'autres pays industrialisés (2).

L'ampleur de certaines crises peut amener l'Etat à intervenir directement. Il ne le fera pas en accordant des subventions aux entreprises mal gérées qui subissent la sanction normale de la concurrence. Mais, il continuera d'intervenir en faveur des travailleurs et des zones touchées par de graves problèmes de conversion par des moyens adaptés à chaque situation.

Par ailleurs, et d'une façon générale, l'action industrielle régionale sera renforcée, comme ceci a été exposé ci-dessus (Partie I, Chap. 6). Ce sera en particulier le cas pour la recherche.

1.2. *L'initiative des chefs d'entreprise et des cadres*

Les chefs d'entreprise et les cadres jouent un rôle décisif. La santé de l'industrie française dépendra de la qualité de sa gestion et de la clairvoyance de ses dirigeants. A cet égard, des progrès considérables ont été accomplis, qui ont conduit à un véritable renouveau de notre industrie. Les industriels sentent que leur rôle est mieux compris. L'opinion a pris conscience de l'importance nouvelle de leur action. Mais, il faut aller plus loin. Malgré les exigences légitimes de sécurité, il faut encourager le goût du risque et reconnaître un certain droit à l'erreur

(1) L'importance de la formation est soulignée plusieurs fois dans ce rapport. Si la formation de base donne aux Français les connaissances leur permettant de s'adapter, la formation permanente prendra sans doute une importance accrue. Il est probable que dans l'avenir les connaissances techniques, nécessaires à l'exercice d'un métier industriel, seront largement renouvelées durant la vie professionnelle.

(2) Par exemple, dans l'industrie automobile, la durée normale d'utilisation des équipements est supérieure aux Etats-Unis de 5 % et au Japon de 10 % environ. En outre, contrairement à la France où la rigidité des horaires s'y oppose ces écarts peuvent s'élever respectivement à 20 % et à 35 % en cas d'augmentation rapide de la charge de travail.

pour les entrepreneurs. Ainsi qu'a tenu à le relever la Commission : « il n'y a pas de croissance d'entreprise sans risques ; pas de risques sans échecs. Cette vérité est aujourd'hui trop méconnue ». (1)

En contrepartie des libertés plus grandes qui leur sont données, il est légitime que la promotion des dirigeants et le niveau des rémunérations les plus élevées dépendent des résultats de la gestion et soient proportionnés aux résultats de l'entreprise.

Notre société doit faire au créateur la place qui lui revient. L'appareil de formation y contribuera. C'est d'autant plus important que durant le VIII^e Plan, les créations d'emplois industriels proviendront largement de l'essor des petites et moyennes entreprises performantes. Aussi l'effort important engagé sur la période du VII^e Plan en faveur de la création d'entreprises sera poursuivi.

De façon complémentaire, les entreprises, notamment les plus importantes, seront incitées à mettre en œuvre des formules permettant à certains de leurs collaborateurs de s'établir à leur compte.

2. — Investir plus et mieux

2.1. Développer l'investissement industriel

Si l'effort d'équipement des entreprises nationales a progressé en moyenne de 11 % par an en volume de 1974 à 1980, l'investissement industriel privé a fléchi :

— certes, le rythme de croissance ayant diminué, il était logique que le rythme d'investissement suive. Ainsi, l'investissement de capacité dans les entreprises est passé de 4,3 % du P.I.B. en 1972 à 2,5 % du P.I.B. en 1978, soit une chute de 40 % en valeur relative :

— d'autre part, un effort intense d'adaptation a amené les entreprises à réorienter leur activité : d'où l'importance du renouvellement des matériels, qui a évité que la chute de la F.B.C.F. industrielle ne soit plus prononcée. L'investissement de remplacement représentait 70 % de la F.B.C.F. en 1978, au lieu de 55 % en 1972-1973.

Désormais, la notion d'investissement a une signification plus large. les travaux de recherche-développement, les études de marché, la commercialisation, le design, le conditionnement, accroissent la capacité concurrentielle des entreprises et sont aussi des investissements. De même, une politique de présence sur le marché international implique le développement des réseaux commerciaux et le renforcement de l'implantation industrielle à l'extérieur de nos frontières. Des dispositions importantes favorisant ces implantations ont été arrêtées en 1979 pour que soit ainsi assurée une plus forte présence industrielle de la France à l'étranger.

Grâce à la politique menée depuis 1976, la situation financière des entreprises s'est améliorée progressivement, ce qui a largement contribué à la reprise de l'investissement observée en 1979. Pour que les entreprises puissent investir, il faut en effet qu'elles en aient les moyens. Seule une entreprise qui dégage les ressources financières suffisantes peut prendre le risque de l'innovation, conduire une stratégie de conquête de marchés extérieurs et s'assurer le concours d'hommes de qualité à tous les niveaux de la hiérarchie.

A cet égard, si la fin du VII^e Plan a été marquée par une amélioration des **structures financières** des entreprises, il faut davantage y voir la conséquence de la réduction passagère des besoins de financement et de certains désinvestissements que l'inversion de la tendance observée depuis 1974, comme le montrent les tableaux n^o 1 et n^o 2.

(1) Rapport de la Commission de l'industrie du VIII^e Plan. *Documentation française*, 1980, p. 79.

Tableau n° 1

**DÉCOMPOSITION DE LA VALEUR AJOUTÉE DES SOCIÉTÉS
ET QUASI-SOCIÉTÉS NON AGRICOLES, HORS G.E.N. (1)**

| | en % | | | | | | | |
|-------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 |
| Remuneration des salaires | 64,0 | 64,4 | 66,0 | 68,5 | 69,1 | 68,9 | 68,7 | 68,5 |
| dont | | | | | | | | |
| Salaires bruts | 49,5 | 49,8 | 50,9 | 51,7 | 52,0 | 51,4 | 51,1 | 50,3 |
| Cotisations sociales | 14,5 | 14,6 | 15,1 | 16,8 | 17,1 | 17,5 | 17,6 | 18,2 |
| Impôts nets de subventions | 7,1 | 8,0 | 6,9 | 6,8 | 6,5 | 6,7 | 7,0 | 7,3 |
| Excédent brut d'exploitation | 28,9 | 27,6 | 27,1 | 24,7 | 24,4 | 24,1 | 24,3 | 24,2 |
| dont : | | | | | | | | |
| Impôts sur le bénéfice des sociétés | 3,5 | 3,7 | 4,6 | 3,1 | 3,7 | 3,8 | 3,1 | 3,3 |
| Intérêts nets versés | 5,6 | 5,6 | 6,9 | 6,1 | 5,7 | 5,6 | 5,3 | 5,0 |
| Dividendes versés nets | 4,0 | 3,9 | 4,0 | 4,0 | 3,7 | 4,1 | 4,0 | 3,9 |
| Divers | 1,5 | 1,9 | 1,5 | 1,5 | 1,0 | 1,0 | 1,0 | 1,0 |
| Épargne brute | 14,3 | 12,5 | 10,1 | 10,0 | 10,3 | 9,9 | 10,9 | 11,0 |
| Total | 100 |

Source : Rapport sur les comptes de la Nation de l'année 1979.
(1) G.E.N. : Grandes entreprises nationales.

Tableau n° 2

TAUX D'AUTOFINANCEMENT, HORS VARIATIONS DE STOCKS

| | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Sociétés et quasi-sociétés « privées » | 73,6 | 67,9 | 56,3 | 61,8 | 61,2 | 62,4 | 72,1 | 76,8 |

Source : Rapport sur les comptes de la Nation de l'année 1979.

2.2. La rentabilité de l'industrie

Le VIII^e Plan consolidera le retour à une rentabilité satisfaisante de l'industrie, comparable à celle de ses concurrents internationaux et des autres branches de l'économie. Cette rentabilité est le seul moyen d'attirer vers l'industrie les capitaux propres dont elle a besoin et de les rémunérer.

La rentabilité dépend d'abord du choix des produits. L'expérience montre que les coûts décroissent avec l'importance des séries et celle-ci résulte directement de la part du marché qui est occupé. Certaines études indiquent que le seuil de compétitivité se situerait à 10 % du marché total. On sait d'autre part que l'industrie française représente environ 5 % de l'industrie

mondiale. Rapprocher ces deux chiffres c'est mettre en évidence que l'industrie française ne peut pas tout faire. Elle doit pratiquer la sélection, se concentrer sur ses points forts, et y consacrer l'essentiel de ses moyens. Beaucoup d'entreprises françaises ont encore des catalogues trop dispersés. Croyant mieux assurer leur avenir, elles contrarient leur croissance. Cela pourrait expliquer le trop faible nombre des entreprises françaises comptant 500 à 2 000 salariés à la différence de l'Allemagne Fédérale ou des Etats-Unis par exemple.

La rentabilité dépend également de la qualité des produits. La qualité se rémunère. Ce principe simple est encore trop méconnu. La grande tradition artisanale de nos créateurs d'art est cependant bien vivante, et il est indispensable de la maintenir, car elle est une source précieuse d'exportations. La qualité des produits industriels français doit s'en nourrir. Bien des entreprises (au Japon, en Allemagne Fédérale) ont fait de leurs produits une référence. Cela leur permet de mener une politique offensive de normes, de mieux occuper leur marché intérieur et d'imposer une image favorable à l'exportation.

Telles sont les principales sources de la **rentabilité**. Il appartient d'abord aux entreprises de l'améliorer. Pour sa part, le Gouvernement attache le plus grand prix au développement de l'investissement industriel, comme le montrent les dispositions prévues à cet égard (voir ci-dessus, page 82).

Elles seront d'autant plus nécessaires que le Gouvernement entend maintenir une politique de taux d'intérêts positifs en termes réels. Les entreprises seront donc moins incitées que dans le passé à recourir à un endettement qui a sans doute été excessif et dangereux.

Le système financier actuel, s'il a permis à l'industrie de trouver les moyens de développer son activité, n'en doit pas moins subir des adaptations pour répondre sans création monétaire excessive et au moindre coût, aux besoins nouveaux de notre appareil productif en cours d'adaptation. C'est le sens des orientations proposées dans la première partie visant à réduire les cloisonnements de l'appareil financier et les privilèges qui en résultent. En outre, les procédures de crédits seront simplifiées et l'information des entreprises sur le coût des crédits, améliorée.

3. — **Innovover**

3.1. *L'effort d'innovation*

« Il est essentiel que les produits de notre industrie soient en avance, qu'ils contiennent sans cesse plus de savoir et plus de nouveauté. L'innovation est non seulement la marque du progrès, c'est, de plus en plus, la condition même du développement de notre industrie », affirme la Commission de l'industrie. C'est, en effet, par l'innovation, que l'entreprise impose ses produits face à la concurrence. C'est aussi l'innovation qui crée les nouveaux marchés.

Développer un effort de recherche bien orienté n'est sans doute pas suffisant pour stimuler la créativité des entreprises. C'est néanmoins une condition nécessaire. D'où l'importance des mesures figurant dans la priorité n° 1. L'exemple de nos concurrents les plus actifs montre bien que l'industrie française doit augmenter ses investissements dans ce domaine.

L'innovation peut et doit toucher tous les domaines de notre industrie comme des activités de service, les plus traditionnels comme les plus avancés. Elle n'est pas l'apanage des grandes entreprises comme le montrent de nombreux exemples de P.M.I. performantes. Elle vise aussi bien la commercialisation de nouveaux produits que l'amélioration des méthodes de fabrication. Elle déborde le domaine technique et doit toucher tous les aspects de la vie de l'entreprise, en particulier le domaine social.

C'est la société toute entière qui doit susciter l'innovation. Pour que le créateur puisse matérialiser son projet. Il faut que la société soit ouverte au progrès technique et accueille les idées nouvelles. Entre l'œuvre prestigieuse de l'artiste et la modeste innovation de l'artisan, c'est un espace continu qui se trouve offert aux initiatives les plus diverses. D'où l'importance de la culture technique soulignée également dans la priorité n° 1 (page 103). D'où l'importance des actions permettant, d'une part, de rassembler l'information scientifique et technique, d'autre part, de diffuser les innovations.

3.2. Rassembler et diffuser l'information scientifique et technique

La multiplication des sources d'informations scientifiques et techniques, et leur diffusion par les moyens de la télématique sont des atouts nouveaux. En France, le temps d'interrogation des banques de données est de 25 000 heures par an, dont moins de 10 % adressé à des sources françaises. D'ici 1985, grâce à l'installation sur le territoire national de centres serveurs de capacité suffisante et à la création de nouvelles banques de données, il s'agira de 100 000 heures, dont 50 % adressé à des sources françaises.

Face à la prédominance qu'exercent dans le domaine de la prévision technologique quelques cabinets internationaux, il est indispensable de développer les organismes d'observation et de prévision technologiques. Cette réflexion sur l'incidence du progrès technique, sur les coûts de production et les marchés futurs est en effet décisive pour l'élaboration de la stratégie de nos entreprises. Par ailleurs, l'organisation et l'équipement des bibliothèques scientifiques et techniques seront renforcés.

3.3 Favoriser la mise en œuvre et la diffusion des innovations

Dans ce domaine, la puissance publique dispose d'un levier très important. Il s'agit des commandes et des marchés civils et militaires, passés par l'Etat, les entreprises nationales ou les collectivités locales. Désormais, le souci d'un approvisionnement au meilleur prix s'insérera dans une logique plus large.

La politique suivie pendant le VII^e Plan pour les télécommunications montre que cela est possible. Elle a permis à la fois d'étendre le réseau téléphonique du pays, de structurer l'industrie nationale, d'ouvrir les voies de l'exportation et de développer des produits nouveaux dont la qualité est mondialement reconnue (par exemple, le système Antiope aux Etats-Unis).

Le Gouvernement continuera à stimuler la concurrence et veillera à ce que cette conception se généralise, pendant le VIII^e Plan :

- les marchés publics définiront de plus en plus les objectifs à atteindre et les fonctions à remplir, et non plus le détail des moyens pour y parvenir ;
- ils laisseront davantage de place à l'initiative des fournisseurs, notamment en matière de design et d'esthétique industrielle ;
- ils seront ouverts aux petites entreprises qui pourront ainsi manifester leur créativité ;
- les Grandes entreprises nationales devront être incitées à se comporter davantage en entreprises industrielles et commerciales. A cet effet, elles établiront une programmation pluri-annuelle de certaines commandes en vue de faciliter la prévision et l'organisation de la production des industriels fournisseurs. En outre, dans leur politique d'achat, elles devront porter attention au développement technologique de leurs fournisseurs ;
- les entreprises publiques et privées associées aux grands programmes technologiques prendront des engagements précis pour mieux diffuser les connaissances qu'elles y auront acquises, en particulier vers les P.M.I.

4. — Développer les industries du futur

Le développement industriel est un tout. Il est animé par l'ensemble du progrès technique. Toutefois, certaines technologies jouent un rôle décisif : celles qui font naître de nouveaux marchés, qui structurent de nouvelles branches de l'industrie, qui transforment l'ensemble du tissu industriel en y apportant un profond renouvellement. Il suffit pour s'en convaincre d'évoquer, jadis l'utilisation de la vapeur, plus tard l'apparition du moteur électrique, plus récemment le développement des télécommunications ou des micro-processeurs.

Pour notre pays, la conquête permanente de ces technologies les plus avancées constitue l'une des conditions essentielles du développement :

— l'indépendance nationale exige que certaines productions soient réalisées sur notre sol et que nous maîtrisions certaines filières ;

— la compétitivité générale de notre industrie résultera de la diffusion des technologies nouvelles, qui engendrent de nouveaux produits, abaissent les coûts de production, économisent les ressources rares et au total favorisent les réussites commerciales.

L'industrie nationale s'est d'ores et déjà engagée avec succès dans de nombreux domaines stratégiques. Au-delà de ceux-ci, est-il possible d'arrêter dès maintenant le programme exhaustif des grandes actions technologiques du VIII^e Plan ? Ce serait apparemment satisfaisant pour l'esprit, mais ce serait méconnaître la nature du progrès technique dont les mutations sont rapides et imprévisibles. Les discontinuités de la concurrence internationale détermineront en partie notre propre évolution. Le programme d'action prioritaire n° 5 exposé dans la troisième partie ci-après page 229 ne constitue donc pas la liste exhaustive des technologies stratégiques. Il analyse quelques domaines, essentiels pour eux-mêmes et par leurs effets d'entraînement. Il s'agit des techniques du redéploiement énergétique, des produits de l'électronique, de l'aéronautique et de l'espace, des technologies de la mer, des nouvelles technologies de la mécanique et des biotechnologies.

La France a acquis de bonnes positions dans plusieurs de ces domaines clés. L'une des œuvres essentielles du VIII^e Plan doit être que cet effort de développement technologique soit poursuivi et que les entreprises maintiennent ainsi constamment notre pays en tête de la concurrence mondiale. Tel est l'objet du programme d'action prioritaire précité.

PROGRAMME D'ACTION PRIORITAIRE N° 3

DÉVELOPPER UNE INDUSTRIE CONCURRENTIELLE GRACE AUX TECHNOLOGIES D'AVENIR

I. — LES TECHNIQUES DU REDÉPLOIEMENT ÉNERGÉTIQUE

Ce sera sans doute le plus grand de tous les marchés. La maîtrise de la filière nucléaire, le développement des énergies nouvelles (1), notamment de l'énergie solaire, l'ensemble des activités liées aux économies d'énergie constituent pour les industries françaises une chance exceptionnelle. En effet, le renchérissement des énergies importées ouvre un vaste champ aux initiatives industrielles, non seulement sur le marché intérieur (2) mais aussi sur les marchés extérieurs :

— C'est en particulier le cas pour les équipements permettant l'usage alternatif de plusieurs sources d'énergie ou l'utilisation des énergies renouvelables. Il en est de même pour les matériels substituant au pétrole ou au gaz d'autres sources d'énergie : l'électricité (conséquence logique de l'effort nucléaire réalisé par notre Pays) ou lorsque cela est possible, le charbon.

Il s'agit à la fois des produits destinés aux ménages, des techniques industrielles et du retour de la pétro-chimie à la carbo-chimie envisageable sous certaines conditions.

— Une meilleure gestion de l'énergie est nécessaire : nouveaux progrès dans la conception des moteurs, développement de nouveaux procédés métallurgiques plus sobres, production et exportation d'équipements nationaux permettant des économies d'énergie (par exemple, les appareils de régulation du chauffage), technologies nouvelles pour l'habitat.

II. — LES PRODUITS DE L'ÉLECTRONIQUE

C'est l'un des rares domaines où le rythme de croissance de la demande mondiale reste rapide. La politique cohérente et ambitieuse menée par le Gouvernement doit permettre à notre industrie de s'assurer une des premières places mondiales.

I. — Télécommunications

Le réseau téléphonique français a fait l'objet d'un effort considérable pendant la durée du VII^e Plan. Plus de lignes ont été installées en cinq ans que depuis l'invention du téléphone, il y a un siècle déjà. A la fin de l'année 1980, près de 16 millions de lignes principales seront en service.

(1) En 1990, leur importance relative sera la même que celle du nucléaire aujourd'hui : environ 5 % de la consommation totale d'énergie.

(2) Ces développements industriels sont nécessaires pour atteindre deux objectifs fixés par le programme énergétique à l'horizon 1985 : doublement des économies d'énergie (et triplement dans l'industrie) doublement de la consommation de charbon dans l'industrie.

Il s'agit maintenant de valoriser l'acquis pour améliorer le service rendu aux utilisateurs, moderniser le réseau et permettre aux entreprises françaises de télécommunications de confirmer leur compétitivité internationale. A la fin du VIII^e Plan, les ventes à l'étranger de ces entreprises dev. aient représenter, au total, la moitié de leur chiffre d'affaire.

Cela suppose que le programme téléphonique engagé au cours du VII^e Plan soit mené à son terme. Les usagers doivent tirer bénéfice de l'amélioration de la qualité et de la productivité des services. Les efforts se poursuivront, en particulier pour rechercher un meilleur écoulement de trafic et la réduction des délais de raccordement.

Grâce aux techniques numériques, le réseau sera capable d'acheminer sans entrave et partout les flux télématiques de demain. Une réponse doit être apportée à des besoins professionnels, qui se révèlent importants ; des expériences pour la mise au point et l'évaluation de nouveaux types d'équipement seront poursuivies (télécommunications de groupe, télécopie, services de télé-informatique domestique ou professionnelle, annuaire électronique, réseaux publics de transmissions numériques, etc.).

Au cours du VIII^e Plan, l'effort portera également sur les points suivants :

— utilisation du satellite TELECOM 1 pour divers services, notamment la télécopie professionnelle ;

— modernisation des équipements de télécommunication dans les administrations (installation progressive d'autocommutateurs électroniques de type « temporel », introduction de la télécopie et du traitement de texte à distance, etc.) ;

— expérimentation en vue de créer en vraie grandeur un premier réseau de communications optiques. Les systèmes de communications optiques accroîtront considérablement la quantité d'informations transmises (1). Leur intérêt, dès la seconde moitié de la décennie est donc primordial.

2. — L'informatique et la micro-électronique

La principale société française d'informatique est en tête des sociétés européennes du domaine. Pour ce qui est des services, les quatre premières sont également françaises.

En décembre 1977, le Gouvernement a encouragé le renforcement ou la création de cinq pôles industriels dans le domaine des « circuits intégrés ». L'objectif qui leur est fixé est de produire l'équivalent de la consommation nationale en 1983.

En décembre 1978, le Gouvernement a décidé d'appuyer l'ensemble des initiatives qui conduisent à développer les applications de l'informatique au sein de la société.

3. — Les technologies de la bureautique

Les progrès des composants électroniques, leur extrême miniaturisation et la décroissance de leur coût rendent possible la multiplication de petites machines performantes qui vont renouveler progressivement les conditions de travail dans les bureaux : traitement automatique de textes, accès instantané à différentes sources d'information, télétransmission de documents. On estime qu'à moyen terme, le marché de la bureautique sera équivalent à celui de l'informatique.

(1) De l'ordre de 1 000 fois supérieur aux systèmes actuels des plus performants.

III. — L'AÉRONAUTIQUE ET L'ESPACE

Notre industrie aéronautique et spatiale est la deuxième du monde. Depuis longtemps exportatrice (avions militaires, hélicoptères,...) elle a réussi au cours du VII^e Plan, une remarquable percée dans le domaine des avions et des moteurs civils. Le volume actuel des ventes d'Airbus (415 appareils vendus à 35 compagnies aériennes) et les perspectives ouvertes à nos productions de moteurs civils, confirment le bien-fondé des décisions prises dans le passé. L'objectif du VIII^e Plan consiste à développer nos acquis technologiques dans ce domaine (en particulier la famille des avions Airbus et les moteurs).

Pour ce qui est de l'espace, il s'agit d'exploiter les succès et d'engager plusieurs opérations nouvelles :

— Faire suivre les quatre tirs expérimentaux de la fusée Ariane par six lancements en 1981/1982 (Agence spatiale européenne) puis à partir de 1983 par des lancements commerciaux.

— Relayer le programme de satellites réalisé au cours du VII^e Plan (Symphonie, Météosat, Spot) par des projets intéressants notamment le domaine des télécommunications. Il s'agit de TELECOM 1, ECS et MARECS, et de la décision récente de lancer un programme pré-opérationnel franco-allemand de télévision directe.

La continuité dans l'effort a eu d'heureux résultats dans le passé. Elle marquera le VIII^e Plan, car les perspectives commerciales sont prometteuses. Le marché mondial de l'aviation civile pourrait atteindre 350 MdF d'ici 1990 (taux d'accroissement du marché en passagers-km supérieur à 6 % par an). Là où la domination américaine semblait naguère une fatalité, la situation est aujourd'hui bien différente. Dans le domaine spatial, le développement des applications, notamment celles des télécommunications laisse prévoir des marchés en expansion rapide, qu'il s'agisse des satellites, des lanceurs ou des stations terriennes. Pour l'ensemble des industries aéro-spatiales, c'est un apport net à notre balance commerciale qui devrait atteindre près de 100 milliards de francs sur la période du VIII^e Plan.

IV. — LES TECHNOLOGIES DE LA MER

La France dispose d'un des domaines marins les plus étendus du monde. Elle a constitué depuis plus de dix ans un potentiel de recherche important en océanologie. Elle dispose enfin d'une position de choix dans l'exploration et l'exploitation sous-marines.

Exploitation pétrolière marine (1)

Aujourd'hui 20 % du pétrole extrait est d'origine marine. Cette part pourrait être de 40 % à 50 % d'ici la fin de la décennie. Parallèlement, la profondeur des forages, 200 m aujourd'hui, devrait bientôt doubler et atteindre 1 000 m vers 1990.

Le marché des travaux sous-marins connaîtra une forte croissance au cours du VIII^e Plan. L'industrie française doit maintenir la place qu'elle a su prendre face à une concurrence internationale sévère.

(1) Pour mémoire, voir le Programme d'Action Prioritaire n° 2 : « Accroître l'indépendance de la France dans le domaine de l'énergie et des matières premières ».

Ressources minérales des océans

Les océans contiennent des ressources minérales importantes. L'exploitation de ces gisements devra contribuer à l'avenir à l'approvisionnement de notre pays en matières premières essentielles (cuivre, cobalt, manganèse, nickel). C'est pourquoi, le Gouvernement a décidé en janvier 1980 de soutenir des efforts de recherche et de développement dans les domaines de l'exploration, des techniques de ramassage et du traitement des nodules.

V. — LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE LA MÉCANIQUE

La mécanique est appelée à se renouveler profondément.

Les nouveaux matériaux

Le concepteur de produits dispose aujourd'hui d'un choix de matériaux sans commune mesure avec celui d'il y a vingt ans. La diversification des matières plastiques symbolise cette tendance. Souvent économes en énergie quoique dérivées du pétrole, elles se prêtent à l'incorporation de renforts (fibres de verre), d'additifs (lubrifiants), de gaz (mousses isolantes ou structurales). On a aussi amélioré l'aptitude des métaux à la mise en forme au cours des dernières années.

L'électroérosion, le magnétoformage, la super-plasticité, la métallurgie des poudres ouvrent des voies nouvelles. Le collage de matériaux hétérogènes donne aujourd'hui des résultats exceptionnels. Les adhésifs, les polymères ont montré leurs possibilités dans le domaine de l'aéronautique et sont utilisés dans de nombreux secteurs industriels.

De nouvelles générations d'automatismes

Aux trois stades de la production, ceux-ci vont introduire des changements profonds :

- la conception et le calcul de plus en plus assistés par l'ordinateur ; le dessin, simplifié par le tracé automatique ;
- La fabrication, où interviendront de plus en plus les machines, les automates et les robots ;
- le contrôle, enfin, avec les bancs de test automatique et les systèmes de reconnaissance des formes.

Notre industrie, au cours du VIII^e Plan, doit saisir ces nouveaux progrès pour la mécanique française, tout particulièrement dans les entreprises petites et moyennes (86 % des entreprises de la mécanique emploient moins de 200 personnes et réalisent près de 30 % des ventes).

VI. — LES BIOTECHNOLOGIES

La mise en œuvre industrielle des biotechnologies est très ancienne (la fabrication de boissons fermentées). Elle est aussi très nouvelle puisqu'elle résulte des découvertes biologiques des vingt dernières années. Ces techniques intéressent de nombreuses industries (pharmacie, chimie fine, agro-alimentaire, métallurgie...) et annoncent peut-être une mutation industrielle comparable à celle de l'atome ou de l'informatique.

Les Etats-Unis (ethanol), le Japon (antibiotiques, acides aminés, enzymes), l'Allemagne y consacrent déjà des efforts importants. Dans ce domaine, la France ne manque pas d'atouts :

— une recherche de niveau international (Institut Pasteur, C.N.R.S., I.N.S.E.R.M., I.N.R.A., etc.) ;

— quelques entreprises puissantes prêtes à investir dans ces nouveaux domaines ;

— des ressources organiques importantes (déchets agricoles par exemple).



Ces activités ont une caractéristique commune : leur marché est appelé à connaître une vive croissance dans les prochaines années. Elles sont autant d'atouts pour la France. Elles représentaient en 1979 environ 10 % de l'ensemble de l'industrie française (1), soit un chiffre d'affaires de l'ordre de 150 MoF. Au cours du VIII^e Plan, les investissements nécessaires à leur développement (moyens de production, recherche et développement, réseaux commerciaux, etc.) s'élèveront à 100 MdF. Elles créeront environ 200 000 emplois nouveaux.

L'ensemble de ces programmes sera naturellement mis en œuvre par les entreprises concernées.

Pour sa part, l'Etat apportera son concours par voies suivantes :

— un appui sélectif à certains investissements des entreprises. A cette fin, le Gouvernement a déjà créé en octobre 1979 le Comité d'Orientation pour le Développement des Industries Stratégiques (C.O.D.I.S.), qui a précisément pour tâche de renforcer les moyens industriels de la France dans les domaines clés.

Les programmes concernant les circuits intégrés et l'informatisation de la société, arrêtés en 1977 et 1978, seront exécutés dans leur délai et dans leur montant. Ils seront prolongés au-delà de 1982 et 1983, après examen de leurs résultats.

— une priorité donnée à la bureautique et aux nouveaux systèmes de chauffage des bâtiments publics au sein des programmes d'équipement des administrations. Une mission d'étude et d'évaluation, de caractère interministériel, sera créée. Elle sera chargée de mettre en œuvre une politique cohérente de commandes publiques au sein des administrations pour les équipements en bureautique ;

— la conduite de certains grands programmes. Tel sera le cas par exemple pour le programme nucléaire, le programme spatial, l'équipement télématique et le programme océanologique.

La volonté nationale de développer les industries stratégiques conduira la puissance publique à poursuivre son effort financier. Au cours du VIII^e Plan, la composition annuelle de cet effort sera modulée en fonction des progrès technologiques et du développement des marchés permettant de soutenir des applications industrielles compétitives.

(1) Hors I.A.A. et B.T.P.

POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIERE DE TELECOMMUNICATIONS

Discussion de questions orales avec débat.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des questions orales avec débat, jointes, suivantes :

I. — **M. Louis Perrein** demande à **M. le secrétaire d'Etat** aux postes et télécommunications et à la télédiffusion de venir exposer la politique du Gouvernement en matière de télécommunications et plus généralement dans le domaine de la communication et de la télématique.

En effet, la mise en place de technologies nouvelles — satellites, télé-informatique, fibres optiques, micro-processeurs -- est de nature à bouleverser nos structures sociales et économiques ainsi que nos habitudes culturelles et nos comportements.

De nombreux secteurs d'activité, notamment la presse et les industries de télécommunications, s'interrogent sur les conséquences que pourrait entraîner le développement de ces projets.

Il apparaît ainsi nécessaire qu'un large débat ait lieu, particulièrement au Sénat, afin que l'opinion publique soit pleinement informée des intentions du Gouvernement et des conséquences prévisibles de ces nouvelles technologies. (N° 328).

II. — **M. Jean-Marie Rausch** demande à **M. le secrétaire d'Etat** aux postes et télécommunications et à la télédiffusion de bien vouloir préciser les perspectives d'utilisation de l'informatique et de la télématique par les services des postes et des télécommunications ainsi que les implications de cette utilisation sur les personnes privées, les entreprises et les administrations. (N° 322).

La parole est à **M. Perrein**, auteur de la question n° 328.

M. Louis Perrein. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'ai déposé cette question orale voilà huit mois, c'est-à-dire quelques semaines après le débat sur le budget des P.T.T. pour 1980, au cours duquel j'avais souhaité qu'un dialogue s'engage entre le Gouvernement et le Parlement, notamment le Sénat, sur la politique de l'Etat en matière de télécommunications.

Depuis, les choses se sont précipitées, même si votre département ministériel, monsieur le secrétaire d'Etat, n'a pas su ou pas pu répondre à l'attente de l'opinion publique, du Parlement, de la presse écrite et des partenaires économiques de l'industrie électronique. Des groupes d'études sur la télématique ont été créés dans les deux assemblées ; des colloques ont eu lieu ; des articles de presse ont traduit une curiosité teintée de crainte et d'appréhension devant cette révolution technologique. Le monde de la presse écrite, en particulier, s'interroge sur son avenir face à une concurrence aux conséquences imprévisibles pour l'emploi et la pluralité de l'information.

Malgré les investissements massifs de votre ministère dans l'industrie des télécommunications, il n'est pas sûr que ce secteur soit bien armé, bien structuré pour faire face au défi américain et au dynamisme industriel japonais.

Nous avons débattu dans cette enceinte, voilà quinze jours, des conséquences sur la culture française, des bouleversements qu'annonce la télématique sur la communication, l'information, nos méthodes de penser et d'agir.

Aujourd'hui, en votre présence, monsieur le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications et à la télédiffusion, nous devons nous interroger sur l'avenir de votre département ministériel.

Malheureusement, il est probable que le profond débat souhaité sera aujourd'hui encore occulté par une vision fragmentaire du problème. J'ose dire, en le regrettant profondément, que le Gouvernement ne semble pas prêt à ce large tour d'horizon qui aurait nécessité la présence, en cette enceinte, de M. le Premier ministre entouré des ministres concernés, c'est-à-dire, avec vous monsieur le secrétaire d'Etat, les ministres des universités, de l'enseignement, de la recherche, de l'industrie et du travail. C'est dommage et c'est inquiétant !

En matière de télécommunications et donc de télématique, tout est possible, le meilleur comme le pire. Cependant, dire que l'on court au désastre n'est pas plus sérieux que de prédire le paradis sur terre grâce à la télématique.

La presse écrite est très directement concernée par le développement opérationnel des nouvelles données technologiques et elle s'interroge sur son avenir. Par exemple, vidéo-texte et annuaire électronique sont-ils concurrents ou complémentaires de la presse écrite ?

Pour vidéo-texte, théoriquement, la page visualisée, qui ne représente que un trentième ou un quarantième d'une page écrite, pourrait constituer un complément d'information d'un article de journal, certes, mais elle peut aussi diffuser de la publicité.

Quant à l'annuaire électronique, il sera un concurrent redoutable pour la presse. N'est-il pas déjà signé de l'office d'annonces ? Concurrent d'autant plus redoutable que les fibres optiques, avec leur possibilité de bande de fréquence à 30 kHz, offriront l'image animée et la couleur pour le prix d'une communication téléphonique. N'est-ce pas l'objectif que se fixe votre ministère dans l'expérience d'ores et déjà programmée de Biarritz ?

Ainsi, dans ces deux domaines du vidéo-texte et de l'annuaire électronique, la télématique se pose en concurrent potentiel de la presse sur les marchés de la publicité. M. le Premier ministre a beau dire que l'introduction de la télématique ne se fera pas contre la presse ; il reste à démontrer que les annonceurs ne seront pas tentés par les performances télématiques.

D'ailleurs, se profile à l'horizon le redoutable impact du télétexte. Le mode de transmission diffusé permet d'accéder directement à l'information et donc à la publicité.

En définitive, la révolution télématique se fera-t-elle avec la presse ou contre elle, c'est-à-dire à son détriment ?

Pour s'adapter, la presse écrite devra équiper, peut-être comme à l'étranger prendre l'initiative d'expériences nouvelles. Cela coûtera très cher. Si la publicité se détourne de l'imprimé, comment s'y prendra la presse ?

Il appartient au législateur de trouver les moyens de conserver la liberté d'accès à l'information et à la pluralité de celle-ci. Sans compromettre l'essor des nouvelles techniques, il faudra dégager les ressources nouvelles, sans doute en rendant solidaires les supports de publicité pour permettre à la presse écrite de franchir sans dégâts les remous de cette nouvelle révolution technologique.

On entend parfois dire que l'administration se borne à mettre un réseau à la disposition des utilisateurs. Ce n'est, monsieur le secrétaire d'Etat, ni réaliste ni sage. En cette affaire, le service public des télécommunications ne saurait prétendre que, comme le service postal, il est neutre et se désintéresse de ce qui est transmis sur les systèmes télématiques intégrés à son réseau.

Dans le réseau postal, il y a un expéditeur et un destinataire, parfois plusieurs, mais en nombre limité. Dans le réseau télématique, il y a une information stockée en mémoire à la disposition de milliers et plus d'utilisateurs potentiels. Mais il y a aussi la possibilité de commuter ou de diffuser, sans que le receveur — ou les receveurs — l'ait voulu, des milliers d'informations et donc de publicité et de propagande.

L'enjeu est donc colossal et nous devons nous en préoccuper fortement. L'oublier exposerait à de singuliers déboires.

Nous comprenons, certes, que le pari industriel, la réponse au défi américain et au dynamisme japonais soient sous-jacents à la politique offensive des services des télécommunications. Devant la compétition internationale, il faut, il fallait aller vite.

Dès lors, voyons rapidement quelle est cette politique et ses conséquences visibles immédiates, d'abord, sur ce plan de l'industrie électronique, ensuite par rapport à l'avenir du secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications et à la télédiffusion.

C'est en 1976 que le Gouvernement a décidé d'accélérer les commandes d'équipements électroniques.

Les industries étaient-elles prêtes à se reconvertir aux systèmes électroniques, qui demandent de deux à cinq fois moins de main-d'œuvre ? On a dit que l'exportation prendrait le relais du marché intérieur, qui n'était pas créateur d'emplois.

C.L.T. - Alcatel a-t-il augmenté d'une façon significative ses exportations ?

Thomson a-t-il su profiter des commandes de la Turquie et de la Russie en système électronique E. 10 pour accentuer sa percée internationale ?

Ne dit-on pas que nos entreprises se disputent les marchés en se dénigrant réciproquement, comme je me le suis laissé dire tout récemment à l'occasion d'une mission en Chine par des responsables de ce pays ?

En d'autres termes, malgré le soutien incontestable de votre ministère à l'industrie électronique par ses commandes de matériels sophistiqués en techniques de pointe, le relais des exportations est-il ou non capable, d'une part, de maintenir un haut niveau d'activité et, d'autre part, d'accélérer la reconversion de ce secteur industriel pour une véritable conquête des marchés internationaux ?

J'en viens maintenant à l'avenir de votre ministère, monsieur le secrétaire d'Etat.

Le rapport Nora-Minc, qui a servi de base de réflexion au Gouvernement pour développer sa stratégie en matière de télécommunications, s'appuie sur une prétendue homogénéité de l'ensemble complexe téléphone-informatique-espace, pour nous faire croire que la poste c'est fini, que le courrier de demain sera électronique et qu'il faut séparer les télécommunications de la poste.

Nous savons déjà que l'usager du téléphone paye des surcoûts — même s'il est vrai, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'en francs constants la communication téléphonique n'a pratiquement pas augmenté depuis quatre ans — que l'usager, dis-je, finance les équipements lourds qui préparent la télématique de demain.

Qu'est-ce que cela pourrait signifier si les télécommunications devenaient autonomes ? Ce démantèlement envisagé du service public se ferait-il au bénéfice des intérêts privés ? Qu'en retirerait donc comme avantage de gestion et d'efficacité le service des télécommunications, qui deviendrait de moins en moins public ?

Déjà il est permis de s'interroger sur la signification profonde de la multiplication des filiales et sous-filiales dans votre département ministériel, monsieur le secrétaire d'Etat.

Certes, parfois, la rigidité des administrations n'est pas compatible avec la rapidité de l'action nécessaire, mais pourquoi tant d'organismes de recherche, de commercialisation, de gestion de services publics échappent-ils au contrôle du Parlement ? La compétitivité nécessaire ne justifie pas tout et nous voudrions être éclairés sur ce problème comme nous nous interrogeons sur l'avenir de la poste.

Il est, en effet, aventureux de prétendre qu'à l'ère de la télématique l'écrit se meurt. Le téléphone n'a pas tué la lettre. L'informatique a augmenté la transmission des documents

imprimés. Le trafic postal progresse très régulièrement chaque année de 2 à 3 p. 100. Pourtant, la bureaucratie ne fait qu'une très timide apparition dans les bureaux de poste. Si l'on peut admettre que la priorité était réservée au téléphone, on peut se demander s'il ne convient pas de se préoccuper maintenant de l'avenir de la poste.

Si demain la télématique déferle dans nos bureaux, dans nos maisons, pourquoi ne commencerait-on pas par les bureaux de poste ? Les terminaux financiers sont pratiquement absents de ces derniers. Alors que le réseau des bureaux est le meilleur et le plus fiable pour des expériences de télécopieurs, de téléécriture, d'annuaires électroniques, bref, de téléinformatique, on l'ignore et l'on s'adresse au privé.

Pourquoi n'avoir pas utilisé vos 18 000 bureaux de postes pour une expérience grand public ? Il existait là un champ d'action vaste et divers et du personnel qualifié ou qui pouvait l'être sans difficulté. Les expériences réalisées à Saint-Malo et à Vélizy auraient pu se dérouler à l'intérieur de l'administration sans aucune difficulté et avec son public. Quel meilleur milieu pour tester vos systèmes, monsieur le secrétaire d'Etat ?

Je conclus provisoirement. La télématique et les technologies nouvelles qui l'accompagnent, ou la précèdent parfois, bouleversent nos structures sociales et économiques, bousculent nos habitudes culturelles et nos comportements ; mais elles sont la partie visible et inquiétante d'un formidable enjeu international : le défi technologique pour la conquête des marchés.

Cela ne doit cependant pas nous fasciner au point de nous paralyser.

La réflexion devrait se développer au niveau du Parlement, expression naturelle de l'opinion publique. C'est pour cela que je renouvelle, monsieur le secrétaire d'Etat, au nom de plusieurs de mes collègues, sinon du Sénat tout entier, la proposition de créer un organisme national de réflexion et de concertation sur les enjeux de la télématique.

J'espère, nous espérons tous, que le Gouvernement répondra à notre attente, à l'attente du Parlement et de l'opinion publique, et que vous nous rassurerez sur l'avenir et l'unité de votre département ministériel. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Rausch, auteur de la question n° 322.

M. Jean-Marie Rausch. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'informatique n'est pas une simple technique nouvelle qui s'inscrirait dans l'histoire du développement technologique de la révolution industrielle.

Bien plus que cela, le mariage des ordinateurs et des moyens de télécommunications — ce que le rapport Nora-Minc a baptisé « télématique » — porte en germe une modification de notre vie sociale. Il s'agit d'un phénomène de société et même d'un problème de société qui a besoin d'être pensé et préparé dans le cadre d'une réflexion collective.

Depuis 1978, nous assistons à un foisonnement d'idées dans ce domaine. De nombreuses expériences, limitées dans le temps et dans l'espace, sont menées afin de pouvoir juger de l'impact de ces technologies sur notre cadre de vie.

Le Gouvernement, comme c'est son rôle, a lancé une réflexion d'ensemble sur ces problèmes. De son côté, le Parlement, qui est le lieu normal de la réflexion et du dialogue politique, les suit.

Seul le Parlement permet cette approche synthétique et concrète des problèmes concernant l'avenir de notre pays.

Seule le Parlement permet la confrontation irremplaçable des expériences des élus du suffrage universel.

Le débat d'aujourd'hui, monsieur le secrétaire d'Etat, comme la création au Sénat d'un groupe de réflexion sur les problèmes posés par l'informatique et la télématique, est le signe

de l'intérêt et de la vigilance de la Haute Assemblée quant aux conséquences de ces nouvelles techniques sur notre avenir.

Votre présence, ce matin, au Sénat manifeste la volonté du Gouvernement d'assurer l'informatisation de la société.

Lorsque l'on parle d'informatisation de la société, on mesure d'un seul coup les enjeux d'un phénomène global et dynamique qui risque — si nous n'y prenons garde — de nous échapper ou de nous dépasser.

La télématique est plus qu'une révolution technique ; c'est au plein sens du terme, une technique révolutionnaire qui s'accompagne d'une révolution économique, sociale et culturelle.

Aujourd'hui, entre le spectre de l'ordinateur annihilant l'homme et le rêve du Prométhée libéré existe une incertitude. C'est dans la mesure où la France dominera ce phénomène qu'elle pourra pleinement continuer d'exister.

Le premier enjeu auquel nous avons à faire face, c'est le défi économique que nous lancent ces nouvelles technologies.

Lorsque je parle d'enjeu économique, cela veut dire qu'il est de la première importance pour l'indépendance française qu'une industrie se développe pour satisfaire les besoins potentiels du pays et conquérir des marchés étrangers.

Ces deux mouvements doivent être parallèles, car c'est en termes mondiaux que le problème se pose. Il faut aider à la création ou consolider une industrie française compétitive et dynamique. C'est la condition de la préservation du marché national.

J'aimerais, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous puissiez nous éclairer sur le rôle de vos services dans la création et la définition de ce pôle de développement économique, ainsi que sur les moyens tant financiers qu'humains, qui y sont consacrés.

A cet égard, je voudrais vous faire part de plusieurs préoccupations suscitées par l'irruption de ces nouvelles techniques dans notre vie.

Certes, je ne pense pas qu'un bouleversement se produira et que nous passerons d'un jour à l'autre à une société automatisée dans laquelle tout un chacun saurait utiliser les nouveaux médias de la communication.

C'est précisément le caractère progressif et didactique de l'introduction de la télématique dans nos vies qui me paraît inquiétant, s'il n'est pas assorti de concertation et d'information.

En effet, ce sont les décisions prises aujourd'hui, les expériences menées en ce moment qui risquent de nous engager dans cinq ou dix ans.

Or l'impression générale, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est celle d'un manque de concertation. Les investissements considérables de votre administration se font sans qu'un contrôle parlementaire sur le bien-fondé de ceux-ci ait été réalisé.

Ce qui ne porterait pas à conséquence s'agissant d'investissements matériels « normaux » prend une toute autre dimension lorsque ces investissements en réseaux, en matériels, vont servir à la transmission de l'information et portent en germe un changement nécessaire, certes, mais nécessairement contrôlé de notre société.

Il y a de ce fait une inquiétude dont les parlementaires qui sont à l'écoute du pays se font ici l'écho.

Sous l'apparente objectivité du développement économique, l'enjeu réel est beaucoup plus vaste. En ce qui concerne l'enjeu économique, vous trouverez toujours la volonté de contribuer à la création d'une économie française toujours plus forte, plus dynamique, plus compétitive. La visite récente du groupe d'études sénatorial au S.I.C.O.B. est bien le signe de cette volonté.

L'intérêt du Sénat pour ces techniques nouvelles n'est pas à démontrer. L'organisation avec vos services, au mois de mai dernier, de deux journées « télématiques », au cours desquelles nous avons pu voir les matériels qui vont servir à la diffusion de ces techniques de communication, et les diverses activités de notre groupe d'études ont montré l'intérêt que nous attachons à ces problèmes et à leur développement harmonieux dans la société française.

Nul n'ignore, en effet, qu'à cet enjeu économique correspond un enjeu social et culturel au moins aussi important.

Sur le plan social, la modernisation des centres de tri postaux, l'introduction dans vos services de matériel de traitement de texte, la visio ou l'audio-conférence, accompagnée de la téléécriture et de la télécopie, bouleversant les relations traditionnelles de travail et la notion de travail elle-même.

Sur le plan de l'emploi et des méthodes de travail, des problèmes de reconversion se posent d'ores et déjà et s'aggraveront sans doute dans l'avenir.

Quelles sont les mesures que vous envisagez pour pallier les inconvénients d'une modernisation du traitement du courrier et de la poste tout entière ?

Dans notre société, nul n'ignore le rôle particulièrement important de ciment social que joue la poste à travers les hommes qui la composent, grâce à son implantation nationale. Il faut mettre à profit et valoriser, à l'aide de la technique, cet énorme potentiel humain. Par ailleurs, les postes ne sont-elles pas un formidable moyen de toucher la population et de la familiariser avec les nouvelles technologies ?

Je pense ici à l'automatisation des C.C.P., à un service de télécopie, à un service « boîte aux lettres » pour renseignements les plus divers. De même, on pourrait envisager de doter les postes d'annuaires électroniques ou de services télétex.

Sur le plan culturel, l'enjeu n'est pas moins important, puisque le grand public va pouvoir accéder pour la première fois à un ensemble d'informations gigantesque.

C'est tout le problème des banques de données et de leur développement. Il faut contribuer à la création d'une industrie de la banque de données, sous peine de devoir apprendre l'histoire contemporaine de la France dans des banques de données étrangères. A cet égard, il me semble particulièrement important de souligner le rôle de service public de l'Etat dans ce domaine. C'est une notion qui me semble quelque peu oubliée au profit d'un critère de rentabilité immédiat.

Il faut souligner que l'enjeu est celui de notre indépendance culturelle. L'Etat se doit d'avoir un rôle moteur en ce domaine.

On imagine, enfin, quel bouleversement social peut représenter l'introduction de telles techniques dans chaque foyer. La notion de famille au sens du XIX^e siècle a disparu. On ne parle plus que de cellule familiale réduite aux parents et aux enfants. Cet éclatement a correspondu à une perte de « convivialité », caricaturée par l'isolement et la solitude de chacun de nos grandes villes.

Il faut prendre garde que l'utilisation de la télévision et du téléphone pour toutes les opérations courantes de la vie, même pour le travail et les loisirs, ne fasse de chaque foyer un bunker isolé de son voisin. Tout au contraire, il faut que la télématique soit un instrument de rapprochement, d'imagination et de développement des relations humaines.

Il est de notre rôle d'hommes politiques responsables d'intégrer ces données à notre réflexion.

Cette révolution télématique, il faut la préparer, la guider : le paradis informatique peut être un enfer politique, notamment de par ce que l'excessive transparence sociale que permet l'informatique peut avoir d'étouffant pour le respect de la vie privée — élément essentiel de la liberté individuelle dans les sociétés pluralistes.

Face à cet enjeu économique et à ses éventuelles conséquences politiques, votre administration, monsieur le secrétaire d'Etat, tient le discours dominant suivant :

« De par le monopole, les P.T.T. ne sont qu'un simple transporteur de l'information préparée par d'autres. Il existait des chemins de communication. Le rôle des P.T.T. est de construire ces autoroutes que sont les réseaux et que seront les satellites.

« En aucun cas l'administration des P.T.T. n'entend se substituer aux fournisseurs habituels de l'information, et notamment à la presse. Son rôle essentiel est de normaliser les procédures d'accès aux banques de données et d'assurer la transmission de l'information. »

Nous prenons acte de cette position. Elle pose néanmoins un certain nombre de problèmes car dans le débat d'idées qui caractérise notre démocratie, un code de déontologie régit le droit de l'information.

D'une manière générale, il me semble que les relations du droit et de la technique ne sont pas maîtrisées dans ce domaine. Il est du rôle du Parlement de se préoccuper de ces problèmes. Certes, nous savons qu'un groupe « presse-télématique » y réfléchit. Où en sont ses travaux, et comment comptez-vous associer le Parlement à cette étude ?

Toute la difficulté d'un état de droit confronté à l'irruption d'une technique nouvelle consiste à éviter deux écueils.

« Charybde » serait de ne vouloir rien faire et d'attendre que la technique et les techniciens mettent les décideurs que nous sommes devant une situation irrémédiable.

« Scylla » serait de vouloir tout faire et de figer la technique par un arsenal juridique rendant toute évolution impossible. Il faut être conscient du fait que bloquer le développement de la télématique française aujourd'hui ne ferait que nous conduire à la mainmise d'une industrie télématique étrangère sur notre pays.

Entre les deux écueils il existe une voie médiane, équilibrée et sage qui nous permettrait, monsieur le secrétaire d'Etat, d'éloigner le navire de la télématique trop proche de Charybde pour le remettre dans le chenal.

Afin de préserver le caractère démocratique du débat qui est à l'heure actuelle engagé, il est nécessaire que le Sénat soit associé de façon étroite aux travaux d'ordre technique menés par les administrations de l'Etat. C'est le Parlement qui est le garant des libertés. Le vote de la loi « Informatique des libertés », la constitution de la commission nationale « Informatique et libertés », présidée par notre collègue Triaud, sont le signe de la vigilance des élus dans ce domaine.

C'est le Parlement, par l'intermédiaire de ses élus, qui est le mieux à même de sentir et d'interpréter la volonté, la sensibilité du pays à ces nouvelles techniques.

Pour l'instant, l'information ne passe que dans un sens. Venant des citoyens, exprimée par les élus, une inquiétude se fait jour. Cette inquiétude n'est pas le signe d'un refus systématique ou d'une peur irraisonnée, elle n'est qu'une réaction normale devant ce qui est encore trop largement inconnu.

C'est dans cet esprit positif qui, me semble-t-il, a caractérisé toute mon intervention, que j'ai déposé une proposition de loi visant à la création d'une délégation parlementaire à l'informatique et à la télématique, dont le rôle sera d'informer le Sénat sur le développement de ces nouvelles technologies et de contrôler le processus d'informatisation de la société par la concertation entre ses membres et les administrations concernées.

Si nous mettons quelque hâte à faire ces propositions, c'est que nous savons, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous êtes vous-même très pressé.

Un de vos collaborateurs ne vient-il pas de dire dernièrement à ce sujet : « Le Gouvernement a choisi dans ce secteur : 1° d'aller vite, 2° d'aller vite, 3° d'aller vite, parce qu'il n'y a pas une semaine à perdre ».

Mais avancer trop vite, sans qu'un minimum de consensus soit obtenu du Parlement, sans que l'opinion publique plus ou moins bien informée puisse adhérer à ce projet, nous paraît dangereux.

Nous vous demandons, en conclusion, de bien vouloir mettre en place tous les instruments d'information et de concertation que nous proposons.

M. Lecat s'est engagé, mardi dernier, devant notre assemblée, à ce que, à l'issue des expériences actuellement en cours, un grand débat soit organisé devant le Parlement sur ce thème afin d'en tirer les conséquences, notamment législatives.

Nous vous demandons de nous faire participer à ces expériences. En acceptant, vous nous rassurerez. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P. — M. Edouard Bonnefous applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications et à la télédiffusion. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs. MM. Perrein et Rausch ont abordé plusieurs problèmes, notamment celui de l'avenir de la poste. Je tiens à dire tout de suite que ce problème me donne autant de préoccupations que l'avenir des télécommunications, et que j'y attache autant d'importance.

Je suis beaucoup moins pessimiste que vous, monsieur Perrein. Je vous demande, compte tenu du temps limité dont nous disposons ce matin, d'accepter que je réponde à vos questions concernant la poste lors de la discussion du budget, au cours de laquelle nous évoquerons tout autant la poste que les télécommunications.

Je tiens à répondre brièvement à votre question relative à l'unité de mon secrétariat d'Etat. La volonté du Gouvernement, ma volonté formelle, est de maintenir l'unité de ce grand service public que constitue le secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications.

Vous avez évoqué aussi quelques problèmes concernant les télécommunications, notamment quant au développement industriel. Sur ce point aussi, j'apporterai des chiffres précis lors de la discussion budgétaire, et vous verrez qu'ils sont, relativement encourageants quant aux exportations françaises dans les domaines tant de la commutation que de la transmission des télécommunications.

En tout cas, ces préoccupations, quant à l'avenir des télécommunications, n'auraient pu être formulées il y a cinq ans puisque le « 22 à Asnières » par exemple était l'image de marque des télécommunications. Aujourd'hui nos craintes, si nous en avons, seraient plutôt de savoir comment irriguer l'avenir plutôt que de savoir comment drainer le passé.

Cela étant dit, je vais d'abord répondre, si vous me le permettez, à la question de M. Perrein, qui recouvre pour partie celle de M. Rausch ; ensuite, je répondrai plus explicitement à la question de M. Rausch.

Comme vous l'avez souligné, monsieur Perrein, la décennie 1980 va voir l'introduction de nouvelles techniques et de nouveaux produits, issus, vous l'avez dit, des progrès de l'informatique et de l'industrie des composants électroniques. Ils vont permettre de faire face aux besoins croissants de communication et d'information qui se concrétisent de plus en plus, et c'est normal, dans les pays développés. En réalité, je crois qu'il faut bien distinguer, comme vous l'avez dit, entre, d'une part, les aspects techniques et les technologiques du vidéotex, c'est-à-dire du mariage de l'informatique et des télécommunications et, d'autre part, les services pouvant utiliser ces supports.

Il faut être, en effet, conscient qu'il y a deux types d'enjeux extrêmement importants dans le développement de la télématique : un enjeu industriel et un enjeu sur les services. Ils sont de nature fondamentalement différente — je ne dis pas opposés, en réalité, ils sont complémentaires — mais ils sont aussi importants l'un que l'autre.

Je voudrais tout d'abord, non pas séparer, mais distinguer les problèmes technique, industriel et économique qui se posent.

Par ses recherches sur le vidéotex, la France a acquis une maîtrise technologique de premier plan pour un produit — le téléphone à écran — qui est appelé à un avenir considérable au plan mondial.

De même que l'automobile ou le téléviseur, il y a quelques années, ce téléphone à écran va être un des moteurs du marché mondial dans le courant de la décennie, non seulement comme terminal individuel pour les particuliers — et le succès des micro-ordinateurs aux Etats-Unis et au Japon montre clairement que cette demande existera — mais aussi comme outil d'extension, de démocratisation et de décentralisation de l'informatique dans l'entreprise. Nous ne devons pas être absents de ce marché mondial, aussi important que la photo ou le magnétoscope, et dans lequel — je le répète — par suite de l'effort qui a été accompli tant par mon administration que par les industriels et par vous-même qui avez accepté les projets du budget que je vous présentais, l'industrie française n'a aucun retard technologique.

Au-delà des enjeux industriels, ce téléphone à écran contribue à donner à l'industrie française la maîtrise d'un certain nombre de technologies importantes, — j'y insiste — que ce soit au niveau des tubes, des composants électroniques ou des serveurs informatiques.

C'est à la télématique ce que la calculette a été à la microélectronique silicium, une machine à « tirer » les technologies de demain.

A condition que sa production s'appuie sur un marché intérieur important, la France peut et doit être dans les tout premiers pays du monde sur les marchés extérieurs, la France peut et doit « ambitionner », si aucun retard n'est pris, une part importante des quelque 15 à 20 milliards de francs de marché annuel.

Car il faut bien se rendre compte que la compétition internationale sur ce produit sera et est déjà très vite, et que les enjeux économiques et industriels dépassent le seul secteur des télécommunications. Je répète que sur ce terrain nous sommes présents, nous sommes même parmi les premiers.

Le Royaume-Uni a déjà, depuis plus d'un an, ouvert son service vidéotex Prestel et la plupart des pays européens et nord-américains ont engagé des expériences ou sont en passe de le faire : le Bildschirmtext en Allemagne en juillet 1980, l'annuaire téléphonique électronique d'A.T.T. aux Etats-Unis qui se prolonge sur une expérience en vraie grandeur portant sur 500 000 habitants.

Au total, dans les pays développés, nous ne l'avons peut-être pas assez dit, vingt-sept expériences sont en chantier et la liste s'allonge chaque mois.

Tous les pays étaient ensemble sur la ligne de départ. Le coup vient de partir et nous ne devons pas manquer ce tournant technologique et industriel important.

Tels sont les enjeux industriels de ce téléphone à écran, développé pour répondre au besoin de renseignement des abonnés au téléphone.

En effet, au rythme de développement de notre réseau téléphonique, nous assistons à une progression spectaculaire du tonnage de pâte à papier nécessaire à la confection de l'annuaire. Non seulement celui-ci devient de plus en plus épais mais, vous le savez, mais il faut le distribuer à de plus en plus d'abonnés : quand le nombre d'utilisateurs double, chaque annuaire double évidemment de volume et il faut au moins le distribuer à deux fois plus de personnes. Autrement dit, quand le nombre d'abonnés double, le poids total des annuaires est multiplié par quatre. C'est la loi du carré.

D'autre part, cette évolution rend les informations plus rapidement périmées, d'où un recours important aux services de renseignements. Enfin, l'automatisation complète du réseau, qui est un fait actuel, et la banalisation du téléphone amènent les abonnés à appeler de plus en plus en dehors de leur département, ce qui renforce l'intérêt d'un accès à un service de type « annuaire » couvrant toute la France.

Le renseignement est, comme vous le savez, fourni aujourd'hui par l'annuaire papier et par le 12. Or il est possible, avec le téléphone à écran, de fournir un meilleur service à l'utilisateur, puisqu'il sera remis à jour en permanence, étendu à la France entière et disponible vingt-quatre heures sur vingt-quatre ; et dans les conditions économiques meilleures et pour les télécommunications et pour la collectivité.

Il est donc de la mission normale du secrétariat d'Etat aux P.T.T. de faire avancer les travaux dans ce domaine et d'étudier les facultés de mise en place et d'utilisation d'un service interne à ses compétences.

Ce service de l'annuaire, nous allons l'étudier en vraie grandeur en Ille-et-Vilaine sur le plan du contenu des dialogues de renseignements, de la présentation des informations et du dimensionnement des équipements informatiques.

Mais je tiens à réaffirmer clairement — je dirais même solennellement — devant vous, mesdames, messieurs les sénateurs, qu'il ne s'agira que du service de l'annuaire ; tout l'annuaire, avec ses pages blanches et ses pages jaunes transposées du papier sur l'écran, mais rien que l'annuaire. Or, gestionnaires du réseau, nous aurons les moyens de faire respecter cette limitation de l'accès au seul service de l'annuaire aussi longtemps que le Gouvernement n'aura pas, avec le Parlement, tiré les conclusions de l'expérience de Vélizy et que l'exécutif et le législatif n'auront pas, ensemble, défini le cadre du développement des autres services du vidéotex.

Et cela m'amène à traiter du deuxième enjeu de ces développements technologiques, sujet sur lequel, monsieur Rausch — vous savez combien je vous comprends et combien je suis près de vous — vous avez surtout insisté.

Or, il faut bien voir que ce qui est important sur le plan de l'impact socio-culturel, c'est le contenu des services qui utiliseront ce produit et non le produit lui-même dont — vous l'avez dit monsieur Perrein — le développement est inéluctable.

Si ce n'est pas nous qui y procédons, d'autres le feront et le feront en France et je pense que personne ne peut le souhaiter.

Je reprendrai l'analogie avec le téléviseur pour dire que ce qui compte en réalité, c'est le contenu des programmes ; chaque pays, chaque société, chaque civilisation, a donné pour le téléviseur et donnera peut-être demain dans d'autres secteurs, comme celui qui nous intéresse, un cadre différent, suivant la philosophie de l'homme et de la société que ces pays peuvent avoir. Ce n'est pas le téléviseur lui-même qui est en cause.

En effet, il est certain que ces développements, comme l'ont indiqué MM. Perrein et Rausch, ne seront pas sans effet sur les structures et les comportements de notre société.

Le travail fait par l'intelligence et par la main de l'homme a toujours comme conséquence que l'homme doit s'adapter dans sa mentalité la plus profonde, comme dans ses structures, à ses propres créations. C'est notre génie.

Or, cet impact sera la conséquence des services développés, c'est-à-dire du contenu de l'information, et non pas du contenant que sont le réseau, l'ordinateur et son terminal. Il nous faut donc être essentiellement attentifs à ces services et à leurs implications possibles.

Je le répète, ne faites pas, de ce point de vue, de distinction entre les techniciens et la politique. Je suis en tout cas, quant à moi, un homme politique et, à la tête du secrétariat d'Etat aux P.T.T., vous comprendrez que j'exerce un rôle de surveillance, mais que mon action tend aussi à avancer très vite dans le domaine de la technique. C'est toujours avec la pensée profonde de l'utilisation que nous ferons de cette technique que je conduis et que je conduirai ce travail. Toute ma vie, ma philosophie a été imprégnée de la motivation profonde de servir d'abord l'homme et la société des hommes, la technique n'étant qu'un moyen, un instrument.

C'est pourquoi le Gouvernement français a autorisé l'expérience de Vélizy qui doit permettre de tester les services possibles et de juger l'intérêt global pour l'ensemble des hommes et des sociétés ayant des responsabilités économiques et sociales. Cette expérience est indispensable — ce que font les autres pays le démontre — car les effets des services télématiques

ne peuvent pas être, en toute honnêteté intellectuelle, imaginés dans l'abstrait. C'est la seule façon de connaître les besoins réels des usagers et les vrais problèmes.

En réalité, que s'agit-il de faire à Vélizy ?

Il s'agit de réaliser une expérience limitée dans le temps — dix-huit mois — dans l'espace — les communes de Vélizy, Buc, Les Loges, Jouy et Versailles — et dans sa portée — 2 500 abonnés volontaires. Elle doit nous permettre de connaître les conditions d'« acceptabilité » et les réactions des usagers devant une gamme étendue de services mis à leur disposition par de multiples prestataires.

C'est ainsi qu'à partir de l'année prochaine, 2 500 ménages de Vélizy pourront tester les divers services fournis par les prestataires de services privés, les municipalités, concernées et les services publics — S.N.C.F., routes, météo.

Je résume : il s'agit d'une expérience de 18 mois, limitée à 2 500 usagers volontaires et avec des prestataires de services qui sont, par exemple, la mairie de Versailles, la direction des routes — pour l'état des routes — la S.N.C.F. et la R.A.T.P. — pour les horaires de train et de bus — les journaux régionaux — « *Toutes les Nouvelles de Versailles* » — « *Le Parisien libéré* », les commerçants locaux et les grands magasins de la région, des éditeurs comme Hachette ou « *Le Particulier* », des banques et des assurances.

Comment soutenir sérieusement qu'une telle expérience, semblable à celle qui se déroule depuis déjà plus d'un an en Grande-Bretagne et à celles qui vont commencer dans les autres pays, va révolutionner le système français d'information ?

Certes, je le répète, le Gouvernement est tout à fait conscient des implications possibles de ces services et c'est pourquoi, s'il faut aller relativement vite, il convient cependant d'avancer avec les plus grandes précautions.

L'administration des télécommunications — je ne parle pas du ministère des P.T.T. — a servi, jusqu'à présent, au sens le plus précis du terme, de catalyseur dans le cadre de sa mission. Son rôle est et doit rester purement techniques. Elle n'est en aucune façon juge ou arbitre du contenu des services transportés.

J'ai parfois entendu dire que, du fait de cette neutralité du transporteur, ce serait le désert juridique, la porte ouverte à toutes les aventures. Or, je tiens à préciser — j'y reviendrai, car aujourd'hui, du moins je l'espère, nous ne faisons qu'engager un dialogue qui sera long — que l'expérience de Vélizy ne se déroule pas dans un désert juridique.

Si l'on examine les textes applicables au droit de l'information, on constate qu'un prestataire de service à Vélizy, qui rassemble des informations, les met en forme et les met à la disposition des usagers, se trouve exactement dans la même situation juridique qu'un éditeur procédant à une publication.

Cela a pour conséquence — c'est fondamental — que la législation applicable à l'édition, au sens large, s'applique de plein droit à l'expérience de Vélizy.

C'est ainsi qu'est applicable la loi du 29 juillet 1881, qui pose le principe essentiel de la liberté d'accès à la profession d'éditeur, de la liberté du contenu de l'information avec la seule limite du respect de l'ordre public, des bonnes mœurs et du droit des individus à être protégés contre la diffamation, et avec pour seul contrôle, celui qui est effectué *a posteriori* par les tribunaux.

Sont, de même, applicables la loi du 21 juin 1943 sur le dépôt légal, les textes régissant la publicité — interdiction de la publicité mensongère, contrôle de la publicité en faveur des produits pharmaceutiques, des alcools et du tabac — et, ce qui est très important, la loi du 11 mars 1957 et les conventions internationales sur la protection du droit d'auteur.

En outre, il est prévu d'insérer dans le cahier des charges que les prestataires de service devront signer avec mon administration, responsable du projet, des clauses destinées à assurer le plus grand respect des droits de l'utilisateur : obligation de faire figurer, en tête du service, le nom et l'adresse du prestataire ainsi que, dans le cas de service payant, le prix de ce service ;

engagement pris par le prestataire de ne pas communiquer à des tiers les données recueillies à l'occasion de l'expérience. Nous pourrions étudier ensemble ces questions.

Enfin, la commission « informatique et libertés » va être consultée dans les jours qui viennent sur le projet, afin d'apprécier si des précautions supplémentaires sont nécessaires pour que soient pleinement respectés l'esprit et la lettre de la loi « informatique et libertés ».

La réalisation des services télématiques — je me permets d'insister sur ce point — doit être l'œuvre conjointe du Gouvernement, du Parlement et des techniciens, étant bien entendu que c'est au politique — vous en êtes la représentation la plus éminente — de déterminer les orientations nécessaires à l'épanouissement de l'homme et de la société, des libertés et de la démocratie. C'est l'homme qui, en définitive, doit profiter du développement des techniques. C'est pourquoi le politique doit décider essentiellement et, dans ce domaine — vous l'avez d'ailleurs dit — je partage mes responsabilités — mais je les assume et les assumerai pleinement — avec mes autres collègues du Gouvernement.

En effet, non seulement le problème du contenu des services d'information est étudié en étroite concertation avec le ministère de la culture et de la communication, mais également, de par leur importance stratégique, les problèmes industriels sont étudiés en commun avec mon collègue M. le ministre de l'industrie. Vous l'avez justement souligné, Monsieur Perrein, d'autres ministères sont — devront être concernés.

Quant au Parlement, il a été associé, par le vote des budgets pour 1978 et 1979, à la préparation de l'expérience et il le sera à sa réalisation et à son suivi.

De plus, comme vous l'a dit mon collègue M. Lecat, nous avons demandé à une commission du haut-conseil de l'audiovisuel, comprenant des parlementaires, de conduire une réflexion prospective sur le développement des techniques nouvelles.

Par ailleurs, s'agissant des professionnels, le Gouvernement est déterminé à assurer une évolution harmonieuse des différents moyens d'informations. C'est ainsi qu'une concertation particulière a été instaurée avec la presse.

Outre deux commissions mixtes « presse-télécommunication, chargées de l'étude des problèmes techniques et de promouvoir la concertation dans les perspectives de développement de produits nouveaux de la communication, un groupe « presse-télématique » a été récemment mis en place par le Premier ministre. Ses travaux se déroulent avec efficacité et il pourra, le cas échéant, confier l'examen des problèmes que peut poser le vidéotex à des experts plus spécialisés.

Vous avez déposé tout à l'heure, monsieur Rausch, une proposition de résolution. Je la retiens. Vous comprendrez que je doive consulter M. le Premier ministre et mes collègues intéressés. Il ne m'est pas possible de prendre un engagement aujourd'hui, mais nous y reviendrons.

En tout cas, je le répète, nous déterminerons ensemble de quelle façon vous serez efficacement associés à nos travaux.

Au terme de l'expérience — je suis autorisé à prendre cet engagement au nom du Gouvernement — ses conclusions, ainsi que celles du ou des experts, feront l'objet d'un large débat au Parlement.

En ce qui concerne la presse, je comprends parfaitement les problèmes que lui posent de tels développements. Elle peut compter sur mon appui, sur ma vigilance, car elle est la garantie — je dirai presque la seule garantie — du pluralisme de l'information auquel je suis fondamentalement attaché. Elle est, de plus — je le crois — particulièrement bien placée, de par son expérience de la collecte et de la diffusion de l'information, pour tirer parti, comme le font, d'ailleurs, les journaux et groupes de presse dans les pays étrangers, d'un moyen de communication qui est, par ses caractéristiques mêmes, complémentaire et non concurrent du papier.

Je vais, d'ailleurs, en compagnie de M. Jean-Philippe Lecat — j'y tiens essentiellement — recevoir les présidents du syndicat de la presse régionale et de la fédération de la presse française. Nous sommes prêts à leur apporter toute l'aide technique — matériel de compo-

tion et de réception — et humaine nécessaire. J'en discuterai avec eux, mais sachez d'ores et déjà quelle sera notre orientation de pensée, car c'est fondamental.

Je le répète, nous avons l'intention d'assurer un contrôle précis de l'expérience de Vélizy en y associant étroitement le Parlement.

Une information sur ces expériences vous a été apportée — vous l'avez souligné tous les deux — au cours des débats budgétaires en 1978 et 1979, et au cours de réunions d'informations spécialisées. Une information abondante a été donnée à l'opinion dans de nombreuses circonstances, qu'il s'agisse de congrès, de colloques, de tables rondes ou de débats. Au total, près de deux présentations par semaine ont eu lieu depuis le début de l'année. Cette information sera poursuivie et amplifiée — je m'y engage — dans le cadre des groupes spécialisés que chacune des assemblées a constitués. C'est, ensemble, que nous devons travailler.

Il faut qu'une information constante circule dans les deux sens et que les parlementaires soient à même d'exprimer leur avis. Pour cela, des terminaux seront installés dans les deux assemblées, permettant une observation permanente de Télétef. De plus, je souhaite que le débat que nous avons aujourd'hui se reproduise à intervalles les plus réguliers possibles car le problème posé, à la lumière du déroulement de cette expérience de Vélizy, est essentiellement un problème politique.

Le Gouvernement l'assume pleinement et est déterminé à le traiter avec le Parlement — vous me connaissez assez pour savoir qu'il en sera ainsi — de manière réaliste, pragmatique, sans jamais perdre de vue les objectifs de développement technique et industriel ni la nécessité de maîtriser le progrès technique pour qu'il serve la société française, les Françaises et les Français.

J'ai été très sensible aux nombreuses réflexions qui se sont exprimées sur ce sujet. Je tiendrai particulièrement compte des propositions que m'ont faites les responsables politiques du plus haut niveau que vous êtes.

J'ai pris acte, par exemple — et je suis heureux de le dire devant le président de la commission des finances — des positions actuelles de cette commission de votre assemblée. Elle doit être éclairée sur un certain nombre de points et elle le sera, bien entendu, le plus complètement possible.

Puisque nous sommes appelés à faire de la philosophie, les problèmes techniques se résolvant toujours, je rappellerai qu'une technique ne constitue jamais à elle seule une réponse à une volonté irréversible et combien enthousiasmante de progrès humains. Il faut qu'elle soit maîtrisée, éclairée et conduite par une volonté politique au sens le plus haut et le plus noble du terme.

L'introduction des nouveaux médias de communication dans notre pays sera, en réalité, ce que nous voudrions en faire.

Mais il faut impérativement que ce soit nous qui le fassions. Je crois qu'il faut bien dissocier les problèmes industriels, dont j'ai rappelé l'enjeu pour notre pays, et les problèmes socio-culturels beaucoup plus fondamentaux induits par les nouveaux services qui utiliseront la télématique. Pour ceux-ci, une réflexion politique est indispensable, à laquelle le Gouvernement et le Parlement doivent consacrer un dialogue permanent et, j'en suis convaincu, constructif.

Monsieur Rausch, je voudrais maintenant répondre à votre question, du moins à ses aspects complémentaires car vous avez abordé de façon tout à fait identique bien des points soulevés par M. Perrein.

Je vous remercie, monsieur Rausch, d'avoir posé cette question car elle va me permettre d'illustrer l'importance et l'intérêt des nouvelles techniques télématiques pour une administration comme celle que j'ai l'honneur de diriger.

En effet, le développement des postes et des télécommunications, face aux besoins croissants de communication entre les Français, n'aurait pu se faire sans un recours important à l'informatique et à la téléinformatique.

Je pense, au vu des résultats obtenus et des moyens qui y ont été consacrés, que nous avons fait mentir le proverbe selon lequel le cordonnier est souvent le plus mal chaussé.

La parc informatique des P.T.T. comprenait, au début de cette année, 781 équipements représentant une valeur installée de près de 2 milliards de francs. Ce parc a progressé de près de 26 p. 100 l'an dernier et a conduit les P.T.T. dans les tout premiers rangs de l'administration publique, très nettement, en tout cas devant les grands services publics comme Electricité de France et la S.N.C.F.

L'utilisation de l'informatique a débuté avec les moyens lourds pour d'importantes applications de gestion : gestion du personnel, gestion de la facturation des télécommunications — et nous n'en sommes qu'au début — gestion des 23 millions de comptes de chèques postaux et de la caisse d'épargne, gestion financière, gestion des stocks, gestion du réseau de télécommunications, cette dernière étant très importante également et devant le devenir de plus en plus.

Cet effort de rationalisation des méthodes d'exploitation s'est traduit par une amélioration très nette de la gestion interne de l'entreprise et a eu des conséquences heureuses sur la qualité du service offert au public, ce dont, je le sais directement, le public est parfaitement conscient.

L'informatique est, de plus, entrée en force au cœur des équipements techniques spécifiques des postes de télécommunications : je pense aux centres de tri automatique dont le programme se déroule tout à fait normalement et aux centraux téléphoniques électroniques.

Le tri automatique des lettres, qui porte actuellement sur le quart du courrier, s'est, en effet, développé selon des techniques originales qui font un large appel à l'informatique. Les matériels conçus à cette occasion sont d'ailleurs, il faut le souligner, parmi les meilleurs, sinon les meilleurs, sur le marché mondial. Les nombreux contacts que j'ai eus avec les pays étrangers, soit en recevant leurs ministres compétents, soit en m'y rendant — et je continuerai à m'y rendre — le démontrent amplement.

La commutation électronique développée en France dès les années 1960, le virage électronique — que certains qualifient de « brutal » mais que je considère comme ayant été indispensable et nécessaire car notre retard dans certaines techniques nous obligeait à prendre une avance considérable dans le temps, ce que nous avons fait — le virage électronique, dis-je, que la France a pris avant tous les autres pays nous place actuellement en position forte sur les marchés étrangers.

Je m'élève — je prie M. Perrein de m'excuser de le dire de cette façon — contre l'affirmation selon laquelle nous rencontrons des difficultés à l'exportation. Jamais nous n'aurions pu espérer de tels débouchés. L'exportation française est, dans ce domaine, particulièrement efficace et les structures que nous avons volontairement, politiquement, mises en place permettent actuellement un dynamisme que je tiens à souligner. Nous en reparlerons, si vous le voulez bien, chiffres en main lors de la discussion budgétaire.

A l'heure actuelle, toutes nos commandes de centraux — je dis bien : toutes — sont passées en électronique, ce qui, à terme, va assurer à nos usagers une meilleure qualité de service, une plus grande souplesse d'exploitation et l'accès à de nombreux services, comme la facturation détaillée pour ceux qui le souhaitent.

Grâce à ces actions, la poste et les télécommunications ont pu continuer à remplir convenablement et avec succès leurs missions.

Les chèques postaux, en particulier, ont pu participer à l'évolution des moyens de paiement, soit par la création de prestations nouvelles — échanges de supports magnétiques avec des entreprises, mandat et lettre-chèque optiques — soit par la mise d'équipements liés à la monnaie électronique.

C'est ainsi que 400 distributeurs automatiques de billets ont été installés et que les C.C.P. vont participer à la première expérience de monnaie électronique à Lyon.

Les possibilités offertes aujourd'hui par l'informatique et la téléinformatique vont très au-delà d'une poursuite des opérations déjà engagées. Elles vont entraîner une véritable muta-

tion du rôle des cellules de base, guichets postaux et agences commerciales, et auront donc, c'est fatal et souhaitable, des conséquences importantes sur le service offert au public.

C'est l'objectif essentiel de tout le travail des agents des postes et télécommunications auxquels je tiens à rendre un hommage particulier pour la tâche qu'ils accomplissent sous ma direction.

Une application très importante, permettant de saisir et de traiter les demandes de nouveaux raccordements de la part des usagers directement au niveau des agences commerciales, est en cours de généralisation aux télécommunications.

La demande ainsi enregistrée est automatiquement transmise à tous les services concernés, depuis celui de la mise en service à celui, ne l'oublions pas, de la facturation. Le traitement plus rapide des dossiers relatifs à notre clientèle, associé à l'effort considérable d'investissement dans notre équipement téléphonique, d-vrait permettre de réduire de plus en plus le délai de raccordement des nouveaux abonnés en France.

De même, dans les bureaux de poste, l'implantation de terminaux pour les opérations financières, reliés aux ordinateurs teneurs de comptes, améliorera le service rendu à la clientèle et simplifiera le processus administratif.

Cette modernisation technologique ira jusqu'à concerner directement l'utilisateur, notamment avec les appareils libre-service grâce auxquels il réalisera lui-même les opérations les plus courantes, l'affranchissement par exemple.

De cette façon, les temps d'attente aux guichets seront réduits et les agents des P.T.T. qui ne seront pas éliminés, vous le savez bien, seront débarrassés de tâches répétitives, fastidieuses, pouvant être accomplies de façon beaucoup plus productive, et deviendront disponibles pour assurer des fonctions de renseignements, de conseil et d'aide à la clientèle.

Cela constitue un exemple type d'une utilisation du progrès technique débouchant sur un contact personnel, social, renforcé.

Enfin, il y a la « télématique », puisque ce mot a fait fortune. Outre les services développés à titre d'expert technique et de catalyseur, dont je viens de parler longuement, je voudrais souligner l'utilisation, au sein des P.T.T., des nouvelles technologies pour leurs besoins propres.

Il est, en effet, apparu souhaitable que mon département, qui se préoccupe par ailleurs de la définition des nouveaux produits de la télématique, puisse montrer l'exemple en utilisant lui-même, au sein des services, les produits dont il assume et la conception et la promotion.

Outre l'intérêt que nous trouverons au plan de l'accroissement de l'efficacité et de l'amélioration des conditions de travail des agents, cela nous permettra d'acquérir — on l'oublie trop souvent ! — une expérience d'utilisateur dont les retombées possibles au niveau de la définition des produits sont évidentes.

Ce souci s'est d'ailleurs récemment concrétisé par la création aux télécommunications d'une « mission pour la télématisation des télécommunications » chargée de promouvoir l'utilisation par l'ensemble des services des moyens de la télématique déjà commercialisés ou en cours de développement.

Nous pourrions ainsi jouer un rôle de vitrine vis-à-vis de l'extérieur — ce rôle est important — tant pour les usagers français que pour l'étranger. Preuves à l'appui — j'y insiste ! — il pourra ainsi être démontré le gain retiré sur le plan socio-économique de l'utilisation de la télématique en milieu professionnel.

Les actions de télématisation à l'intérieur des services sont les suivantes : utilisation optimale des moyens de transmissions de données : installations d'autocommutateurs électroniques internes, de postes téléphoniques à claviers, de composeurs automatiques de numéro, de répondeurs téléphoniques ; utilisation intensive de la télécopie et du traitement de texte, la question m'a été posée tout à l'heure ; promotion des téléconférences et de la vidéotransmis-

sion ; accès à des banques de données, notamment un service annuaire électronique interne ; expérience de télétravail dont nous devons un jour reparler ici.

Les postes et les télécommunications doivent, de la sorte, jouer un rôle essentiel dans la vulgarisation des nouveaux moyens de communication. Ainsi l'ouverture d'un service public de courrier électronique fonctionnant avec des matériels français devrait permettre un essor de cette technique pour laquelle la France — je le répète — a acquis une compétence sérieuse et vraiment d'avant-garde.

Tels sont, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les projets et les actions en cours de mon administration. Ils montrent que la technique peut et doit apporter beaucoup à la vie économique de notre pays et notamment dans ce domaine de la communication.

Une efficacité plus grande, des meilleures conditions de travail, un enrichissement des tâches et, en définitive — c'est vous qui m'avez soufflé le mot mais vous savez que, philosophiquement, j'y suis très attaché — une « convivialité » plus grande entre les personnes, c'est pour atteindre ces objectifs que tout ce travail est fait.

Monsieur le président, je voudrais m'excuser de la façon dont je m'adresse à cette assemblée. Si, malgré quelques contraintes physiologiques, j'ai accepté de poursuivre ce travail, c'est essentiellement parce que je perçois dans cette tâche, qu'ensemble nous devons accomplir, une motivation humaine au sens le plus large du terme. (*Applaudissements.*)

M. le président. Vous n'avez pas d'excuses à présenter à l'assemblée, monsieur le secrétaire d'Etat ; c'est elle, au contraire, qui vous est très reconnaissante de l'effort que vous déployez et qui, j'ose le dire, est unanimement pleine d'admiration pour le courage dont vous faites preuve.

M. Louis Perreiu. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Perreiu.

M. Louis Perreiu. Monsieur le président, mes chers collègues, après les réponses satisfaisantes ou insuffisantes parfois de M. le secrétaire d'Etat, je voudrais présenter un certain nombre de réflexions et faire quelques suggestions.

J'ai noté, monsieur le secrétaire d'Etat — et j'en prends acte — que vous répondriez, à l'occasion de l'examen du projet du budget, aux questions plus particulièrement relatives à la poste et aux questions d'ordre économique.

Je voudrais donc insister aujourd'hui sur ces « structures » dont vous annoncez la création pour — je résume — « d'une part, permettre un dialogue plus régulier entre le Gouvernement et le Parlement et, d'autre part, manifester dans les faits la volonté politique de maîtriser la télématique ».

Vous avez dit que, pour ce qui concerne la télématique, rien ne serait décidé avant que le Parlement n'ait été consulté. C'est est, nous avez-vous dit, la volonté du Gouvernement. Cela m'amène à vous poser une question. Lorsque vous nous dites qu'aucune décision ne sera prise sans que le Parlement ait été informé, avant qu'il ait lui-même décidé, que voulez-vous dire ?

Cela signifie-t-il que le Parlement aura à connaître de tout projet qui pourrait modifier les structures administratives, les comportements humains individuels et collectifs ? Cela signifie-t-il que nous serons également amenés à connaître de tout projet susceptible d'avoir des conséquences sur l'activité industrielle, sur l'emploi ou sur notre politique commerciale ? Le Parlement sera-t-il consulté sur l'orientation à donner à notre enseignement, sur d'autres formes pédagogiques ?

Si j'ouvre l'éventail des questions, c'est que le mot « consulter » peut avoir, s'agissant du Parlement, plusieurs significations.

Nous ne souhaitons pas — et je crois me faire l'écho d'un certain nombre de collègues, sinon de l'ensemble du Sénat — être informés *a posteriori*. Nous voulons être associés. Pour Vélizy, en particulier, nous aurions aimé que, avant le lancement de l'expérience, vous veniez dire au Parlement : « Les données technologiques sont telles que nous pouvons envisager une expérience à Vélizy sur le vidéo-texte. »

Ou bien s'agit-il de créer des structures sans pouvoir réel ?

Je voudrais en venir à votre acceptation de la proposition de notre collègue M. Rausch, qui prévoit la création d'une délégation parlementaire. Pour ma part, j'approuve cette suggestion de M. Rausch ; mais cela me paraît n'être qu'un premier pas, car une délégation parlementaire qui, certes, serait associée, mais qui n'aurait aucun pouvoir ne nous paraît pas être la solution.

Je souhaiterais que vous proposiez au Gouvernement — c'est ce que, pour notre part, nous suggérons — la mise en place rapide d'un conseil supérieur de la télématique.

Il apparaît très clairement, d'après vos explications, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous pratiquons une politique du coup par coup. Pour Vélizy, par exemple, vous nous avez déclaré : « Rien ne sera décidé quant à l'exploitation des conclusions de l'expérience de Vélizy sans que le Parlement soit informé. » Soit. Mais ne serait-il pas de beaucoup préférable qu'un organisme national indépendant, neutre mais actif, se préoccupe de toutes les conséquences d'une expérience telle que celle de Vélizy, la suive de près, étudie son impact sur le comportement des individus, sur l'indépendance et la diffusion de l'information, sur l'industrie de l'électronique en France ?

Tous ces problèmes vont être parcellisés, parce que vous n'envisagez pas de confier leur étude à un organisme qui aurait une vue exhaustive des choses.

La maîtrise de la technologie doit s'accompagner d'une volonté politique, avez-vous dit, monsieur le secrétaire d'Etat. C'est un enjeu industriel, certes ; c'est un enjeu culturel, certes ; mais nous ne pouvons dissocier les choses ; sinon, comme je l'ai dit dans mon exposé préliminaire, nous nous exposons à de singuliers déboires.

Ainsi, le Parlement pourrait décider, sur proposition du Gouvernement, de développer l'annuaire électronique, parce que cela permettra à l'industrie électronique française d'être compétitive sur les marchés internationaux. Mais nous n'aurons pas une vue globale des impacts sur le comportement des individus du développement de cette technologie nouvelle, nous ne connaissons pas ses possibilités pour le développement et la diffusion de l'information.

Je vous supplie donc de bien vouloir faire en sorte que l'ensemble des problèmes posés par le développement considérable, inéluctable — je suis d'accord sur ce point avec vous — des technologies électroniques et leurs conséquences sur la collectivité soient examinés par vos services.

Nous devons réfléchir à l'ensemble de ces problèmes. Quel organisme pourrait mieux le faire qu'un conseil supérieur de la télématique qui s'entourerait des avis les plus éminents, qui, éventuellement, interrogerait les parlementaires et qui aurait pour mission de proposer des solutions, de donner des avis sur les projets du Gouvernement et de conseiller éventuellement les ministères des universités et de la culture.

Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de réfléchir sur cette proposition que je formule aujourd'hui au nom d'un certain nombre de mes collègues. Je n'ai pas déposé de proposition de loi. Mais je souhaite qu'ensemble nous en parlions et que le Gouvernement accepte de présenter un projet de loi. Pour notre part, nous sommes tout prêts à étudier cette question dans sa « globalité » et non pas dans sa « parcellisation ».

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que je voulais dire après votre exposé, qui nous a satisfaits sur certains points, mais qui nous a laissés sur notre faim sur d'autres.

M. Jean-Marie Rausch. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Rausch.

M. Jean-Marie Rausch. En un mot, permettez-moi, monsieur le président, de remercier M. le secrétaire d'Etat de sa réponse très détaillée. J'ai pris note des précisions données concernant la participation du Parlement aux expériences en cours.

Monsieur le secrétaire d'Etat, votre collègue M. Giraud, ministre de l'industrie, dans une récente interview accordée à un hebdomadaire, disait que l'on s'interrogeait sur ce qu'allait être, demain, la « société nucléaire », et il prétendait qu'il s'agissait d'un faux problème, que le nucléaire n'était qu'une autre manière de fabriquer de l'électricité et qu'il ne bouleverserait en rien la société française. En revanche, la télématique pourrait bien la bouleverser prodigieusement.

Je crois que notre inquiétude vient de là, et je suis certain que le Gouvernement comprendra cette volonté du Parlement d'être plus étroitement associé à la naissance de cette nouvelle société.

Vous avez proposé, monsieur le secrétaire d'Etat, des rendez-vous plus fréquents. J'en prends acte. J'espère que de cette collaboration et de cette réflexion commune naîtra une société plus heureuse.

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Monsieur Perrein, je vous ai écouté, vous le pensez bien, avec la plus grande attention. Compte tenu du rôle que vous jouez au sein de la commission des finances, nous serons amenés à étudier ensemble de nombreux problèmes.

Vous avez relevé ma déclaration selon laquelle aucune décision ne serait prise concernant ce que j'appellerai les produits nouveaux et la façon nouvelle dont les hommes vivront en raison du développement de ces produits nouveaux que nous avons mis et que nous continuerons à mettre au point avant que le Parlement n'ait été informé pleinement.

Vous avez reconnu — je crois l'avoir assez précisé dans mon exposé pour ne pas avoir à y revenir — que les deux enjeux, l'enjeu industriel et technique et l'enjeu politique, au sens noble du terme, dont j'ai fait état et que vous avez considérés comme importants ne doivent pas être opposés. J'ai dit et je répète qu'ils sont complémentaires et que c'est l'enjeu politique qui doit essentiellement retenir notre attention.

Qu'entendons-nous, avez-vous demandé, par « informer » ? Est-ce consulter ou informer *a posteriori* ? Est-ce associer à la décision ? J'affirme, avec toute la conviction dont je suis capable, que c'est bien associer que j'entends et non pas informer après coup.

Les techniques nouvelles que nous allons mettre en place auront, j'en suis persuadé, une influence considérable sur la vie personnelle, sur la vie familiale, sur la vie professionnelle de tous ceux qui vivent dans notre société. Il est donc impensable, vous le comprenez bien, qu'en ce domaine, vous qui êtes les représentants les plus qualifiés du peuple français, vous ne soyez pas étroitement associés à tout ce que nous allons construire, à tout ce que nous allons bâtir pour son avenir et pour l'avenir de l'humanité dans certains cas. Car j'ai l'ambition pour mon pays, non seulement qu'il soit le premier dans ce domaine, mais aussi que, par beaucoup d'aspects, il donne l'exemple éminent du caractère personnaliste et communautaire de l'œuvre que nous entreprenons sur le plan technique et industriel.

J'entends donc que le Parlement soit non pas informé après, mais associé le plus étroitement possible. Pour que cette association soit réelle, il faut, certes, par-delà les contacts nécessaires que je souhaite avec votre Haute Assemblée, que des structures soient mises en place, ainsi que vous l'avez parfaitement dit. En ce domaine, je ne suis pas le décideur, c'est à l'ensemble du Gouvernement de se prononcer. Mais pour la part de responsabilité qui est la

mienne — et elle n'est pas négligeable dans ce domaine — je peux vous l'affirmer que je suis tout à fait favorable — et je défendrai cette thèse — à la mise en place de structures efficaces d'association — n'employons plus le mot « consultation » — avec les parlementaires. Il faut y réfléchir ensemble. M. Rausch a suggéré une structure, M. Perrein, qui connaît un conseil supérieur aux P.T.T., en a évoqué une autre. Je prends acte, monsieur Perrein, que vous jugez le conseil supérieur dont vous faites partie suffisamment efficace pour souhaiter qu'une structure analogue soit mise en place pour la télématique.

Je ne suis pas habilité à vous donner une réponse aujourd'hui, mais je retiens ce qui est fondamental : des structures efficaces doivent vous associer à toutes les décisions qui devront être prises par les responsables politiques. Je prends acte — et je les fais miennes — des motivations profondes qui sont les vôtres à l'égard des décisions qui devront être prises en ce sens.

Vous avez parfaitement eu raison de dire que ces structures devront intéresser tous les problèmes, et pas seulement les problèmes techniques. J'ai été sensible, d'ailleurs, au fait que vous y intériez les problèmes de formation première et de formation continue, l'ensemble constituant la formation permanente.

Je voudrais revenir brièvement sur l'intervention de M. Rausch. Certes, les techniques nouvelles d'information que nous allons mettre en place auront une influence prépondérante sur la vie des hommes, car l'homme ne saurait agir qu'en pleine connaissance de cause. C'est sa propre nature qui le veut.

Autrefois, il faut bien le dire, les distances étaient telles que les informations circulaient extrêmement lentement. Le plus souvent, les hommes décidaient à l'égard d'autres peuples sans être pleinement informés, non seulement de leur histoire, mais de leur philosophie, leur religion, leurs manières d'être et tout ce qui était porteur de valeurs. Tout cela était généralement ignoré, en tout cas venait trop tard, et, de ce fait, l'action était caractérisée par une sorte d'autarcie préjudiciable à la vie pacifique et heureuse des hommes qui doivent vivre en société mondiale.

Autrefois, les hommes politiques et les prophètes ne pouvaient se faire entendre que dans les dimensions de l'agora, mais, actuellement, l'agora a pris les dimensions de la planète, ce qui va probablement modifier complètement les structures mentales et psychologiques des sociétés.

C'est pourquoi nous devons nous les responsables politiques de ce pays, travailler ensemble à l'élaboration de cette société qui, j'en suis convaincu, si nous travaillons autant avec l'intelligence du cœur qu'avec celle de l'esprit, sera, pour l'ensemble des hommes, une société plus heureuse parce que plus humaine. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?

Conformément à l'article 83 du règlement, je constate que le débat est clos.

Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux jusqu'à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à onze heures cinquante minutes, est reprise à quinze heures dix minutes, sous la présidence de M. Robert Laucournet.)

ANNEXE 6

EXTRAIT DU LIVRE BLANC SUR LA RECHERCHE « CONSTRUIRE L'AVENIR »

I. — TÉLÉCOMMUNICATIONS

1. — Une place de pointe pour la France

Les télécommunications ne sont plus aujourd'hui réservées aux usages militaires ou strictement commerciaux : elles s'imposent désormais dans tous les domaines de la vie sociale (la recherche, l'éducation, les loisirs, la gestion, etc.). Au cours de ces quatre dernières années, la France a classé le développement des télécommunications parmi les priorités nationales importantes. Un plan d'action pour le développement téléphonique du pays a permis de doubler le nombre d'abonnés entre 1974 (6,2 millions) et 1978 (12 millions). Ce qui représente une des applications des techniques spatiales, de l'électronique, de la physique et de l'informatique, présente la particularité de reposer sur un besoin, la communication, qui, à la fois suscite l'apparition de nouvelles technologies et s'en nourrit.

La période récente a vu l'introduction massive de la micro-électronique des communications par satellites et de la communication temporelle (la dernière génération de commutateurs, dans laquelle la France, grâce en particulier aux travaux du CNET, possède une place de pointe).

Cette révolution technique et commerciale fait des télécommunications une des plus grosses entreprises françaises, le budget d'investissement dans le domaine étant passé de 10 à 21 milliards de francs entre 1974 et 1978.

Mais les perspectives ouvertes par son développement sont encore importantes, pour des raisons aussi bien techniques que socio-économiques. En effet, les années qui viennent seront certainement marquées par l'explosion des différentes consommations d'information. Tout individu souhaitera disposer, outre de liens directs et sûrs avec le monde entier, d'un accès rapide à l'ensemble des banques de données qui se constituent : il y en avait cinquante et une dans le monde en 1975, il y en a aujourd'hui plus de six cents.

Le marché potentiel des télécommunications est vaste. La seule information scientifique et technique française, diffusée par courrier et par téléphone, représentait en 1975 des dépenses de 500 millions de francs. Elle atteindra, en 1978, 750 millions de francs, soit une croissance de 50 % en trois ans. Notons cependant qu'en 1975, aux USA, les dépenses étaient déjà de 4 500 millions de francs.

La multiplication des liaisons exige des terminaux particuliers pouvant produire des images et de la parole synthétisée, des réseaux, très fiables, insensibles aux parasites puisqu'on doit y faire passer une grande quantité d'informations, des systèmes et une organisation très performante, permettant de gérer ces masses de données (les informations météorologiques sont de nature à saturer nos plus gros ordinateurs actuels). L'utilisation de fibres optiques permet, en matière d'insensibilité aux parasites, de ne perdre aucune information, même pendant un millième de seconde. La nature et la quantité des informations passées a en effet changé : dans une information météorologie, la non-audibilité d'un chiffre est catastrophique.

2. — Les directions de recherche

La croissance remarquable des besoins de communication et d'information s'appuie ainsi sur un développement scientifique important, entrepris par les laboratoires privés et publics et plus particulièrement par le CNET ; les recherches fondamentales et appliquées se développent dans quatre domaines : composants, interfaces, réseaux et gestion du service. Les recherches sur **les composants** sont bien sûr très dépendantes des progrès de la micro-électronique. Un domaine particulier où les progrès sont prévisibles est celui de l'opto-électronique, qui permet l'alimentation et la lecture des trajets lumineux dans les fibres optiques. De nombreux efforts sont effectués pour développer des sources lumineuses lasers sous forme solide, et permettre l'usage des hyperfréquences.

Le domaine des **interfaces** est celui du traitement du signal proprement dit et fait appel aux progrès en matière d'automatisation, de filtres, d'horloges et d'ondes de surfaces. Les **réseaux** des prochaines années utiliseront de manière intensive deux technologies avancées : les satellites et les fibres optiques. Les progrès déjà faits en laboratoire sur les fibres permettent d'obtenir des matériaux remarquablement transparents, en allant jusqu'à la limite indépassable : l'atome. Il reste à inclure ces fibres dans des réseaux opérationnels et à résoudre les problèmes de connexion, de pose et d'industrialisation.

Enfin, le **service** fourni doit être plus performant et plus économique. De nombreux travaux sont donc centrés sur une meilleure automatisation de l'ensemble de ces systèmes. On notera aussi le développement spectaculaire des recherches sur l'écoute et la parole automatiques, qui doivent en particulier remplacer les services de renseignements.

3. — L'information, un enjeu

Dans un monde où la compétition est si rude, les chances de la France se situent certainement dans le développement des hautes technologies, ou de technologies classiques, mais très bien maîtrisées sur le plan social : le travail à distance, la qualité de la vie, l'accès à la culture et l'organisation des loisirs sont des objectifs qui peuvent bénéficier de ces progrès. Or, ces transformations supposent un bouillonnement d'idées dont l'essor des télécommunications doit favoriser la diffusion et les échanges.

Une évolution telle que le travail à distance, une secrétaire « tapant » des textes sans quitter son domicile, un employé discutant avec son patron par satellite au lieu d'aller le voir dans son bureau, illustre bien la nécessité d'une recherche sur les rapports entre technologies nouvelles et évolution du travail.

Compte tenu de tous ces enjeux, l'information est l'objet d'une bataille technique et économique et culturelle de dimension mondiale ; ce secteur doit être l'objet de soins attentifs pour que notre indépendance soit garantie. Les projets existants de banques de données, de réseaux, de satellites, nous permettent de penser que la France a les moyens scientifiques de tenir sa place. Il convient donc que les laboratoires scientifiques publics et privés français profitent de ces opportunités pour travailler en étroite collaboration.

II. — L'INFORMATIQUE : UN OUTIL, UNE SCIENCE, UNE INDUSTRIE

1. — Un outil

Les premiers ordinateurs, tels le Johniac ou le Maniac, développés notamment à partir de résultats de J. Von Neumann, ont été introduits dans le but de résoudre numériquement des équations aux dérivées partielles non linéaires compliquées, telles que celles qui jouent un rôle dans divers phénomènes de propagation d'ondes et dans des problèmes de météorologie. La naissance des ordinateurs a multiplié les rencontres, autour de machines de plus en plus puissantes, de spécialistes de disciplines différentes : par exemple des physiciens, des mathématiciens, et notamment des analystes numériques et informaticiens. A cet égard, il faut être très attentif au grand danger « culturel » qui guetterait un pays ne disposant pas de moyens de calcul se situant parmi les plus performants : les scientifiques les plus énergiques et les plus entreprenants n'hésiteraient pas alors à tenter d'aller « passer leurs calculs » ailleurs, dans des centres étrangers mieux dotés, et les meilleurs d'entre eux seraient acceptés : on peut craindre d'ailleurs que ce type de processus ne soit déjà engagé. Ce qui se dessine avec cet accroissement des possibilités de calcul scientifique (1), c'est une fantastique évolution de la « **modélisation mathématique** » ; l'obtention de modèles mathématiques, le plus souvent des équations aux dérivées partielles, prenant en compte de plus en plus de phénomènes négligés auparavant, et leur donnant un traitement numérique efficace, rapide et peu onéreux (2), est une démarche qui va très certainement se généraliser et s'étendre à des disciplines jusqu'ici peu versées dans l'usage de tels outils ; cette évolution sera encore accélérée par le coût décroissant des moyens de calcul et par l'arrivée sur le marché du travail de jeunes scientifiques formés, même s'ils le sont encore insuffisamment, à ces nouvelles méthodes.

Il ne faut pas, certes, tomber dans l'excès qui consiste à dire : « **Modélisons, la machine fera le reste.** » Le but ultime, une fois que l'application de la méthode est réalisée, est de comprendre, de penser juste et d'élaborer des méthodes scientifiques puissantes et unificatrices. Mais cette préoccupation, fondamentale et impérative, ne peut pas, et pourra de moins en moins, négliger le carrefour essentiel que constituent les très grands moyens informatiques. Ces moyens, nés d'abord pour être mis au service des calculs et des modélisations, ont conduit à une science.

2. — Une science, une industrie

Il peut paraître paradoxal qu'un outil, l'ordinateur, soit à l'origine d'une science, l'informatique, et ait pu renouveler complètement une autre science, l'automatique, qui étudie et met au point des systèmes commandables. Mais, en fait, cet outil n'est pas limité à des tâches spécifiques (1), ou à un ensemble de tâches faciles à cerner. Sa relative universalité se traduit par une intervention continue de l'homme dans la transformation de ses usages, au moyen des programmes qu'il conçoit pour son utilisation. Par ailleurs l'évolution de la technologie donne à l'ordinateur lui-même une flexibilité croissante.

(1) Plusieurs projets de super-ordinateurs, dépassant de plusieurs ordres de grandeurs les possibilités du plus gros ordinateur actuellement commercialisé (Cray 1), sont en cours de développement aux USA. Les chercheurs français ont des capacités suffisantes pour ne pas être absents de ce très important thème carrefour.

(2) Au regard d'expérimentations longues et coûteuses.

Il en est résulté un rapport dialectique entre les deux pôles de l'informatique :

- la conception de l'outil, incluant non seulement le matériel, mais le logiciel (programmes), les réseaux, etc., et donc une industrie comparable à celle du secteur automobile ;
- la méthodologie de son emploi et le développement de ses domaines d'application, car l'informatique reste d'abord une science.

Cette science est confrontée à trois types de difficultés :

— la difficulté de la communication entre l'homme et la machine, tant pour des raisons de présentation physique des informations que pour des raisons dues à la précision et aux détails actuellement indispensables dans cette communication : ce sont les recherches sur la reconnaissance des formes (parole, dessins...), les langages et l'intelligence artificielle (comment représenter les connaissances nécessaires à une communication commode), qui feront progresser dans ces domaines. Il s'agit de schématiser et de simplifier des connaissances, afin de les faire prendre en compte par le raisonnement élémentaire de la machine, grâce à l'élaboration de codes ;

— le coût, qui peut devenir prohibitif, du logiciel nécessaire pour des applications variées et pour un emploi plus facile de l'ordinateur par les non-informaticiens : les recherches sur la programmation et le génie logiciel devraient contribuer à créer des méthodes industrielles de construction de logiciels sûrs ;

— la détection et la définition des applications réellement importantes, notamment du côté de la gestion des projets et des activités avec la conception assistée par ordinateur et l'informatique d'organisation, et du côté de la bureautique, qui commence à introduire l'ordinateur dans un domaine nouveau pour elle, celui du travail de bureau.

Le cas où l'homme sait exécuter un travail sans parvenir à préciser exactement comment, c'est-à-dire sans fournir ce qu'on appelle un algorithme, est a priori impossible à faire traiter par un ordinateur. C'est le cas de la plupart des « raisonnements »... et en particulier de la programmation elle-même, qui doit rester œuvre humaine ; mais un pas marquant pour surmonter cette impossibilité consiste à essayer de comprendre, au moins grossièrement, comment procède l'homme pour formaliser ses connaissances, ses modes de raisonnement et des « heuristiques » (méthodes d'exploration, de découverte). C'est en particulier le sujet du domaine de recherche que l'on nomme « intelligence artificielle », et qui tente de faire effectuer par la machine ce qui paraissait jusqu'alors réservé à l'homme.

Si ce domaine reste encore souvent très expérimental, il faut insister sur l'importance de cette formalisation croissante, car ainsi l'informatique ne progresse pas seulement par la technologie, mais par la modélisation et la formalisation des problèmes, des informations et des procédés, qui sont nécessaires à son intervention.

C'est en ce sens que l'informatique peut être rapprochée des mathématiques : par une réflexion sur leur activité, les mathématiciens se sont convaincus de l'existence de grandes structures fondamentales et de leur agencement architectural dans les différents secteurs spécialisés. Cet effort de réflexion a créé la logique mathématique (Gödel, Post, Church, Kleene, Turing...) et a abordé en conséquence des problèmes très généraux, tels que la décision, la complétude, la calculabilité et la théorie des algorithmes. C'est là incontestablement l'un des affluents historiques qui ont conduit à l'informatique et qui expliquent en particulier que la première machine ait été construite par un mathématicien.

3. — Informatique et automatique

L'informatique a, par ailleurs, renouvelé l'automatique, science (1) qui a pour objet de créer des machines pouvant modifier le mode d'action d'autres machines ou le comportement

(1) On trouvera des références à l'informatique, aux ordinateurs, à l'automatique et à la modélisation dans la plupart des autres chapitres (mécanique, physique, chimie, sciences de l'homme, recherche industrielle).

(1) Et également outil, si l'on considère les références faites par exemple sur les conduites de processus dans les autres chapitres, et industrie, si on se réfère au chapitre sur la recherche industrielle.

d'un système naturel, et les faire évoluer dans le temps en suivant un ensemble de spécifications, d'ordres, de consignes, et de critères. Des progrès fondamentaux s'accomplissent et s'accompliront dans ce domaine, grâce à une problématique qui s'enrichit constamment de liaisons établies avec d'autres disciplines, et en particulier avec les mathématiques : théorie du filtrage, calcul des variations, théorie des jeux, programmation dynamique, géométrie différentielles, théorie des graphes...

La nature du système technologique qui supporte les procédures et les algorithmes de commande joue dans cette évolution un rôle central. D'où l'extraordinaire impact de l'ordinateur, dans ses versions micro et multiprocesseurs d'aujourd'hui. Celui-ci représente bien sûr un moyen de calcul puissant et rapide, mais aussi un moyen efficace de communiquer avec l'automatisme, de stocker et de gérer des informations, de manipuler des symboles, donnant ainsi une ampleur extraordinaire à la modélisation du système commandé et permettant d'inclure des aspects décisionnels de niveau élevé dans l'élaboration de la commande. Ainsi, au-delà de l'aspect matériel, la convergence de l'informatique et de l'automatique devient claire au niveau même de la problématique, et constitue l'élément majeur dans le développement actuel de la recherche dans ce secteur, qui porte notamment sur la programmation et le génie logiciel, l'intelligence artificielle et la reconnaissance des formes, l'architecture des machines et des systèmes, la robotique et l'automatisation des systèmes flexibles de production.

4. — Des exemples et des tendances

La programmation et le **génie logiciel** (« l'art de programmer ») s'appuient de manière importante sur des travaux fondamentaux approfondissant la connaissance de la nature des programmes et des langages de programmation ; l'expérience française ADA illustre bien, à cet égard, les aller et retour qui relient la recherche mathématique et ses applications. Depuis le début des années soixante, la possibilité de raisonner rigoureusement sur les programmes préoccupait les chercheurs en informatique et certains logiciens. En 1969, une découverte fondamentale permettait d'établir sur des bases mathématiques solides l'approche d'un informaticien d'Oxford, donnant un élan soudain à la recherche en sémantique des langages de programmation. Progressivement, il devenait possible de s'attaquer à la définition de langages de plus en plus complexes.

L'effort nécessaire d'investissement mené en sémantique, à l'origine motivé par des raisons de cohérence interne de la discipline, a ainsi débouché sur une application très importante.

L'intelligence artificielle et la reconnaissance des formes, constitue un autre vaste domaine de recherche, qui touche à :

- l'étude des systèmes experts (systèmes liés à un secteur particulier où ils ont la compétence d'un expert humain) ;
- la compréhension du langage naturel (fondamentale pour le contact avec le grand public) ;
- la synthèse et la reconnaissance de la parole, placées récemment sous les feux de l'actualité par le jeu pour enfants « Speak and Spell » ;
- la conception assistée par ordinateur.

L'architecture des machines et des systèmes étudiée et perfectionnée :

- l'assemblage de composants existants ;
- les moyens de communications entre machines ;
- les multiprocesseurs ;
- la conception de systèmes informatiques ;
- les bases de données — si importantes dans un nombre toujours croissant de disciplines ;
- la modélisation et l'évaluation des systèmes informatiques ;

— sans oublier les algorithmes, leur complexité (1) et leur « mesure », conduisant à des circuits optimaux ;

— et, bien sûr, les réseaux.

La robotique, thème carrefour, se développe sous l'action de deux forces. D'une part, la pression des besoins concrets en robots de plus en plus nombreux et qui doivent être de plus en plus évolués et « intelligents ». D'autre part, la dynamique scientifique propre de ce thème carrefour, qui fait intervenir à la fois des aspects d'informatique, d'automatique, d'électronique, de mécanique et d'ergonomie : à cet égard, on tente de faire effectuer des travaux répétitifs ou dangereux par des machines. Un exemple : les grands marteaux actionnés à distance, des « senseurs » permettant à l'homme d'avoir la sensation de l'intensité de frappe.

La robotique peut être considérée comme l'intersection des méthodes, des techniques et des objectifs de l'intelligence artificielle, et des méthodes, des techniques et des objectifs de l'automatique, dans le but de concevoir des systèmes automatiques à haut degré d'adaptabilité, destinés à agir dans un univers concret, incluant, dans leur mode d'action, la saisie et le déplacement d'objets, ceux-ci, et l'état en général de l'univers d'action, étant perçus par des capteurs divers ; le plan d'action est produit et exécuté sans intervention directe d'un opérateur, celui-ci communiquant avec le système par des ordres très globaux.

Le domaine ainsi défini se caractérise par l'intégration d'un ensemble de fonctions, avec des contraintes de ressources, de temps, de sûreté, dans un système complexe, robot ou groupe de robots. L'interdépendance ainsi créée entre des fonctions élémentaires telles que, par exemple, la perception, la génération de plans d'actions et la commande, éclaire d'une manière originale les divers aspects spécifiques tels que la reconnaissance de formes, les langages de communication, la théorie de la décision, l'algorithmique de la commande, et définit ainsi par leur intégration le contexte dans lequel se situent les sujets de recherche à court et moyen terme dans ce domaine.

Dans le prolongement logique du concept de robot en matière d'automatisation avancée, l'idée de la conception d'un système de production ou atelier flexible est apparue. Ce système, destiné à fabriquer une gamme diversifiée d'objets en petite ou moyenne série, doit posséder de nombreux attributs du robot, mais éclatés, distribués dans l'espace. Il peut d'ailleurs inclure parmi ses composants des robots proprement dits. L'automatisation des systèmes flexibles de production est caractérisée par :

— des groupes de postes de travail à fonctions multiples assurant la production (usinage, assemblage, contrôle) d'objets de nature variable produits en quantités variables ;

— un réseau de transport mécanisé pouvant permettre des liaisons souples entre postes de travail ;

— une automatisation intégrée de l'ensemble des moyens et des liaisons de transfert et de la gestion des produits (commandes, stocks, approvisionnements).

Ici encore, la poussée du besoin concret existe. Cependant, seule la problématique théorique permet, sur la base de la formalisation de la notion de système de production automatisé flexible, de placer dans un contexte plus rigoureux les questions abordées auparavant, ordonnancement d'atelier, gestion de production et même la notion déjà assez globale d'automatisation intégrée. A ces questions viennent nécessairement s'ajouter les problèmes spécifiques de conception de la structure de l'atelier, de distribution de la commande, de sûreté de fonctionnement, etc.

(1) Une des applications inattendues de ces études de complexité est l'existence de calculs difficilement réversibles, c'est-à-dire de fonctions faciles à calculer, mais dont l'inverse est difficile à calculer. Par exemple, le produit de deux nombres est facile à calculer, alors que la décomposition en facteurs d'un grand nombre est extrêmement difficile d'un point de vue algorithmique. Les recherches dans ce sens ont permis de proposer une solution au problème de la confidentialité et de l'authentification des transmissions de données sur un réseau public, qui se pose notamment à propos des transactions électroniques entre banques. Dans l'état actuel de nos connaissances, une violation de ce nouveau système de codage fonde sur des propriétés arithmétiques profondes nécessiterait un temps de calcul de plusieurs milliers d'années, sur les plus grosses machines existantes.

D'une manière générale, les ordinateurs et l'informatique figurent parmi les principales révolutions technologiques et scientifiques qui aient affecté ces dernières années l'évolution du travail, dans ses différentes implications économiques et sociales. C'est, en matière de cadre de vie, une des révolutions fondamentales, dont la recherche étudie les conséquences de divers ordres.

L'informatique, et tout particulièrement l'informatique distribuée et l'usage systématique de microprocesseurs dans la conduite de processus complexes, jouent un rôle fondamental dans la sûreté de fonctionnement : de ce point de vue, l'informatique et l'automatique sont un outil fondamental de sécurité.

Les progrès du traitement de l'information grâce à la micro-électronique, l'existence de la disponibilité croissante de réseaux de télécommunications permettent l'échange et le transport à faible coût de grandes masses de données. La télématique n'est qu'un exemple d'un mode d'organisation et d'évolution possibles grâce à cette conjonction des possibilités de traitement, de transmission et de mémorisation de l'information (téléphone et télévision par satellites, plus informatique).

5. — Une évolution pour les sciences humaines

Sans chercher, en aucune manière, à faire un tour d'horizon exhaustif des recherches qui, dans d'autres disciplines, s'appuient de manière importante sur l'informatique, on peut souligner son importance croissante dans le développement des sciences de l'homme.

Cela tient en premier lieu à des raisons fonctionnelles. L'aptitude des dispositifs informatiques à saisir et à traiter l'information sur une grande échelle se trouve en effet à la croisée de deux exigences. En premier lieu, celle du projet scientifique lui-même, qui consiste à mieux appréhender son objet : la perspective de l'accumulation d'une quantité presque illimitée d'informations peut, à coup sûr, donner l'illusion de répondre à cette préoccupation. En second lieu, une exigence liée aux nouvelles conditions du travail dans les sciences humaines à partir de la fin des années cinquante, caractérisées par l'émergence et le développement rapide d'équipes puissantes, rassemblant des dizaines de chercheurs et dotées de moyens sans commune mesure avec ceux dont pouvait disposer le savant traditionnel : une organisation proche, en somme, de celle dont les sciences de la nature se sont progressivement dotées depuis un siècle.

L'apport de l'informatique aux sciences humaines comme outil d'une puissance sans précédent pour le « traitement de l'information », est aussi celui d'un ensemble de constructions formelles (langages, codes, algorithmes, etc.), qui sont la réalisation de méthodes d'analyse et de représentation des phénomènes de théories formelles. Or ces méthodes sont de nature sémiologique et linguistique, aussi bien que mathématique et logique : en sciences humaines, où le problème de la description réglée des phénomènes et des documents ne peut trouver de solution générale satisfaisante (à la différence des sciences de la nature), les méthodes sémiologiques et linguistiques associées à l'informatique sont certainement complémentaires des méthodes mathématiques.

Les sciences de l'homme ont jusqu'ici surtout recouru à l'informatique à des fins utilitaires, essentiellement pour stocker et gérer de l'information au sens des bases de données, des systèmes documentaires... Ou, sur le plan heuristique, pour des traitements destinés au repérage des régularités statistiques. Ces applications ont pu être réalisées le cas échéant grâce à des logiciels informatiques sophistiqués (extraction automatique du contenu informatif des textes, reconnaissance des formes sensibles, système de questions-réponses en temps réel, etc.) pilotant dans certains cas des instruments technologiques évolués (dispositifs d'acquisition et de restitution de l'information écrite, graphique, voire locale, mémoires satellites rapides, etc.). Or s'il ne faut pas confondre, comme c'est parfois le cas, complexité technologique des moyens utilisés et statut théorique des résultats obtenus, il ne saurait être question non plus de sous-estimer ces aspects fonctionnels.

D'autres perspectives s'ouvrent aujourd'hui, au-delà des applications les plus courantes. La recherche en informatique se trouvera de plus en plus conduite à s'intéresser aux sciences de l'homme. Et cela en vue de l'extension de ses domaines d'application et de ses objectifs

fonctionnels, comme la communication homme-machine (phonétique, linguistique), la simulation des processus d'apprentissage (psychologie cognitive), la conception assistée par ordinateur (méthodologie de l'architecture, de la création musicale...) ou même pour l'élargissement de certaines de ses constructions théoriques : linguistique formelle (linguistique « naturelle »), généralisation du concept d'implication (logique non classique, théories de l'argumentation), représentation des connaissances (linguistique, psychologie, etc.). De leur côté les sciences de l'homme sont à l'origine du développement de très nombreux modèles mathématiques, notamment en économie, et, à un degré moindre, en psychologie et en sociologie.

Ainsi, à la fois pour des raisons scientifiques et du fait de facteurs socio-économiques essentiels, l'informatique se trouve déjà associée à des problèmes issus des sciences humaines, même s'il s'agit moins de connaissance que de gestion et de contrôle. Qu'en retirera-t-elle comme enrichissement de la complexité de ses méthodes, voire de ses logiques ? Qu'en retireront les sciences de l'homme sur le plan de l'affermissement théorique du savoir ? Les réponses à ces questions, aussi abstraites qu'elles apparaissent, joueront un rôle fondamental dans les rapports futurs de la société et de l'informatique.

D. — L'ÉCOLE FRANÇAISE : DES ACQUIS, DES DIFFICULTÉS ET DES ESPIRS

On ne peut parler de l'évolution d'une discipline scientifique hors de son cadre général, qui dépasse les frontières géographiques. L'École mathématique française joue à cet égard dans cette évolution de la situation internationale un rôle important, mais elle retire aussi des écoles étrangères des apports qu'elle intègre, sans qu'on puisse facilement discerner, entre ces interactions, le sens où elles sont les plus significatives.

ANNEXE 7

LA POLYVALENCE DES SERVICES POSTAUX

(décret n° 79-889 du 16 octobre 1979)

Les enseignements tirés par le groupe interministériel des services publics en milieu rural des expériences conduites en 1978 et 1979 ont permis de déboucher sur une mesure de portée réglementaire : le décret du 16 octobre 1979 relatif à l'organisation administrative en milieu rural et à la création des services postaux polyvalents.

LES DISPOSITIONS DU DECRET DU 16 OCTOBRE 1979

• En premier lieu, le décret relatif à l'organisation administrative en milieu rural généralise la constitution des comités départementaux des services publics créés à l'initiative du préfet, et présidés par lui ou son représentant et comportant la participation des chefs de services départementaux, des administrations civiles de l'Etat et des personnes intéressées par ses travaux.

• Le texte organise la polyvalence des services postaux. Dans les zones à faible densité de peuplement, le préfet pourra en effet confier aux bureaux de poste le soin d'exécuter des missions qui ressortent du domaine de compétence d'autres administrations, établissements publics, ou organismes privés chargés d'une mission d'intérêt général.

Les nouveaux domaines d'attribution concernent principalement des prestations normalement assurées par l'ANPE, les services préfectoraux, les administrations fiscales, la sécurité sociale et la SNCF.

Le décret énumère les différentes missions qui pourront être confiées aux bureaux de poste :

- diffusion des offres d'emplois, de stages et de contrats de formation,
- délivrance d'imprimés, vérification matérielle et envoi des dossiers administratifs déposés par le public relatifs aux cartes d'identité, aux passeports, aux fiches d'Etat civil, à l'immatriculation des véhicules automobiles d'occasion (délivrance de carte grise) et vente des timbres fiscaux correspondants,
- délivrance d'imprimés, réception des demandes de visas et de validation des permis de chasser et vente des timbres représentant les cotisations aux fédérations départementales de chasseurs,
- délivrance des bons d'essence détaxée,

- encaissement de taxes parafiscales et de cotisations auprès des producteurs et négociants pour le compte et sur la demande d'organismes interprofessionnels agricoles,
- réception des dossiers de sécurité sociale pour vérification matérielle et envoi,
- dépôt et diffusion de livres à partir des bibliothèques centrales de prêts,
- délivrance d'imprimés, vérification matérielle et envoi des dossiers de demande d'exonération de redevances télévision,
- transport et livraison de colis confiés à la Société nationale des chemins de fer français,
- vente de billets de transports publics de voyageurs et réservation de places,
- transport et livraison de médicaments et de colis.

On doit cependant observer que cet enrichissement des tâches des services postaux ne pourra être effectué qu'avec l'accord de l'autorité responsable des administrations ou des organismes en question. L'administration des postes facturera le coût de ces prestations aux services pour le compte desquels elle les exécute.

Le texte réglementaire constitue un progrès indéniable dans l'adaptation des services publics aux conditions des zones rurales dans la mesure où il donne une base juridique à l'organisation de services polyvalents assurés par l'administration des postes. Une seconde étape importante constituera dans la généralisation des agences de services publics.

PREMIER MINISTRE

Décret n° 79-889 du 16 octobre 1979 relatif à l'organisation administrative en milieu rural et à la création de services postaux polyvalents.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications ;

Vu le décret n° 49-1473 du 14 novembre 1949 modifié relatif à la coordination et à l'harmonisation des transports ferroviaires et routiers ;

Vu le décret n° 64-250 du 14 mars 1964 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les départements et à la déconcentration administrative ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. — Le préfet peut, dans des zones à faible densité démographique, confier à des bureaux de poste, en accord avec l'autorité responsable des services ou organismes en cause, le soin d'exécuter des opérations pour le compte d'administrations, établissements publics ou organismes privés chargés d'une mission de service public.

La liste des bureaux de poste et des opérations concernés est fixée par arrêté préfectoral pris après avis du comité départemental des services au public en milieu rural.

Le comité départemental des services au public en milieu rural est créé par le préfet. Il est présidé par le préfet ou son représentant. Il comprend les chefs des services départementaux des administrations civiles de l'Etat. Le préfet peut inviter toute personne intéressée à participer à ses séances.

Art. 2. — Les opérations mentionnées à l'article 1^{er} sont les suivantes :

1. Diffusion des offres d'emplois, de stages et de contrats de formation ;
2. Délivrance d'imprimés, vérification matérielle et envoi de dossiers administratifs déposés par le public relatifs aux cartes d'identité, aux passeports, aux fiches d'état civil, à l'immatriculation des véhicules automobiles d'occasion (délivrance de carte grise) et vente des timbres fiscaux correspondants ;
3. Délivrance d'imprimés, réception des demandes de visas et de validation des permis de chasser et vente des timbres représentant les cotisations aux fédérations départementales de chasseurs ;
4. Délivrance de bon essence détaxée ;
5. Encaissement de taxes parafiscales et de cotisations auprès des producteurs et négociants pour le compte et sur la demande d'organismes interprofessionnels agricoles ;
6. Réception des dossiers de sécurité sociale pour vérification matérielle et envoi ;
7. Dépôt et diffusion de livres à partir des bibliothèques centrales de prêts ;
8. Délivrance d'imprimés, vérification matérielle et envoi des dossiers de demande d'exonération de redevances télévision ;
9. Transport et livraison de colis confiés à la Société nationale des chemins de fer français ;
10. Vente de billets de transports publics de voyageurs et réservation de places.

Art. 3. — Des conventions passées entre les services ou organismes en cause et l'administration des postes précisent les conditions dans lesquelles sont exécutées les opérations mentionnées à l'article 2.

Art. 4. — L'administration des postes peut être également chargée, dans les conditions prévues à l'article 1^{er}, du transport et de la livraison de médicaments ainsi que de colis autres que ceux qui sont mentionnés à l'article 2. Ces transports ne sont pas soumis aux dispositions applicables à la coordination des transports.

Art. 5. — Le coût des prestations rendues par les bureaux de poste sera individualisé par service ou organisme en cause, en vue de leur règlement à l'administration des postes.

Art. 6. — Le Premier ministre, le ministre de l'intérieur, le ministre du travail et de la participation, le ministre du budget, le ministre de l'environnement et du cadre de vie, le ministre de la santé et de la sécurité sociale, le ministre de l'agriculture, le ministre des transports, le ministre de la culture et de la communication et le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 octobre 1979.

VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
RAYMOND BARRE.

Le ministre de l'intérieur,
CHRISTIAN BONNET.

Le ministre du travail et de la participation,
ROBERT BOULIN.

Le ministre du budget,
MAURICE PAPON.

Le ministre de l'environnement et du cadre de vie,
MICHEL D'ORNANO.

Le ministre de la santé et de la sécurité sociale,
JACQUES BARROT.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE MEHAIGNERIE.

Le ministre des transports,
JOEL LE THEULE.

Le ministre de la culture et de la communication,
JEAN-PHILIPPE LECAT.

Le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications,
NORBERT SEGARD.

ANNEXE 8

LES INDUSTRIES LIÉES AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'INDUSTRIE ET LE MARCHÉ MONDIAL

En France, la fabrication des matériels de télécommunications est essentiellement le fait d'une quarantaine d'entreprises parmi lesquelles se détachent 11 sociétés qui produisent 82 % du total (*) et même 98 % si l'on se cantonne à la commutation, à la transmission et aux équipements radio-électriques.

En 1978, sur un chiffre d'affaires global de 17 milliards de F (H.T.), 62 % correspondaient à des livraisons aux PTT et 16 % à l'exportation.

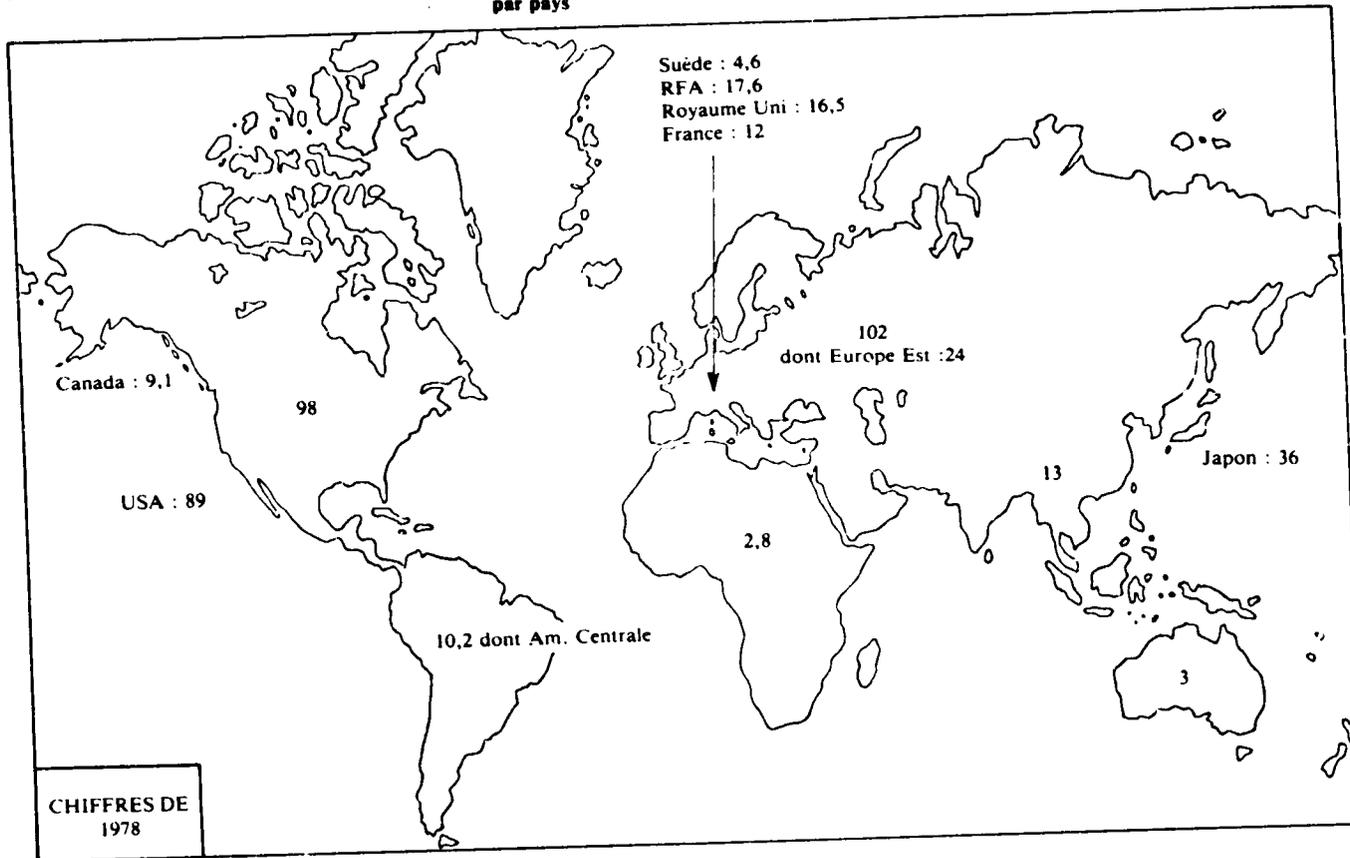
| Principaux types de matériels | CA 78 H.T. (milliards de F) | P.T.T. | Export |
|---|--------------------------------|--------|--------|
| Commutation..... | 7,0 | 76 % | 7 % |
| Transmission..... | 2,1 | 75 % | 16 % |
| Cables..... | 2,4 | 76 % | 13 % |
| Faisceaux hertziens et matériels radioélectriques..... | 2,6 | 15 % | 42 % |

LE MARCHÉ MONDIAL

Sur le plan international, les groupes français ne se situent pas parmi les plus puissants : le marché intérieur est fort mais la position extérieure reste faible. Les deux principaux groupes français se placent au 7^e rang mondial (à eux deux, on peut les comparer à SIEMENS (RFA), ERICSSON (Suède) ou GTE (USA), loin derrière le groupe ATT (1/3 de la production mondiale) et ITT (près du 1/5^e).

(*) Sur les 11 sociétés, 6 font partie soit du groupe THOMSON soit de CGE, les autres étant SAT et SAGEM (groupe G3S), CGCT (ITT), TRT (PHILIPS) et AOIP. Il convient de noter le développement de la société PERITEL, filiale de MATRA, dans le secteur de la péritéléphonie.

PARCS DE LIGNES PRINCIPALES (Millions) par continent (estimation) par pays



Il y a lieu de distinguer deux types de marchés au niveau mondial, pour les télécommunications :

— celui des **équipements classiques**, principalement dans les pays non encore industrialisés ;

— celui de la **télématique** dans les pays très développés.

a) Le marché du téléphone classique

Selon les pays, le marché est plus ou moins captif (*) ; à la limite on parle de marché libre. Ce dernier, qui représente une faible part actuellement, est néanmoins un marché potentiel important. Il se situe principalement dans les pays en voie de développement.

Selon une étude relativement récente (**) le réseau mondial comprendra, en 1990, 525 millions de lignes téléphoniques (pour 5 milliards d'habitants) contre 315 aujourd'hui.

Le volume d'investissement sera le double de celui de la décennie 70 : 370 milliards de dollars de 1979 contre 185.

Les 210 millions de lignes à construire sur 10 ans le seraient surtout en Europe (80-85 millions) en URSS et en Asie (60-65 millions) et en Amérique du Nord (35 à 40 millions), l'Amérique Latine, l'Afrique et l'Océanie réunies représentant 25-30 millions de lignes.

Les quelques 370 milliards de dollars (de 1979) d'investissements se répartiraient ainsi entre les marchés :

| | |
|------------------------|--------------------------|
| — Europe : | 177 milliards de dollars |
| — Amérique du Nord : | 103 milliards de dollars |
| — URSS et Asie : | 60 milliards de dollars |
| — Amérique Latine : | 16 milliards de dollars |
| — Afrique et Océanie : | 12 milliards de dollars |

Ces chiffres tiennent compte du fait qu'outre la création de nouvelles lignes, il existe un important marché de renouvellement pour les régions déjà fortement équipées.

Entre types d'équipement, la ventilation serait :

| | |
|----------------------------------|--------------------------|
| — Commutation : | 96 milliards de dollars |
| — Transmission grande distance : | 53 milliards de dollars |
| — Distribution locale : | 117 milliards de dollars |
| — Equipements terminaux : | 69 milliards de dollars |
| — Divers : | 35 milliards de dollars |

Le marché mondial annuel sera donc d'environ 25 millions de lignes au cours de la décennie (dont 4 à 5 millions équivalent à un renouvellement).

(*) Est captif le marché d'un pays disposant d'une industrie nationale compétitive ; interviennent aussi les implantations de longue date de groupe importants, le choix des normes et d'autres formes de protectionnisme.

(**) Arthur D. LITTLE - Résultats présentés à Télécom. 79.
D'autres prévisions sont plus prudentes (Salomon Brothers : 420 millions de lignes pour le réseau mondial, dans 10 ans).

Sur ce nombre, le marché non captif peut représenter 6 à 7,5 millions de lignes selon la définition retenue, ce qui signifie, à titre d'exemple, qu'une part de 20 % de ce marché correspond à 1,3 - 1,5 millions de lignes (*).

Nos atouts résultent de la numérisation et de l'espace (**). Ils ne pourront être exploités que pendant quelques années car notre avance est mince et passagère. L'approche nouvelle est de fournir des ensembles et non plus des morceaux d'infrastructures et, parfois (en zone rurale par exemple), d'insérer des projets de télécommunications comme des éléments d'un développement intégré au niveau local ou national. Ces opérations s'accompagnent le plus souvent de transferts technologiques, d'implantations d'industries locales, (avec des participations qui peuvent rester minoritaires) et d'actions de formation. Les engagements financiers nécessaires peuvent être importants.

Les faiblesses de l'implantation internationale (réseaux commerciaux, implantation physique) doivent aussi être surmontées.

b) Le marché de la télématique

Il se situe davantage dans les pays très développés où il faut faire face à une concurrence âpre, en particulier des Japonais. Il ne s'agit plus de fournir des produits traditionnels mais de dominer les technologies et d'être mondialement compétitif. Un facteur de succès est la capacité de mettre rapidement sur le marché des produits aux caractéristiques, aux normes et aux performances bien définies. Le marché américain devrait être privilégié dans la mesure où il est d'un volume important, que l'innovation y est bien acceptée et que la compétition qui y règne peut servir de test — donc de référence en cas de succès.

Une stratégie est : à mettre au point en matière de normes : d'une part, ne pas figer les produits selon les normes domestiques qui ne seraient pas adaptées à l'exportation et, d'autre part, agir pour assurer la concertation en ce domaine entre les divers acteurs nationaux, si possible européens et au niveau des instances internationales.

Il faut enfin noter qu'en matière de télématique, la vente de produits est souvent incluse dans celle de systèmes plus vastes et que les concepteurs de systèmes ou les sociétés d'ingénierie qui prescrivent les types d'équipement à retenir pourront avoir un rôle prépondérant. Parallèlement la part grandissante de conception et de logiciel qui y est incluse feront que l'aspect « matériel » ne sera qu'un aspect de ce qui sera demandé sur le marché.

(*) Les chiffres de 1978 conduisent à estimer qu'en 1978 l'industrie française s'est adjugée environ 12 % du marché mondial non captif et la progression des commandes en 1979 fait penser que ce pourcentage pourrait être rapidement dépassé.

(**) Transmission numérique, commutation temporelle, arrivée des satellites... Ces évolutions peuvent déstabiliser des positions acquises traditionnellement par la concurrence. De plus l'arrivée des produits et services de télématique (cf. § b) peut renforcer le marché de la distribution locale et celui des équipements terminaux.

PREOCCUPATIONS AU STADE ACTUEL DES TRAVAUX

ORIENTATION POUR LA SUITE

Face à une demande mondiale en pleine restructuration, la France a opéré une reconversion rapide qui doit être poursuivie.

Alors que l'on observe l'émergence d'une nouvelle filière qui pourrait annoncer la troisième révolution industrielle, les regards se portent sur les produits de pointe de l'industrie électronique : composants, télécommunications, informatique et matériel de bureau, électronique « grand public »... Ces secteurs jusqu'à présent proches mais gardant chacun une vie propre, bien distincte de ses voisins, ont tendance à se rapprocher — les technologies de base se ressemblent de plus en plus, les mêmes services sont rendus aux utilisateurs.

Mais ce rapprochement ne se fera que progressivement : ainsi le seul marché mondial des équipements téléphoniques traditionnels (*) est estimé à près de 20 milliards de dollars 79 pour chacune des dix années qui viennent.

Compte tenu de l'avance et du poids des États-Unis dans la production des composants, des ordinateurs et du matériel de bureau...

...compte tenu de la spécialisation méthodique qu'a pratiquée le Japon, de la priorité qu'il a donnée à l'électronique et des positions qu'il a su s'assurer sur les marchés de grande diffusion...

...les télécommunications peuvent apparaître, en France, comme l'un des pôles de renforcement de la nouvelle filière électronique (**). Les efforts de ces dernières années et la mutation technologique ainsi obtenue nous donnant quelques atouts dans ce domaine.



Au stade actuel des travaux, une analyse de la demande potentielle qui constitue une préoccupation du groupe, n'a pu être menée de façon suffisamment poussée.

On va s'attacher au cours des séances à venir à examiner différents scénarios pour en peser les avantages et les faiblesses, les coûts et les revenus puis proposer des priorités et formuler des recommandations.

(*) même si les technologies de base utilisées ont évolué.

(**) comme autres pôles on peut citer l'électronique professionnelle dont on a souligné la compétitivité et les SSCI françaises, secondes en volume d'opération derrière les américains.

Dès à présent, le groupe a retenu l'importance des points suivants :

- la nécessité d'un programme d'équipement téléphonique fort, ouvert au développement de la télématique ;
- la possibilité de jeu que permettrait la politique tarifaire ;
- l'effort à renouveler en recherche et développement ainsi que la nécessité et les conditions d'expérimentations pour les nouveaux systèmes, produits et services ;
- le rôle fondamental de la normalisation au niveau international ;
- la part prise par le logiciel dans les systèmes et les équipements, le risque de pénurie de spécialistes qualifiés dans ce domaine et, encore plus, dans celui à la charnière entre informatique et télécommunications ;
- l'implantation commerciale et industrielle qui doit être accentuée sur les nouveaux marchés étrangers.

ANNEXE 9

**Proposition de loi tendant à la création, dans chaque Assemblée du Parlement,
d'une délégation parlementaire à l'informatique et à la télématique
présentée par M. Jean-Marie RAUSCH, Sénateur**

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelque temps, le vocabulaire technique s'enrichit de nouveaux mots tels « télématique, bureautique, médiatique, privatique » et autres termes du même genre.

Cette prolifération est la marque d'une évolution de notre société qui commence avec la rencontre de l'informatique, désormais devenue déjà classique, et des télécommunications.

Les immenses possibilités conjuguées de ces deux technologies nous font entrevoir une société futuriste. Futuriste il y a quelques années, mais à présent la science-fiction est à nos portes, perd son caractère irréel pour nous offrir très concrètement ses possibilités nouvelles mais également ses incertitudes et ses dangers.

Le Gouvernement a mis en place des structures de réflexion dès 1976. En 1978, le rapport de MM. NORA et MINC, puis le Conseil interministériel de décembre 1978 ont contribué à l'élaboration d'un schéma d'informatisation de la société.

Des expériences sont menées ou en passe d'être lancées, une réflexion intense se poursuit, des structures se mettent en place soit au sein de l'administration de l'Etat, soit même par démembrement du service public.

Ce qui prévaut dans cette construction pour le Parlement, c'est une absence de concertation et d'information, qui suscite naturellement une inquiétude.

Le Parlement, lieu normal du débat d'idées démocratiques, se doit de se saisir du problème posé par la rencontre de l'informatique et des télécommunications.

La concertation du gouvernement avec les élus, des techniciens avec les hommes politiques peut seule permettre la tenue d'un débat démocratique.

S'il s'agissait d'une technique « objective » — mais la technique est-elle jamais objective — l'enjeu ne serait pas le même.

La télématique est plus qu'une simple technique. Les options prises aujourd'hui engagent la société au niveau politique pour les années à venir. Le Parlement doit pouvoir faire connaître son opinion sur les grandes options qui président aux choix techniques. Il doit pouvoir suivre les expériences menées et en informer les citoyens. Il doit être un médiateur entre la technique et ses choix et le citoyen.

C'est pleinement conscient de ce rôle, de ce devoir que j'ai décidé de déposer cette proposition de loi visant à la création d'une délégation parlementaire à l'informatique et à la télématique à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Elle permettra d'associer les deux Assemblées à la définition des grandes options de l'informatisation de la société.

Ces délégations pourront avec leur sensibilité propre contribuer au débat — fondamental pour nos sociétés — de l'adaptation d'un outil aux mentalités.

Tel est l'objet de la présente proposition de loi que nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, ce bien vouloir adopter.

**Projet de loi visant à la création de délégations parlementaires
à l'informatique et à la télématique
à l'assemblée nationale et au sénat**

Article premier

Il est constitué, dans chacune des deux assemblées du Parlement, une délégation parlementaire pour l'informatique et la télématique.

Art. 2

Chaque délégation comprend :

- les rapporteurs spéciaux de la Commission des Finances et des rapporteurs pour avis des crédits des télécommunications, de l'industrie et de la communication des autres commissions,

- quatre députés ou quatre sénateurs désignés par chacune des deux assemblées de manière à assurer une représentation proportionnelle des groupes politiques.

La délégation de l'Assemblée nationale est désignée au début de la législature et pour la durée de celle-ci. La délégation du Sénat est désignée après chaque renouvellement partiel.

Le mandat des délégués prend fin avec le mandat parlementaire.

Art. 3

Les délégations ont pour mission :

- de suivre le développement des technologies de l'informatique et de la télématique, afin de contrôler l'impact des évolutions techniques sur les conditions de la vie économique et sociale.

- d'informer chacune leur assemblée respective des expériences techniques menées dans ce domaine et des applications qui peuvent leur être utiles dans leur rôle législatif.

Les délégations peuvent être consultées ou rendre des avis de leur propre initiative dans les domaines concernés par la présente loi.

Art. 4

Les délégations exercent notamment à cette fin les missions prévues à l'Article 164, paragraphe IV, de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 ; elles peuvent recevoir communication à leur demande des rapports particuliers de la Cour des Comptes sur les organismes qui concourent au développement de l'informatique ou de la télématique.

Art. 5

Ces délégations établissent leur règlement intérieur.

ANNEXE 10

**ACTIVITES DU GROUPE D'ETUDES
INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE DU SENAT**

Le groupe d'études Informatique et Télématique créé, au Sénat, le 24 avril 1980, sous la présidence de M. Jean-Marie RAUSCH, regroupe 62 Sénateurs appartenant à toutes les formations politiques du Sénat.

Ce groupe s'est donné pour objectif d'informer la Haute Assemblée sur les derniers développements des techniques informatiques et de faciliter la concertation entre le Parlement, les administrations et les entreprises publiques ou privées concernées par le développement et l'utilisation des moyens informatiques et télématiques en France.

Afin d'approfondir les deux thèmes d'études que le Groupe s'était fixés :

- l'informatique et l'emploi,
- la télématique dans la cité.

un cycle d'auditions de personnalités a été entrepris ; notamment M. MEHL, Président du Centre d'Informatique juridique CEDIJ, a été entendu sur le développement des banques de données en France et leur introduction comme nouvel outil de travail.

M. PELISOLLO, Directeur de la Direction des industries électroniques et informatiques du Ministère de l'Industrie est venu exposer la politique poursuivie par le Gouvernement en matière industrielle pour promouvoir l'informatique et la télématique française.

Dans le même esprit, un programme de visites et de rencontres avec les principaux industriels est organisé de façon à suivre les développements de ces techniques.

Pour présenter les matériels nouveaux de l'industrie télématique, le groupe d'études a organisé avec le Secrétariat d'Etat aux Postes, Télécommunications et Télédiffusion, et en accord avec M. le Président du Sénat, deux journées de démonstrations.

Cette manifestation qui s'est tenue au Sénat, salle Médicis, les 21 et 22 mai 1980, a permis de présenter Télelet, Antiope, l'annuaire électronique, les télécopieurs grande diffusion (TGD), la téléécriture, la télé et l'audioconférence, et les matériels de traitement de texte (teletex).

La deuxième journée a été illustrée après le discours d'ouverture prononcé par M. RAUSCH par des exposés techniques de M. NORA, Chef du Service de la télématique, et EYMERY, responsable du développement du système Antiope.

L'après-midi, une discussion ouverte avec la salle a été animée par M. RAUSCH, M. GRASSET, Directeur du Cabinet de M. SEGARON, M. HENROT, Directeur des Affaires

Commerciales et Télématiques, M. NORA, Chef du Service de la télématique et M. GUINET, Directeur du laboratoire TDF de Rennes.

Le communiqué suivant qui se fait l'écho des préoccupations des parlementaires a été diffusé à la presse à l'issue de cette journée :

« Précédée de démonstrations de matériels appelés à être mis à la disposition du public par la Direction des télécommunications dans un proche avenir, cette journée a d'abord permis à M. Jean-Marie RAUSCH d'affirmer la nécessité pour le Sénat de procéder à une réflexion collective sur les conditions de l'informatisation de la société française, notamment du point de vue de ses répercussions sur l'emploi ainsi que de suivre les expérimentations en grandeur réelle des nouveaux matériels et des nouveaux services télématiques en ce qui concerne le respect des équilibres locaux : il a souhaité que les premières expériences ne constituent pas un fait accompli préjugant par une excessive souplesse des règles du jeu qu'il appartient au Parlement de fixer le plus tôt possible. »

« Un débat tenu dans l'après-midi a permis certaines mises au point sur la politique nationale d'équipement en matériel télématique. »

« C'est ainsi que MM. HENROT, Directeur des Affaires commerciales et télématiques à la Direction générale des télécommunications et GRASSET, Directeur du Cabinet au Secrétaire d'Etat aux Postes, Télécommunications et Télédiffusion, ont précisé que l'annuaire électronique, avantageux par les économies de matières premières qu'il permet (50.000 tonnes de pâtes à papier pour 1985) pourrait comporter, sous certaines conditions, la publicité et n'entraînerait pas de suppressions nettes d'emploi au sein du service des postes. »

« Ce débat a conduit M. Jean-Marie RAUSCH à insister sur la nécessité de définir un cadre juridique pour le déroulement des expériences de vidéotexte afin qu'un attentisme en la matière ne nuise pas au dynamisme de la presse locale et, par là, au maintien du pluralisme. »

« Il a souhaité que des engagements soient pris par le Gouvernement à cet égard qui pourraient se traduire par une déclaration d'intention devant le Sénat. »

Dans sa réunion du 25 juin 1980, le groupe, à l'issue d'un débat, décidait de se pencher sur les rapports Télématique-presse et d'étudier l'impact de ces nouvelles technologies sur les activités de presse.

Un cycle de rencontres et d'auditions a été prévu à cet effet.

Enfin, le 25 septembre 1980, le groupe visitait le SICOB pour appréhender les dernières nouveautés de l'industrie informatique, de la télématique et de la bureautique.